

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------|----|--|
| M. LE MAIRE | 1. | Désignation du secrétaire de séance |
| M. LE MAIRE | 2. | Approbation du procès verbal de la séance du 24 septembre 2018 |
| M. LE MAIRE | 3. | Compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er au 30 septembre 2018 |
| M. LE MAIRE | 4. | Compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er au 31 août 2018 |

Communications des rapports d'activités 2017 :

- Colmar Expo S.A.
 - Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU)
 - Association du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains (MAJEPT)
 - Association pour la Promotion des Sports de Glace (APSG)
- | | | |
|-----------------------|-----|---|
| M. JAEGY | 5. | Décision modificative n° 1 |
| M. JAEGY | 6. | Autorisations de Programme et Crédits de Paiement - Actualisation Décision Modificative N°1/2018 |
| M. JAEGY | 7. | Créances irrécouvrables |
| M. JAEGY | 8. | Affectation des fonds de concours attribués par Colmar Agglomération pour 2018 et 2019 |
| Mme STRIEBIG-THEVENIN | 9. | Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs de l'Opéra National du Rhin pour la période 2018-2022 |
| Mme STRIEBIG-THEVENIN | 10. | Conventions de mécénat avec la Société VIALIS et la Société Colmarienne de Chauffage Urbain pour la 29ème édition du Festival du livre de Colmar les 24 et 25 novembre 2018 |
| Mme STRIEBIG-THEVENIN | 11. | Avenant à la convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Strasbourg, Faculté des Arts, et la Ville de Colmar pour la mise en place d'un diplôme de théâtre au Conservatoire |

- | | | |
|--------------------|-----|---|
| Mme UHLRICH-MALLET | 12. | Subventions de fonctionnement 2018 aux associations "Les Coccinelles" et "Résonance" |
| Mme CHARLUTEAU | 13. | Solde sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'association apalib - immeuble 34 rue berthe molly |
| M. BRUGGER | 14. | Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques – Programme 2019 |
| M. HEMEDINGER | 15. | Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans |
| M. HEMEDINGER | 16. | Transaction immobilière - Ateliers Municipaux - Acquisition MITTLER-WEG |
| M. HEMEDINGER | 17. | Transaction immobilière - Cours Sainte-Anne - Cession d'un droit de superficie |
| M. HEMEDINGER | 18. | Subventions à diverses associations patriotiques |
| M. SISSLER | 19. | Convention de concession de droit d'occupation de places de stationnement dans les parcs en ouvrage - amodiation |
| M. SISSLER | 20. | Remplacement de véhicules de service programme 2019. |
| M. FRIEH | 21. | Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales |
| M. FRIEH | 22. | Aide financière nominative de la Ville de COLMAR pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer |
| M. HEMEDINGER | 23. | Convention cadre relative à Action Logement |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 2 Approbation du procès verbal de la séance du 24 septembre 2018.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOpte A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

POINT N° 2 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Rapporteur : M. LE MAIRE

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 3 Compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er au 30 septembre 2018.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

PREND ACTE

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

POINT N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS ET DES ARRÊTÉS PRIS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DURANT LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2018

Rapporteur : M. LE MAIRE

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal :

1° des décisions prises par délégation :

- Par une décision du 13 septembre 2018, la saisine du Procureur de la République, avec constitution de partie civile de la Ville, a été confiée au Service Juridique, en raison de travaux ne respectant pas les prescriptions de l'autorisation d'urbanisme sur un terrain sis 31, rue de Thann.
- Par une décision du 17 septembre 2018, la Ville a confié sa défense au Cabinet D4 AVOCATS et ASSOCIES, dans le cadre d'un recours en référé introduit devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, par lequel un ancien agent demande la suspension de la décision de refus d'octroi de l'Aide au Retour à l'Emploi, ainsi que le réexamen de sa demande. Le Cabinet D4 Avocats Associés a également été mandaté pour le recours en annulation introduit par cet agent contre la décision précitée.
- Par une décision du 21 septembre 2018, la Ville a confié sa défense au Service Juridique, dans le cadre d'un recours en annulation introduit devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, par lequel un agent conteste le refus de sa demande de congé bonifié.
- Par une décision du 24 septembre 2018, la Ville a confié sa défense au Cabinet CABANES NEVEU et ASSOCIES, dans le cadre d'un référé précontractuel introduit devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, par lequel l'entreprise SCAPA demande l'annulation de la procédure de passation du marché public d'aménagement d'un parc public et d'un parking souterrain Place de la Montagne Verte.

2° des arrêtés pris par délégation.

COMPTE RENDU DES ARRETES DU 01 septembre 2018 AU 30 septembre 2018

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
4 060	04/09/2018	Complément à l'arrêté municipal n° 6888/2017 du 7 décembre 2017 portant réajustement des droits de place, de voirie et de stationnement	02 - TARIFS	entre +11% et - 50%
4 137	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme ECKERT Eliane, concession n° 39641	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 138	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme STOETZEL Margot, concession n° 39640	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 139	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. EINHOLTZ René, concession n° 39663	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 140	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme WIEDERHIRN Marie-Hélène, concession n° 39666	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 141	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SCANELLA Suzanne, concession n° 39657	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 142	07/09/2018	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. MAERKLEN Gérard, concession n° 39548	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 143	07/09/2018	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. PLAT Jean Philippe, concession n° 39648	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 145	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HEIMBURGER Marguerite, concession n° 39669	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 146	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme KROMMENACKER Chantal, concession n° 39389	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 147	07/09/2018	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme MULLER Alexia, concession n° 39674	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 148	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme DALKIRAN Audrey, concession n° 39651	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 149	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. MINGORI François, concession n° 39672	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 150	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme UTTARD Georgette, concession n° 39673	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 151	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MURSCHEL Isabelle, concession n° 39659	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N°réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
4 152	07/09/2018	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme ZEHACKER Helga, concession n° 39675	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 153	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme GALICO Josette Henriette, concession n° 39662	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 154	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. OFFERLE Hervé, concession n° 39477	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 155	07/09/2018	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Madame HERTZ Josiane, concession n° 39625	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 156	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. DANIEL Martin, concession n° 39670	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 157	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BRUNNER Marie Christine, concession n° 39524	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 158	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MAGRON Sylvie, concession n° 39667	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 159	07/09/2018	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. HERMES Nicolas, concession n° 39686	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 160	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme GRIVEL Véronique, concession n° 39687	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 161	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. WAWRETSCHKA Georges, concession n° 39682	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 162	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme DE OLIVEIRA Luzia, concession n° 39684	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 163	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme DE OLIVEIRA Luzia, concession n° 39683	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 164	07/09/2018	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme KAUFFMANN Marie-Madeleine, concession n° 39680	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 166	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. SIEPEN Pierre, concession n° 39664	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 167	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme LEFRANG Liliane, concession n° 39678	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 168	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme CROISARD Marguerite, concession n° 39676	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 169	07/09/2018	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme KOUYATE Audrey, concession n° 39685	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
4 170	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme WEBER Elise, concession n° 39681	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 171	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme WISNIEWSKI Brigitte, concession n° 39691	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 172	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme CENTI Esterina, concession n° 39694	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 173	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BALDO Claude, concession n° 39458	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 174	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. MOREL Jean-Paul, concession n° 39696	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 175	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme CARRASCO-BRAVO Dolores, concession n° 39699	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 176	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme REINHART Paulette, concession n° 39703	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 177	07/09/2018	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme PEZIC Zilka (Succession), concession n° 39665	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 178	07/09/2018	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme TROTTA - DI-TRIA Eusapia, concession n° 39700	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 179	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BASTIER Françoise, concession n° 39704	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 180	07/09/2018	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme HERRMANN Christiane, concession n° 39079	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 181	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. HAENEHL Etienne, concession n° 39692	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 182	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. HORVATH Joseph, concession n° 39707	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 183	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme KOEHLI Irène, concession n° 39706	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 184	07/09/2018	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme WALT Sarah, concession n° 33981	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 219	10/09/2018	Convention d'occupation précaire de l'espace de skate couvert	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
4 220	10/09/2018	Convention d'occupation précaire du centre de loisirs de la Waldeslust	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
4 221	10/09/2018	Convention d'occupation précaire de l'espace sportif Rapp	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
4 265	11/09/2018	Arrêté portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté municipal n°5934/2017 du 12/10/2017 relatif à l'attribution d'une concession funéraire de 15 ans à M. Jordan DJIHANIAN	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
4 341	17/09/2018	Convention d'occupation précaire des locaux sis place Unterlinden à l'Office de Tourisme de Colmar et sa région	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
4 479	25/09/2018	Tarifs applicables au Musée Bartholdi à compter du 1er octobre 2018	02 - TARIFS	Mention adhésion au Colmar City Pass
4 482	25/09/2018	Rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté municipal n°3707/2018 du 07/08/2018 relatif au renouvellement d'une concession funéraire	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 4 Compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er au 31 août 2018.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

PREND ACTE

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

**POINT N° 4 COMPTE RENDU DES MARCHÉS CONCLUS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DURANT LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 AOÛT 2018**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal des marchés conclus par délégation durant la période susvisée.

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 31 AOUT 2018

Date de notification	Objet du marché	Titulaire	Type de marché	Catégorie de commande	Montant HT
01/08/2018	CONSTRUCTION SALLE D'ATHLETISME COUVERTE EN TOILE TEXTILE	GIAMBERINI ET GUY	Marché	Simple ou unique	68 130,00
01/08/2018	CONSTRUCTION SALLE D'ATHLETISME COUVERTE EN TOILE TEXTILE	ACS PRODUCTION	Marché	Simple ou unique	1 414 544,40
01/08/2018	CONSTRUCTION SALLE D'ATHLETISME COUVERTE EN TOILE TEXTILE	OLRY CLOISONS	Marché	Simple ou unique	29 074,80
01/08/2018	CARTONS INVITATION EXPO JAPONISME/PMC GERRER	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	105,60
02/08/2018	CONSTRUCTION SALLE D'ATHLETISME COUVERTE EN TOILE TEXTILE	ROELLY-BENTZINGER	Marché	Simple ou unique	18 000,14
02/08/2018	CONSTRUCTION SALLE D'ATHLETISME COUVERTE EN TOILE TEXTILE	DIPOL	Marché	Simple ou unique	22 009,92
02/08/2018	CONSTRUCTION SALLE D'ATHLETISME COUVERTE EN TOILE TEXTILE	ELECTRICITE VINCENTZ	Marché	Simple ou unique	134 733,20
02/08/2018	CONSTRUCTION SALLE D'ATHLETISME COUVERTE EN TOILE TEXTILE	GRAF RENE SAS GROUPE STIHLE FRERES	Marché	Simple ou unique	56 084,68
02/08/2018	CONSTRUCTION SALLE D'ATHLETISME COUVERTE EN TOILE TEXTILE	GRAF RENE SAS GROUPE STIHLE FRERES	Marché	Simple ou unique	40 571,03
02/08/2018	CONSTRUCTION SALLE D'ATHLETISME COUVERTE EN TOILE TEXTILE	PONTIGGIA	Marché	Simple ou unique	212 598,60
02/08/2018	CONSTRUCTION SALLE D'ATHLETISME COUVERTE EN TOILE TEXTILE	INOVAL SIGNALETIQUE SIGNALETIQUE GRAVURE ADHESIFS	Marché	Simple ou unique	2 722,80
03/08/2018	IMPRESSION 38 EX.AFFICHES MUPI SUMMER NIGHT	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	166,90
03/08/2018	IMPRESSION POINT COLMARIEN N° 261 AOUT	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	9 966,00
03/08/2018	IMPRESSION AFFICHES SALLE EUROPE 2018 DEVIS N°CCOL68 - 233747-0 - SG DU 16 07 2018	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	139,08
06/08/2018	PLACE DU SAUMON - MS29 - TRAVAUX DE SIGNALISATION LUMINEUSE	SAG VIGILEC	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	2 030,27
07/08/2018	FOURNITURE EQUIPEMENTS SON ET LUMIERE PLAN ANIMATION LUMIERE	CONCEPT LIGHT	Marché	Bon de commande mono attributaire	1 332 000,00
07/08/2018	FOURNITURE EQUIPEMENTS SON ET LUMIERE PLAN ANIMATION LUMIERE	CONCEPT LIGHT	Marché	Bon de commande mono attributaire	378 000,00
21/08/2018	OPTIMISATION ECLAIRAGE PARKING LACARRE	CLEMESY	Marché	Simple ou unique	196 668,65
22/08/2018	AMENAGEMENT RUES ST GUIDON / GRENOUILLERE / RHIN	ALTER	Marché	Simple ou unique	251 663,04
22/08/2018	AMENAGEMENT RUES ST GUIDON / GRENOUILLERE / RHIN	SAG VIGILEC	Marché	Simple ou unique	106 446,06
23/08/2018	MISSIONS DE DIAGNOSTIC D'ETUDE ET CONTROLE TRAVAUX ROUTIERS	GROLLEMUND LABOROUTES GRAND EST	Marché	Bon de commande mono attributaire	200 000,00
23/08/2018	MISSIONS DE DIAGNOSTIC D'ETUDE ET CONTROLE TRAVAUX ROUTIERS	HYDRO GEOTECHNIQUE EST	Marché	Bon de commande mono attributaire	200 000,00
23/08/2018	AFFICHES MUPI RENTREE 2018	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	145,32
23/08/2018	TRANSP. EL. MUSEE UNTERLINDEN ELEM. PFISTER 16/03 18/05/18	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	100,00
29/08/2018	AMENAGEMENT DE LA RUE MAURICE RAVEL	COLAS EST	Marché	Simple ou unique	350 406,60
29/08/2018	AMENAGEMENT DE LA RUE MAURICE RAVEL	SASU DMR BTP	Marché	Simple ou unique	350 406,60
29/08/2018	AMENAGEMENT DE LA RUE MAURICE RAVEL	RESEAU LUMINEUX ALSACE CEGELEC WERNY	Marché	Simple ou unique	139 889,00
30/08/2018	AMENAGEMENT DE LA RUE DU WEIBELAMBACH	TRADEC	Marché	Simple ou unique	162 932,40
30/08/2018	RUE GEILER - MS 39 - SST EIFFAGE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	TRADEC	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	8 500,00
31/08/2018	SECTEUR LUXEMBOURG - TVX DE RESEAUX SECS - EP ET VIDEOSURVEILLANCE	ALTER	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	23 717,40
31/08/2018	TRANSP. EL.KINTZHEIM ELEM PFISTER 21/06/18	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	856,00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 5 Décision modificative n° 1.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

POINT N° 5 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : M. MATTHIEU JAEGY, Adjoint

Vu le rapport de présentation annexé en pièce jointe

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie du 12 octobre 2018,

Après avoir délibéré,

ARRETE

La Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2018 au montant en équilibre (*opérations réelles et d'ordre*) :

Budget principal Ville	6 877 300 €
Section d'investissement	3 350 600 €
Section de fonctionnement	3 526 700 €

Budget annexe Festival de Jazz	20 400 €
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	20 400 €

Budget annexe Festival du Livre - Espace Malraux	0 €
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	0 €

Le Maire

DECISION MODIFICATIVE N°1-2018

Point n°

Rapport de présentation



Rapporteur :

Mr JAEGY – Adjoint au Maire

Table des matières

PRESENTATION GENERALE	3
BUDGET PRINCIPAL	4
I. La section de fonctionnement.....	4
A. Les recettes réelles de fonctionnement.....	4
1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté.....	4
2. Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4
3. Chapitre 73 – Impôts et taxes	4
4. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	5
5. Chapitre 76 – Produits financiers.....	5
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5
A. Les recettes réelles d'investissement	5
1. Chapitre 13 - Subventions d'investissement	5
2. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	6
3. Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers	6
B. Les dépenses réelles d'investissement.....	6
1. Les dépenses d'équipement	7
2. Les opérations pour le compte de tiers	9
Les budgets annexes	10
I. Festival de Jazz	10
II. Festival du Livre et Espace Malraux	10

PRESENTATION GENERALE

La **décision modificative n°1** de l'exercice 2018 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits et des événements de toute nature intervenus entretemps.

Elle s'inscrit dans la continuité des orientations prises lors de l'élaboration du budget primitif 2018, à savoir :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement
- dégager un autofinancement conséquent visant à limiter le recours à l'emprunt
- poursuivre une politique d'investissement soutenue.

En s'astreignant à une gestion rigoureuse et optimisée, qui est la marque de fabrique colmarienne, cette décision modificative se caractérise :

- pour **la section de fonctionnement** par :
 - ✓ **l'absence de dépenses nouvelles**, confortant ainsi leur stabilité depuis 2014,
 - ✓ **des recettes supplémentaires** pour un montant de **3 526 700 €** dont **2 059 100 €** au titre de l'ajustement de la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017.

La Ville de Colmar récolte cette année encore les dividendes de sa bonne gestion.

Il en résulte mécaniquement **une amélioration notable** de la **capacité d'autofinancement** de **3 526 700 €**.

L'épargne brute affiche ainsi **un niveau très élevé** pour atteindre **18,7 M€**, en progression de **1 467 600 € (3 526 700 € - 2 059 100 €)** par rapport au budget primitif 2018.

- pour la **section d'investissement** par :
 - ✓ un **accroissement du volume des dépenses d'équipement** de **1 788 500 €**, ce qui porte leur montant à près de **45 M€ (reports inclus)**,
 - ✓ une augmentation des recettes (*hors emprunts*) de **586 500 €** qui s'explique essentiellement par le versement en une seule fois du solde des subventions octroyées par le Conseil Départemental du Haut-Rhin dans le cadre du Contrat Territoire de Vie et qui avaient fait l'objet d'un étalement sur une durée de 15 ans.
- Le **besoin de financement** des dépenses d'équipement est ainsi diminué de **1 202 000 € (1 788 500 € - 586 500 €)**.

Les ajustements de la décision modificative n° 1 permettent de réduire le volume **des emprunts** inscrits au budget primitif 2018 à hauteur de **2 417 200 € (3 382 800 € contre 5 800 000 € inscrits au BP 2018)**.

Ainsi, **la Ville de Colmar se désendettera de 4 M€** en 2018 avec un remboursement en capital de **7,4 M€** et un recours à l'emprunt de **3,4 M€**. Cela aura pour effet **d'améliorer nettement la capacité de désendettement** qui passera de **3,9 ans** au BP 2018 à **3,5 ans (hors dette récupérable et Hôtel de Police)**.

BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

Elle s'établit à **0 €** en dépenses et à **+ 3 526 700 €** en recettes.

A. Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont en augmentation de **3,49 %** par rapport aux crédits inscrits lors du budget primitif. Cette évolution s'explique principalement par la revalorisation du résultat de fonctionnement reporté et des dotations de l'Etat, pour lesquelles la prévision budgétaire avait été volontairement « très prudente » lors de l'élaboration du budget primitif 2018.

Libellés	B.P. 2018	DM n° 1 - 2018	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 500 000	2 059 100	9 559 100	27,45%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	991 000	0	991 000	0,00%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.	15 875 000	125 000	16 000 000	0,79%
73 IMPOTS ET TAXES	55 136 000	550 000	55 686 000	1,00%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	16 883 500	879 400	17 762 900	5,21%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 033 000	0	2 033 000	0,00%
76 PRODUITS FINANCIERS	2 528 000	-86 800	2 441 200	-3,43%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	159 500	0	159 500	0,00%
Total général	101 106 000	3 526 700	104 632 700	3,49%

1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté est augmenté de **2 059 100 €**, afin de tenir compte du résultat constaté lors de la clôture définitive des comptes de l'exercice 2017. Lors du vote du budget primitif 2018, il avait été estimé à **7 500 000 €**. Le montant total s'établit ainsi à **9 559 100 €**.

2. Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les droits de parkings sont globalement augmentés de **125 000 €**. Il s'agit principalement d'ajuster la recette pour les parkings Rapp et Saint-Josse.

3. Chapitre 73 - Impôts et taxes

Le produit de la taxe sur les friches commerciales fait l'objet d'une revalorisation prudentielle de **550 000 €**, ce qui porte les crédits de l'exercice à **750 000 €**. Il ressort des investigations menées par les services fiscaux auprès des propriétaires, que **368** locaux sont susceptibles d'être imposés. Le montant ne sera précisément connu qu'après établissement du rôle pour recouvrer la taxe courant octobre.

Par ailleurs, il convient de préciser que **les dégrèvements qui seront accordés** aux redevables par les services fiscaux, lorsque l'absence d'exploitation des biens est indépendante de la volonté du redevable et est imputable à une cause étrangère à sa volonté faisant obstacle à

l'exploitation du bien dans des conditions normales, **constitueront une dépense** qui sera supportée par la Ville de Colmar et imputée au chapitre 014, et non une atténuation de produits.

4. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Suite à la notification des attributions dotations et compensations par l'Etat, celles-ci sont en augmentation de **879 400 €**, qui se répartissent comme suit :

- **dotations (+ 576 000 €)** sous l'effet d'un abondement au niveau national de l'enveloppe destinée à la péréquation verticale,
- **compensations (+ 303 400 €)** versées par l'Etat. Cet ajustement s'explique principalement par le rétablissement par le gouvernement de l'exonération pour les personnes de condition modeste.

En l'absence d'information précise des services fiscaux lors de l'élaboration du BP 2018, la prévision budgétaire a été volontairement prudente.

5. Chapitre 76 - Produits financiers

Les produits financiers sont ajustés à la baisse de **86 800 €**. Il s'agit de tenir compte de la distribution des dividendes décidée lors de l'assemblée générale ordinaire de la S.C.C.U. du 8 juin 2018.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'élève en dépenses à **+ 1 696 000 €** et en recettes à **-1 830 700 €**.

A. Les recettes réelles d'investissement

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et recettes liées à la gestion active de la dette, elles se ventilent comme suit :

Chap	Intitulés	B.P. 2018 + Reports	D.M. n° 1 - 2018	B.P. + reports + D.M. n°1 - 2018	Evol. DM n°1 /BP + reports
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 182 400	0	3 182 400	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 850 000	0	3 850 000	0,00%
13	Subventions d'investissement	7 322 700	685 000	8 007 700	9,35%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 802 000	-2 417 200	3 384 800	-41,66%
21	Immobilisations corporelles	56 600	0	56 600	0,00%
27	Autres immobilisations financières	1 275 800	0	1 275 800	0,00%
45	Opérations pour compte de tiers	161 000	-98 500	62 500	-61,18%
Total		21 650 500	-1 830 700	19 819 800	-8,46%

1. Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Elles sont globalement en augmentation de **685 000 €**.

Ce chapitre enregistre principalement :

- une dotation complémentaire de 381 500 € suite à la notification du produit des amendes de polices, ce qui porte la recette de l'exercice à 1 481 500 €. Cette évolution s'explique par une augmentation de la valeur du point et une progression du nombre de contraventions dressées sur notre territoire ;
- le versement par le Conseil Départemental du Haut-Rhin du solde des subventions accordées dans le cadre du Contrat Territoire de Vie pour 913 000 € et qui avaient fait l'objet d'un étalement sur 15 ans pour les opérations suivantes :
 - ✓ travaux d'amélioration de la configuration du Parc des Expositions et des Congrès (phase 2) : 332 600 €
 - ✓ les aménagements des espaces extérieurs du musée Unterlinden : 342 900 €
 - ✓ la restauration scolaire des P'tits Loups rue Billing : 237 500 € ;
- la participation de la Communauté d'Agglomération de Belfort aux travaux d'adaptation pour permettre le passage des convois exceptionnels notamment de General Electric pour un montant de 79 000 € ;
- le rephasage sur 2019 d'une partie de la subvention à hauteur de 700 000 € attribuée par la Région Grand Est pour les Dominicains de Colmar, suite au décalage de l'exécution des travaux.

2. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Pour équilibrer la DM n° 1, les emprunts et dettes assimilées sont diminués de 2 417 200 €, ce qui porte les crédits de l'exercice à 3 384 800 €.

3. Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers

Les crédits inscrits au budget primitif au titre de la refacturation à des tiers des mises en sécurité d'immeubles menaçant ruine sont diminués de 98 500 €, dont 94 900 € pour l'immeuble 9, place des 6 Montagnes Noires qui n'ont plus lieu d'être suite à la vente forcée du bien en date du 16 mars 2018.

B. Les dépenses réelles d'investissement

Hors dépenses liées à la gestion active de la dette, du déficit d'investissement reporté, les dépenses réelles se ventilent comme suit :

Intitulés	B.P. 2018 + Reports	D.M. n° 1 - 2018	B.P. + reports + D.M. n°1 - 2018	Evol. DM n°1 /BP + reports
Dépenses d'équipement	42 849 300	1 788 500	44 637 800	4,17%
Dépenses financières	7 480 500	0	7 480 500	0,00%
Opérations pour le compte de tiers	215 700	-92 500	123 200	-42,88%
Total	50 545 500	1 696 000	52 241 500	3,36%

1. Les dépenses d'équipement

L'effort d'équipement de la Ville de Colmar affiche une progression marquée de **1 788 500 € (+ 4,17 %)** par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2018, pour tenir compte de l'état d'avancement effectif des différentes opérations.

Elles se ventilent comme suit :

- | | |
|---------------------------------|---------------|
| • Immobilisations incorporelles | - 213 170 € |
| • Subventions d'équipement | + 74 500 € |
| • Immobilisations corporelles | + 157 600 € |
| • Opérations individualisées | + 1 769 570 € |

a) Les immobilisations incorporelles

Les crédits sont globalement en reflux de **213 170 €** tenant compte des ajustements du calendrier opérationnel notamment pour les opérations suivantes :

- musée Bartholdi : les crédits à hauteur de **120 000 €** pour les études muséographiques et diagnostic des sculptures sont différés en 2019,
- musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie : dans l'attente de la validation du projet scientifique et culturel par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Grand Est, les crédits sont diminués de **51 000 €**. Ils feront l'objet d'une réinscription au budget primitif 2019,
- les crédits d'études pour l'aménagement de la future maison des archives peuvent être diminués de **19 000 €**, les travaux étant arrivés à leur terme.

b) Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont abondées de **74 500 €**.

Il s'agit principalement d'inscrire une subvention de **70 000 €** pour participer aux travaux réalisés par l'agence immobilière Triplex dans la Galerie du Rempart.

c) Immobilisations corporelles

Elles sont en croissance de **157 600 €**, en raison notamment des principaux ajustements suivants :

- - **490 000 €** pour les travaux de désinfection des archives municipales. Les crédits sont différés sur l'exercice 2019,
- - **372 740 €** pour les travaux d'amélioration de l'immeuble sis 72, rue de Logelbach qui sont reportés sur l'exercice 2019,
- - **70 000 €** de crédits transférés au chapitre 204 – subventions d'équipement pour permettre le versement de la subvention à Triplex dans le cadre des travaux effectués dans la Galerie du Rempart (*cf point évoqué plus haut*),
- - **55 000 €** pour l'acquisition de matériel de transport, suite à des économies réalisées lors de l'attribution des marchés,

- - 33 000 € au titre du reliquat de crédits non consommés pour les travaux d'extension de l'école maternelle Brant,
- + 770 000 € pour le plan animation lumière,
- + 285 000 € au titre des travaux d'économies d'énergie,
- + 117 800 € pour réaliser les aménagements nécessaires au passage des convois exceptionnels,
- + 30 000 € pour l'acquisition de bacs en bois dans le cadre de l'opération de Noël.

d) Opérations d'investissement individualisées

Elles sont globalement en augmentation de **1 769 570 €**.

Parmi les **évolutions à la baisse**, on peut citer :

- **Les Dominicains de Colmar - 3 100 000 €**
Pour tenir compte de l'ajustement de la planification opérationnelle, les crédits de paiement sont réduits de 3 100 000 € et feront l'objet d'une réinscription en 2019.
- **Mise aux normes accessibilité bâtiments communaux - 610 000 €**
Cet ajustement est rendu nécessaire essentiellement par le report des travaux programmés au Musée Bartholdi (- 420 000 €), la patinoire (- 60 000 €), des économies de 80 000 € réalisées lors de l'attribution des marchés pour les travaux dans les écoles Saint-Nicolas et Hirn et des travaux d'accessibilité programmés pour le musée des usines municipales (- 50 000 €) qui sont reportés sine die.
- **Requalification du secteur Luxembourg - 450 000 €**
Suite à la notification des marchés pour l'exercice 2018, les crédits de paiement peuvent être diminués de 450 000 €. Ce montant sera repositionné sur l'exercice 2019 pour financer d'autres travaux.
- **Restructuration du parc et ateliers municipaux - 200 000 €**
Pour mieux cerner les contours du projet, il est proposé de décaler les crédits inscrits au budget primitif 2018 sur le budget 2019.
- **Création de la cantine périscolaire Brant - 145 000 €**
Afin de tenir compte de l'état d'avancement du projet, il est proposé de différer une partie des crédits de paiement inscrits au budget primitif 2018 à hauteur de 145 000 € au budget 2019.
- **Gymnase Grillenbreit - 83 150 €**
Suite au décalage dans le temps de l'opération, les crédits de paiement à hauteur de 83 150 € seront rephasés dans le cadre de l'AP / CP sur les crédits de paiement de l'exercice 2019.

- **Regroupement des espaces verts - 20 000 €**

Les crédits d'études sont rephasés sur l'exercice 2019.

Parmi les évolutions à la hausse, on peut citer :

- **Montagne Verte : parking souterrain & espace paysager + 6 000 000 €**

Ce projet, qui avance plus vite que prévu, entre en phase opérationnelle avec un démarrage des travaux de construction programmé pour début octobre. Aussi, une partie des crédits de paiement positionnée en 2019 doit être rapatriée sur l'exercice 2018 à hauteur de 6 000 000 €.

- **Equipement couvert d'athlétisme + 297 720 €**

Compte tenu du calendrier d'exécution des travaux, les crédits doivent être abondés de 297 720 €.

- **Restauration complète du Koïfhus + 80 000 €**

Un crédit d'amorce pour les études est inscrit pour un montant de 80 000 €. Le coût global du projet est estimé à 3 918 000 €.

2. Les opérations pour le compte de tiers

Les crédits inscrits au budget primitif au titre des mises en sécurité d'immeubles menaçant ruine sont globalement diminués de 92 500 €, dont notamment 94 900 € pour l'immeuble 9, place des 6 Montagnes Noires qui ne sont plus nécessaires suite à la vente forcée du bien en date du 16 mars 2018 et un complément de 6 000 € pour la création du Département Génie Thermique et Energie à l'I.U.T..

Les budgets annexes

I. Festival de Jazz

Des partenariats privés supplémentaires, dans le cadre du mécénat, de l'ordre de **20 400 €** ont permis une programmation plus intense. Le chapitre 011 est abondé de **16 000 €** dont **8 000 €** pour la rémunération des intermittents du spectacle, **6 000 €** pour les annonces et **2 000 €** pour les frais d'hébergement des artistes. Les cachets y compris les charges versés aux artistes imputés au chapitre 012 sont également revalorisés pour **4 400 €**.

II. Festival du Livre et Espace Malraux

En ce qui concerne le **Festival du Livre**, un crédit complémentaire de **9 050 €** est nécessaire au chapitre 012 dont **4 500 €** pour le paiement au Centre de Gestion d'un vacataire pendant 2 mois et **4 550 €** découlant de nouvelles obligations de rémunération des auteurs imposées par le Centre National du Livre (C.N.L.). Par ailleurs, un montant de **422 €** est inscrit en charges exceptionnelles pour permettre l'annulation d'un titre de recettes émis en 2017.

Ces dépenses supplémentaires sont financées par une diminution similaire des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante.

-o-o-o-o-

Vue synoptique

Libellés	Budget primitif			Total budget primitif	Décision modificative n°1		Total décision modificative n°1	Total budget primitif + décision modificative n°1
	Ecritures réelles	Reports	Ecritures d'ordre		Ecritures réelles	Ecritures d'ordre		
Budget principal	134 381 000 €	6 008 000 €	27 267 000 €	167 656 000 €	1 696 000 €	5 181 300 €	6 877 300 €	174 533 300 €
Fonctionnement	76 489 000 €	0 €	25 742 000 €	102 231 000 €	0 €	3 526 700 €	3 526 700 €	105 757 700 €
Investissement (1)	57 892 000 €	6 008 000 €	1 525 000 €	65 425 000 €	1 696 000 €	1 654 600 €	3 350 600 €	68 775 600 €
Budget annexe Festival du Film	180 000 €	0 €	0 €	180 000 €	0 €	0 €	0 €	180 000 €
Fonctionnement	180 000 €	0 €	0 €	180 000 €	0 €	0 €	0 €	180 000 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget annexe Festival de Jazz	140 600 €	0 €	0 €	140 600 €	20 400 €	0 €	20 400 €	161 000 €
Fonctionnement	140 600 €	0 €	0 €	140 600 €	20 400 €	0 €	20 400 €	161 000 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget annexe Festival du Livre - Espace Malraux	375 470 €	0 €	0 €	375 470 €	0 €	0 €	0 €	375 470 €
Fonctionnement	375 230 €	0 €	0 €	375 230 €	0 €	0 €	0 €	375 230 €
Investissement	240 €	0 €	0 €	240 €	0 €	0 €	0 €	240 €
Consolidation	135 077 070 €	6 008 000 €	27 267 000 €	168 352 070 €	1 716 400 €	5 181 300 €	6 897 700 €	175 249 770 €
Fonctionnement	77 184 830 €	0 €	25 742 000 €	102 926 830 €	20 400 €	3 526 700 €	3 547 100 €	106 473 930 €
Investissement	57 892 240 €	6 008 000 €	1 525 000 €	65 425 240 €	1 696 000 €	1 654 600 €	3 350 600 €	68 775 840 €
(1) Détail des écritures réelles	57 892 000 €	6 008 000 €			1 696 000 €			
<i>hors opérations liées à la gestion active de la dette, résultat d'investissement reporté et dépenses imprévues</i>	44 537 500 €	6 008 000 €			1 696 000 €			
+ opérations liées à la gestion active de la dette	10 633 500 €	0 €			0 €			
+ résultat d'investissement reporté	2 721 000 €	0 €			0 €			
+ dépenses imprévues	0 €	0 €			0 €			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 6 Autorisations de Programme et Crédits de Paiement - Actualisation Décision Modificative N°1/2018.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOpte A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

POINT N° 6 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT - ACTUALISATION
DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2018

Rapporteur : M. MATTHIEU JAEGY, Adjoint

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2018, le Conseil Municipal a approuvé les autorisations de programme et crédits de paiement des opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel.

Les dispositions comptables et budgétaires prévoient que les autorisations de programme et crédits de paiement doivent être votés à chaque étape budgétaire.

Il vous est tout d'abord proposé l'ouverture d'une autorisation de programme concernant la restauration complète du Koifhus dont le coût prévisionnel des travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 3 918 000 €. Par ailleurs, l'autorisation de programme concernant l'aménagement d'un parc public et d'un parking souterrain place de la Montagne Verte est abondée de 5 970 000 €, conformément à la décision prise lors de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2018.

Pour le reste, il s'agit d'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement en cours compte tenu des ajustements de crédits retracés dans la Décision Modificative N°1.

Les opérations concernées par ces autorisations de programme figurent dans le tableau annexé à la présente délibération, lequel indique pour chaque opération, le montant de l'autorisation de programme et le détail des crédits de paiement envisagés et modifiés éventuellement par la Décision Modificative N° 1/2018.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir accepter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 12 octobre 2018,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

la liste des autorisations de programme et crédits de paiement tels que définis dans le tableau ci-annexé.

Le Maire

LISTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - DM N°1/2018 -

N° d'AP	Intitulé de l'AP		Montant des AP			Crédits de paiement antérieurs à 2018	Montant des CP					
			Montant de l'autorisation de programme	Révision DM N°1/2018	Total cumulé de l'autorisation de programme		Reports 2018	Crédits de paiement ouverts au BP 2018	Actualisation crédits de paiement DM N°1/2018	TOTAL crédits de paiement ouverts en 2018	2019	années 2020 et suivantes
AP 20081	Unterlinden (Musée, Office de Tourisme et Monuments Historiques)	D	42 729 084,35		42 729 084,35	41 656 300,42	1 072 783,93			1 072 783,93		
		R	22 190 500,00		22 190 500,00	21 291 390,32	899 020,31			899 020,31	89,37	
AP 2008376	Création du Département Génie Thermique et Energie à l'IUT	D	4 200 000,00		4 200 000,00	4 106 385,06	84 700,00		6 000,00	90 700,00	2 914,94	
		R	2 800 000,00		2 800 000,00	2 751 299,22	30 000,00			30 000,00	18 700,78	
AP 20101	Construction d'un gymnase au Grillenbreit	D	3 000 000,00	350 000,00	3 350 000,00	12 997,20	33 150,00	2 000 000,00	-83 150,00	1 950 000,00	1 387 000,00	2,80
		R	1 456 000,00		1 456 000,00		30 400,00	1 030 400,00		1 060 800,00	30 400,00	364 800,00
AP 20111	Unterlinden: espaces extérieurs	D	5 801 000,00		5 801 000,00	5 736 989,77	64 010,23			64 010,23		
		R	660 000,00	-25 300,00	634 700,00	252 431,55		34 000,00	342 900,00	376 900,00	5 368,45	
AP 20112	Aménagements extérieurs pour logement nomades sédentarisés	D	1 888 244,14		1 888 244,14	1 888 244,14						
		R	429 000,00		429 000,00	197 000,90	231 000,00			231 000,00	999,10	
AP 20113	Site de restauration scolaire Les P'tits Loups	D	2 064 358,37		2 064 358,37	2 064 358,37						
		R	1 210 000,00		1 210 000,00	942 002,00		22 300,00	237 500,00	259 800,00	8 198,00	
AP 20115	Montagne Verte: parking souterrain (en HT-TVA fiscale*) et espace paysager	D	20 050 000,00	5 970 000,00	26 020 000,00	938 853,29	27 910,71	1 124 900,00	6 000 000,00	7 152 810,71	15 044 000,00	2 884 336,00
		R										
AP 20121	Mise aux normes accessibilité aux bâtiments communaux	D	15 000 000,00		15 000 000,00	9 663 362,35	318 460,08	1 050 000,00	-610 000,00	758 460,08	821 000,00	3 757 177,57
		R	82 056,83		82 056,83	82 056,83						
AP 20132	Travaux de voirie avenue de l'Europe	D	2 838 848,91		2 838 848,91	2 832 229,45	6 619,46			6 619,46		
		R	1 064 454,15		1 064 454,15	1 064 454,15						
AP 20141	Requalification secteur Luxembourg	D	2 800 000,00		2 800 000,00	168 625,12		2 130 000,00	-450 000,00	1 680 000,00	817 000,00	134 374,88
		R	320 000,00		320 000,00	44 880,00		208 000,00		208 000,00	67 120,00	
AP 20151	Aménagement tronçon est de la Rocade Verte	D	3 588 500,00		3 588 500,00	3 564 362,06	24 134,30			24 134,30	3,64	
		R	596 616,46		596 616,46	596 616,46						

LISTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - DM N°1/2018 -

N° d'AP	Intitulé de l'AP		Montant des AP			Crédits de paiement antérieurs à 2018	Montant des CP					
			Montant de l'autorisation de programme	Révision DM N°1/2018	Total cumulé de l'autorisation de programme		Reports 2018	Crédits de paiement ouverts au BP 2018	Actualisation crédits de paiement DM N°1/2018	TOTAL crédits de paiement ouverts en 2018	2019	années 2020 et suivantes
AP 20153	Les Dominicains de Colmar	D	15 233 850,00		15 233 850,00	1 411 524,59	161 475,41	7 706 000,00	-3 100 000,00	4 767 475,41	8 870 000,00	184 850,00
		R	6 280 000,00		6 280 000,00	3 750 000,00						
AP 20154	Renouvellement urbain Bel'Air-Florimont	D	2 100 000,00		2 100 000,00	112 708,90	38 010,28	12 000,00		12 000,00	1 479 200,00	496 091,10
		R	700 000,00		700 000,00	11 500,00						
AP 20161	Equipement couvert d'athlétisme	D	2 000 000,00	140 000,00	2 140 000,00	4 140,00	52 280,00	650 000,00	297 720,00	1 000 000,00	1 135 860,00	
		R	200 000,00		200 000,00	200 000,00						
AP 20162	Regroupement dépôts espaces verts	D	500 000,00		500 000,00			25 000,00	-20 000,00	5 000,00	200 000,00	295 000,00
		R										
AP 20163	Parc de stationnement Gare/Bleyle en HT (TVA fiscale)*	D	11 011 500,00		11 011 500,00	10 203 364,12	346 635,88	461 500,00		808 135,88		
		R	5 571 645,00		5 571 645,00	5 071 645,00						
AP 20181	Cantine périscolaire Brant	D	2 341 200,00		2 341 200,00			545 000,00	-145 000,00	400 000,00	1 568 000,00	373 200,00
		R	630 000,00		630 000,00	30 000,00						
AP 20182	Restructuration Parc et Ateliers Municipaux	D	230 000,00		230 000,00			230 000,00	-200 000,00	30 000,00	200 000,00	
		R										
AP 20183	Restauration complète du Koïfhus	D	3 918 000,00		3 918 000,00				80 000,00	80 000,00	2 385 000,00	1 453 000,00
		R										

D = Dépense

R = Recette

* en TVA fiscale, le paiement de la TVA et sa récupération se font hors budget.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 7 Créances irrécouvrables.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

POINT N° 7 CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : M. MATTHIEU JAEGY, Adjoint

Le Trésorier Principal de la Ville de Colmar vient de présenter l'état des **créances irrécouvrables** d'un montant total de **128 520,67 €**, se rapportant aux exercices 2012 à 2017 concernant le budget principal et le budget annexe Festival du Livre - Espace Malraux.

Les créances irrécouvrables se ventilent comme suit :

- les **créances** qui n'ont pu être recouvrées par le comptable public malgré toutes les diligences qu'il a effectuées et qui sont proposées **en non-valeur**. Il est précisé qu'il conserve toujours la possibilité de recouvrer les créances admises en non-valeur dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune » ;
- les **créances éteintes** dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective qui constituent des pertes définitives pour la collectivité.

Les créances concernent les produits budgétaires détaillés dans les tableaux figurant en annexe 1, 2, 3 et 4.

Les motifs des pertes sur créances irrécouvrables sont les suivants :

Libellés	Budget principal	Budget annexe	Cumul budget principal + budget annexe
1. Créances admises en non-valeur			
Absence - Adresse inconnue	517,99 €		517,99 €
Décédé	169,64 €		169,64 €
Carence	12 084,91 €		12 084,91 €
Poursuite sans effet	1 789,19 €	488,00 €	2 277,19 €
Sous -total 1	14 561,73 €	488,00 €	15 049,73 €
2. Créances éteintes			
Insuffisance d'actif et liquidation judiciaire	3 239,01 €		3 239,01 €
Surendettement	110 231,93 €		110 231,93 €
Sous total 2	113 470,94 €		113 470,94 €
TOTAL GENERAL	128 032,67 €	488,00 €	128 520,67 €

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie du 12 octobre 2018,

Après avoir délibéré,

DECIDE

de fixer à **128 520,67 €** (128 032,67 € pour le budget principal, 488,00 € pour le budget annexe Festival du Livre - Espace Malraux) le montant des pertes sur créances irrécouvrables, à savoir des **admissions en non-valeur** pour un montant de **15 049,73 €** et des **créances éteintes** pour un montant de **113 470,94 €**.

CHARGE

Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Note explicative concernant les motifs de l'admission en non-valeur

ABSENCE - ADRESSE INCONNUE : Dès lors que les pièces envoyées par la T.P.M. reviennent avec la mention "n'habite pas à l'adresse indiquée – retour à l'expéditeur", le Trésorier Principal Municipal envoie au minimum 3 demandes de renseignements auprès de différents organismes afin de retrouver les nouvelles coordonnées du client. Il peut s'agir du centre des Impôts, de la Mairie, de la C.P.A.M., de l'employeur, des banques, de Vialis. Si toutes ces démarches s'avèrent infructueuses, la créance devient irrécouvrable.

PV DE CARENCE : L'huissier du Trésor ou un huissier de justice établit un procès-verbal de saisie vente. Lorsque le redevable ne possède pas de biens saisissables, de compte bancaire ou un compte avec un solde débiteur, un procès-verbal de carence est établi. Un débiteur insolvable est en général soit au RSA, soit SDF, soit incarcéré.

LIQUIDATION JUDICIAIRE : Dans ce cas, un jugement de clôture pour insuffisance d'actif est rendu et un certificat d'irrécouvrabilité est délivré. Pour un particulier, il y a une procédure de rétablissement personnel ; on aboutit à une faillite civile.

MODICITE DE LA SOMME ou RAR INFÉRIEUR AU SEUIL DE POURSUITE : A défaut de seuils fixés par la collectivité et pour les créances d'un montant unitaire inférieur à 40 €, le motif de l'irrécouvrabilité n'a pas à être annoté sur l'état des créances présentées en non-valeur (Instruction codificatrice n° 11-022-MO du 16/12/2011).

POURSUITES SANS EFFET : suite à la politique départementale de recouvrement des produits locaux du 28 septembre 2012. Les actes de poursuites doivent privilégier un objectif de recouvrement effectif en rapport avec leur coût.

A) OPPOSITION A TIERS DETENTEUR (OTD) : L'OTD est l'acte de poursuite systématique ne nécessitant pas l'intermédiation d'un huissier ou d'un juge. Il convient toutefois de souligner que la réglementation interdit de recourir à l'OTD auprès des employeurs pour créances inférieures à 30 € et aux banques pour les créances inférieures à 130 €.

B) RECOURS A L'HUISSIER : L'expérience montre qu'il est manifestement inutile de recourir aux services d'un huissier en l'absence d'employeur, si le compte bancaire est débiteur ou lorsque les revenus sont faibles ; en conséquence, le directeur départemental des Finances Publiques du Haut Rhin demande au comptable de solliciter l'admission en non-valeur des créances inférieures à 200 € lorsque les OTD sont infructueuses (seuil fixé à 500 € pour les créances en matière d'impôt de l'Etat).

De même, dans le cas où l'OTD s'avère infructueuse et que la saisie vente est impossible (**combinaison infructueuses d'actes**), aucune poursuite n'est envisagée et ce quel que soit le montant.

SURENDETTEMENT : Lorsque la situation du redevable est irrémédiablement compromise, rendant manifestement impossible la mise en œuvre de mesures classiques de traitement de surendettement et en l'absence d'actif réalisable, la commission de surendettement des particuliers du Département oriente le dossier vers la procédure de rétablissement personnel, sans liquidation judiciaire afin de recommander au juge de l'exécution un effacement des dettes.

PV DE PERQUISITION NEGATIF : L'huissier diligenté par le comptable public s'est rendu sur place mais n'a pu pénétrer au domicile du redevable ou a constaté que le redevable n'habite plus à l'adresse indiquée.

AUTORISATION DE POURSUITE REFUSEE : L'autorisation n'a pas été délivrée par l'ordonnateur.

COMBINAISON INFRUCTUEUSE D'ACTES DE RECOUVREMENT : Toutes les démarches diligentées se sont avérées infructueuses (opposition à tiers détenteur et saisie-vente).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 8 Affectation des fonds de concours attribués par Colmar Agglomération pour 2018 et 2019.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOpte A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

**POINT N° 8 AFFECTATION DES FONDS DE CONCOURS ATTRIBUÉS PAR COLMAR
AGGLOMÉRATION POUR 2018 ET 2019**

Rapporteur : M. MATTHIEU JAEGY, Adjoint

Par délibération en date du 30 mars 2017, le Conseil Communautaire a décidé de reconduire le dispositif de soutien aux communes membres de Colmar Agglomération mis en place sur la période 2014-2016. Le montant du fonds de concours attribué à la Ville de Colmar s'élève à 2,4 millions € sur la période 2017-2019. Il est prévu de répartir ce montant de la manière suivante :

- 1,3 million € pour 2018,
- 1,1 million € pour 2019.

Par-ailleurs, la Ville dispose d'un crédit-avoir « eaux pluviales » positif de 1 766 081,47€ sur la période 2018-2020 (délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2017). Il est possible de transformer jusqu'à 50% de ce montant (seuil du plafond) soit 883 040€ en fonds de concours.

Conformément à l'article L 5216-5 VI du CGCT, le versement d'un fonds de concours est autorisé si les conditions suivantes sont réunies :

- le fonds de concours doit avoir donné lieu à des délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire concernés,
- le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par la commune bénéficiaire du fonds de concours.

Enfin, la participation de Colmar Agglomération est versée au fur et à mesure de la réalisation des travaux, par application du taux de la participation communautaire au programme retenu (ce taux, correspondant au ratio : soutien de Colmar Agglomération / montant du projet, sera appliqué lors de chaque demande d'acompte). Néanmoins, si le ratio fonds de concours/coût prévisionnel est inférieur à 30%, le versement du fonds de concours pourra être réalisé en un seul versement, et ceci, à compter du début de l'opération.

I. Affectation des fonds de concours pour 2018

Pour 2018, il est proposé de ventiler le montant du fonds de concours (1,3 million €) sur les projets suivants :

Projet	Coût (en HT)	Autres subventions	Fonds propres Ville de Colmar	Fonds de concours	Ratio FDC/Coût
Archives Municipales - Rue des Jardins	2 052 333€	580 314€	1 072 019€	400 000€	19,5%
Gymnase du Grillenbreit	2 791 667€	956 000€	1 335 667€	500 000€	17,9%
Stade Europe - Equipement couvert d'athlétisme	1 783 334€	333 333€	1 250 001€	200 000€	11,2%
Place du Saumon	854 352€	42 953€	611 399€	200 000€	23,4%
TOTAL	7 481 686€	1 912 600€	4 269 086€	1 300 000€	17,4%

II. Affectation des fonds de concours pour 2019

a) Fonds de concours

Pour 2019, il est proposé de répartir le solde du fonds de concours, soit 1,1 million €, sur les opérations suivantes :

Projet	Coût (en HT)	Autres subventions	Fonds propres Ville de Colmar	Fonds de concours	Ratio FDC/Coût
Cantine périscolaire Brant	1 951 000€	630 000€	821 000€	500 000€	25,6%
Place de la Montagne Verte - Aménagement paysager	4 289 205€	500 000€	3 289 205€	500 000€ (1)	11,7%
Maternelle des Violettes (travaux énergétiques)	350 000€	-	250 000€	100 000€	28,6%
TOTAL	6 590 205€	1 130 000€	4 360 205€	1 100 000€	16,7%

b) Crédit-avoir « eaux pluviales »

Il est proposé de transformer une partie de ce crédit-avoir « eaux pluviales » en fonds de concours et de le flécher sur l'opération « Place de la Montagne Verte – Construction d'un parking de stationnement souterrain ».

Projet	Coût (en HT)	Autres subventions	Fonds propres Ville de Colmar	Crédit-avoir eaux pluviales	Ratio FDC/Coût
Place de la Montagne Verte - Construction d'un parking	18 057 326€	-	17 174 286€	883 040€ (1)	4,9%

(1) Ce qui porte le fonds de concours pour ce projet à 1 383 040€ (2019 et crédit-avoir « eaux pluviales »).

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Services à la population, solidarité, politique de la ville et sécurité du 5 octobre 2018,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

La liste des opérations présentées dans le tableau ci-dessus et proposées dans le cadre du fonds de concours 2018 et 2019.

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération de Colmar le fonds de concours d'un montant de 1,3 million € pour 2018 et 1,1 million € pour 2019 ainsi que la transformation de 50% du crédit-avoir « eaux pluviales » en fonds de concours soit 883 040€ pour 2019 au titre du soutien au financement de ces opérations.

CHARGE

Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 9 Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs de l'Opéra National du Rhin pour la période 2018-2022.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

**POINT N° 9 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS DE
L'OPÉRA NATIONAL DU RHIN POUR LA PÉRIODE 2018-2022**

Rapporteur : Mme CÉCILE STRIEBIG-THEVENIN, Adjointe

Une convention pluriannuelle d'objectifs est signée tous les 4 ans par l'Opéra national du Rhin et ses différents partenaires financiers. Pour la période 2018-2022, la Ville de Colmar a exprimé ses attentes, qui figurent dans le document ci-joint en annexe.

La Ville de Colmar insiste sur sa volonté de rendre les œuvres lyriques et chorégraphiques de l'Opéra national du Rhin accessibles à un public très large, avec une grande cohésion avec les autres propositions soutenues par la Ville dans le même domaine. Elle est également très attachée à l'Opéra Studio, cellule de formation lyrique de l'Opéra national du Rhin implantée à Colmar, qui doit conserver son identité et développer ses actions en tant qu'ensemble, indépendamment des emplois confiés individuellement aux chanteurs et chanteuses. Une production propre à l'Opéra Studio sera au moins créée au Théâtre Municipal de Colmar chaque saison.

Pour l'année 2018, la Ville de Colmar verse une contribution de 562 570 € (montant inchangé par rapport aux 2 années précédentes). Pour les deuxième, troisième, quatrième et cinquième années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de la Ville de Colmar sont basés sur le montant 2018, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au titre des exercices concernés, et du vote favorable de ces crédits par la Ville de Colmar.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Enseignement, jeunesse, culture et sports du 2 octobre 2018,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

la proposition de convention pluriannuelle d'objectifs de l'Opéra national du Rhin pour la période 2018-2022,

RAPPELLE

Que pour le présent exercice les crédits sont inscrits au BP 2018, fonction 3119, article 6558,

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

CHARGE

M. le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS DE
L'OPERA NATIONAL DU RHIN POUR LA PERIODE 2018 – 2022**

La convention est consultable à la Direction du Développement culturel.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 10 Conventions de mécénat avec la Société VIALIS et la Société Colmarienne de Chauffage Urbain pour la 29ème édition du Festival du livre de Colmar les 24 et 25 novembre 2018

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOpte A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

**POINT N° 10 CONVENTIONS DE MÉCÉNAT AVEC LA SOCIÉTÉ VIALIS ET LA SOCIÉTÉ
COLMARIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN POUR LA 29ÈME ÉDITION DU FESTIVAL DU LIVRE
DE COLMAR LES 24 ET 25 NOVEMBRE 2018**

Rapporteur : Mme CÉCILE STRIEBIG-THEVENIN, Adjointe

La Société VIALIS et la Société colmarienne de chauffage urbains (SCCU) proposent de soutenir, à l'instar de l'an passé, la prochaine édition du Festival du livre de Colmar qui se tiendra les 24 et 25 novembre 2018, avec pour thème "RACONTER L'HISTOIRE".

Cette manifestation de la Ville de Colmar, entièrement gratuite pour le public, concourt à la diffusion de la culture et de la langue française et pourra être valorisée par VIALIS et la SCCU au titre du mécénat. Le Festival du livre de Colmar entre dans les dispositions de l'article 238 bis du Code Général des Impôts, rendant possibles ces conventions de mécénat (ci-joint en annexe 1 et 2)

Ainsi, d'une part, la société VIALIS s'engage à verser à la Ville de Colmar la somme de 11 250 € (onze mille deux cent cinquante euros) qui contribuera au rayonnement de cette manifestation.

En contrepartie, la Ville de Colmar s'engage :

- à faire figurer le nom de VIALIS, comme mécène du Festival du livre de Colmar 2018, sur tous les supports de communication,
- à offrir à VIALIS une mise à disposition gratuite de l'auditorium dans l'année,
- à proposer une visite guidée du Pôle Média-Culture à la demande de VIALIS.

D'autre part, la SCCU s'engage à verser à la Ville de Colmar la somme de 15 000 € (quinze mille euros) qui contribuera également au rayonnement de cette manifestation.

En échange, la Ville de Colmar s'engage à faire figurer le nom de la SCCU, comme mécène du Festival du livre de Colmar, sur les supports de communication.

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Enseignement, jeunesse, culture et sports du 2 octobre 2018,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

la signature des conventions de mécénat avec VIALIS et la SCCU,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions,

CHARGE

Monsieur le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 11 Avenant à la convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Strasbourg, Faculté des Arts, et la Ville de Colmar pour la mise en place d'un diplôme de théâtre au Conservatoire.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

**POINT N° 11 AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE ENTRE
L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG, FACULTÉ DES ARTS, ET LA VILLE DE COLMAR POUR LA MISE
EN PLACE D'UN DIPLÔME DE THÉÂTRE AU CONSERVATOIRE**

Rapporteur : Mme CÉCILE STRIEBIG-THEVENIN, Adjointe

Une convention, signée en mars 2015 entre la Faculté des Arts de Strasbourg et la Ville de Colmar, avait pour objet de définir les conditions d'aménagement d'un double cursus au Conservatoire de Colmar et à l'Université de Strasbourg permettant de délivrer le Diplôme d'Etudes Théâtrales (DET) et une Licence « Arts de la Scène » par la double validation des deux établissements.

L'Université de Strasbourg modifiant la maquette de ce cursus pour la rentrée scolaire 2018/2019, un avenant est proposé ; la modification principale est la réduction à 6 Unités d'Enseignement, mais le nombre d'ECTS (European Credits Transfer System) validés reste le même : 9 ECTS au Conservatoire et 21 à l'Université.

L'avenant et la nouvelle maquette du cursus figurent en annexes de ce rapport.

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Enseignement, jeunesse, culture et sports du 2 octobre 2018,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

L'avenant à la convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Strasbourg, Faculté des Arts, et la Ville de Colmar pour la mise en place d'un diplôme de théâtre au Conservatoire

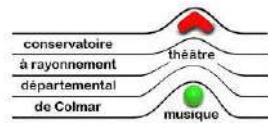
AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant

CHARGE

Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Avenant à la convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Strasbourg, Faculté des Arts, et la Ville de Colmar

Entre

L'Université de Strasbourg / Unistra

Sise : 4 rue Blaise Pascal – CS 90032, 67081 STRASBOURG Cedex, France,

Représentée par son Président, Michel DENEKEN

Pour le compte de la Faculté des Arts

Représentée par son Doyen, Pierre LITZLER

Et

La Ville de Colmar, représentée par son Maire, Gilbert Meyer, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2018

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu :

Les dispositions de l'article L.718-16 du Code de l'Éducation qui précisent que « les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent conclure des conventions de coopération soit entre eux soit avec d'autres établissements publics ou privés. »

Préambule

Le Préambule reste inchangé.

Objet

L'objet de la convention reste inchangé.

Article 1 : Modalités d'inscription

L'article 1 reste inchangé.

Article 2 : Aménagements pédagogiques prévus pour les étudiants inscrits au CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar) en COP (Cycle à Orientation Professionnelle)

L'ensemble des cours, stages, ateliers et modules constitue le « programme pédagogique » du CRD. Il est défini et mis en œuvre chaque année par le Conseiller aux études théâtrales en accord avec le Directeur du CRD. Il inclut des enseignements de pratiques théâtrales, de pratiques corporelles et vocales, de culture artistique et théâtrale. Il constitue un temps de maturation, notamment dans le but de se préparer aux concours des écoles supérieures.

La 3^{ème} année de licence à l'Université correspond à la 3^{ème} année en COP au CRD.

Le Diplôme d'études théâtrales (DET) est validé par une double validation CRD et Université) en fin de troisième année, sur la base du contrôle continu et d'un examen sur épreuves dont la réalisation d'un projet personnel, d'un écrit et d'un entretien avec le jury.

Une maquette de ce double cursus (annexe) précise les différentes unités d'enseignements nécessaires à l'obtention du DET. Elles se répartissent ainsi :

Les notions d'analyses dramaturgiques, d'histoire du théâtre, d'ouverture sur les esthétiques théâtrales à travers l'analyse de textes théoriques, la rédaction de divers travaux écrits par les étudiants principalement à l'université.

La pratique d'exercices, la mise en questionnements et en travail de répertoires multiples de l'Antiquité à nos jours ainsi que la rencontre et la confrontation avec des artistes et des enseignants professionnels du spectacle vivant, la réalisation de projets personnels d'étudiants avec suivi pédagogique, principalement par le CRD.

A/ Unités d'enseignements validées au CRD

Les étudiants inscrits en COP au CRD et en Licence d'Arts du spectacle à l'Université de Strasbourg pourront valider au CRD les Unités d'enseignement 5 et 6 (9 ECTS) prévus dans la maquette de Licence de l'Université de Strasbourg. Le CRD sera ainsi en charge des examens et de la notation. Cette disposition ne remet pas en cause leur assiduité aux autres éléments pédagogiques de leurs études universitaires à l'Université de Strasbourg, les examens et la notation de ces éléments pédagogiques.

B/ Unités d'enseignements validées à l'Université

Les Unités d'enseignement 1, 2, 3 et 4 de leur parcours universitaire doivent être validées à l'Université de Strasbourg, sous le régime du contrôle continu ou de la dispense d'assiduité en cas de collision d'emplois du temps entre le CRD et l'Université de Strasbourg. Les étudiants passent alors les examens à l'Université de Strasbourg. Il est rappelé que l'examen sous le régime de la dispense d'assiduité est spécifique.

Les étudiants qui le souhaitent, en L2S3, pourront se préparer et se présenter à la certification PIX (compétences numériques), incluse dans l'UE6.

Article 3 : Notation des étudiants par les enseignants et intervenants du CRD

L'article 3 reste inchangé.

Article 4 : Commission de suivi pédagogique et de validation

L'article 4 reste inchangé.

Article 5 : Enseignements universitaires obligatoires

Les étudiants en COP doivent suivre les enseignements de Licence ci-dessous, correspondant à des compétences non transmises ou partiellement transmises par le CRD et passer les examens et les validations qui en relèvent :

- Langues vivantes
- Histoire et esthétique
- Analyse de textes et d'œuvres
- Ecritures

Article 6 : Bilan

L'article 6 reste inchangé.

Article 7 : Validité de la convention – dénonciation - avenant

Cette convention est conclue pour l'année universitaire 2018-2019. Elle sera reconductible tacitement jusqu'à la fin du contrat quinquennal.

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception avant le 1^{er} juin de l'année en cours pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

MAIRIE DE COLMAR
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL DE MUSIQUE ET THEATRE

Annexe N. 1 rattachée au point N.
Avenant à la convention de partenariat
pédagogique entre l'Université de Strasbourg,
Faculté des Arts, et la Ville de Colmar pour la
mise en place d'un diplôme de théâtre au
Conservatoire

Article 8 : Assurances

L'article 8 reste inchangé.

Article 9 : Règlement des litiges

L'article 9 reste inchangé.

En annexe, la nouvelle maquette de l'offre de formation 18-22 de la Licence Arts du spectacle et Audiovisuel, Parcours Théâtre.

Fait à Strasbourg en deux exemples originaux le

Pour l'Université de Strasbourg
Le Président

Pour la Ville de Colmar,
Le Maire

**ANNEXE A L'AVENANT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITE DE
 STRASBOURG, FACULTE DES ARTS ET LA VILLE DE COLMAR**

**NOUVELLE MAQUETTE DU CURSUS
 LICENCE MENTION ARTS DU SPECTACLE ET AUDIOVISUEL**

(AVEC 3 PARCOURS CINÉMA, DANSE OU THÉÂTRE)

L1

L1S1 SOCLE COMMUN

	UE	Type d'UE	ECTS	Coef	Intitulé de l'UE	MECC L1S1 1 ^{ère} session	MECC L1S1 2 ^{ème} session
Licence 1 Semestre 1 100 % tronc commun	1	Obligatoire	3	1	Langue vivante étrangère Au choix (CRAL)	Cral	
	2	Obligatoire	6	2	Enseignement interdisciplinaire (1) <i>Introduction à l'art chorégraphique</i> 1 CM analyse d'œuvre	1 Ecrit CC/ Devoir sur table 1 (1h) Coef 1 1 Ecrit/ Devoir sur table CC 2 (1h) Coef 1 1 Dissertation/Devoir sur table (2h) Coef 1	1 écrit / Devoir sur table (3h) Coef 1
	3	Obligatoire	6	2	Enseignement interdisciplinaire (2) <i>Introduction à l'art cinématographique</i> 1 CM analyse d'œuvre	1 Ecrit CC 1 (1h) Coef 1 1 Ecrit/ Devoir sur table CC 2 (1h) Coef 1 1 Dissertation/Devoir sur table (2h) Coef 1	1 écrit Devoir sur table (3h) Coef 1
	4	Obligatoire	6	2	Enseignement interdisciplinaire (3) <i>Introduction à l'art théâtral</i> 1 CM analyse d'œuvre	1 Ecrit CC 1 (1h) Coef 1 1 Ecrit Devoir sur table/ CC 2 (1h) Coef 1 1 Devoir sur table (2h) Coef 1	1 écrit Devoir sur table (3h) Coef 1
	5	Obligatoire	6	2	Enseignement interdisciplinaire (4) <i>CM Esthétique et textes théoriques des arts de la scène</i> <i>CM Esthétique et textes théoriques des arts chorégraphiques</i> <i>CM Esthétique et textes théoriques des arts de l'écran</i>	1 Ecrit CC 1 (1h) Coef 1 1 Ecrit CC 1 (1h) Coef 1 1 Ecrit CC 1 (1h) Coef 1	1 écrit Devoir sur table (3h) Coef 1

	6	Obligatoire	3	2	Enseignement interdisciplinaire (5) <i>Analyse de textes : Atelier du lecteur</i> 12 groupes (inscription par discipline) - Atelier du lecteur : 4 groupes - Atelier du danseur : 2 groupes sur 5 textes de chorégraphes - Analyse de textes : 6 groupes sur 10 textes de cinéma	1 Commentaire de texte à l'oral 50% (10 minutes) Coef 1 2 1 Fiche de lecture 50% en temps libre Coef 1	1 commentaire de texte (3h) Coef 1
Total tous parcours							
Heures présentiel étudiant					180h		

PARCOURS THEÂTRE

	UE	Type d'UE	ECTS	Coef	Intitulé de l'UE	MECC LIS2 1 ^{ère} session	MECC LIS2 2 ^{ème} session
Licence 1 Semestre 2	1	Obligatoire	3	1	Langue vivante étrangère Au choix (CRAL)		
	2	Obligatoire	6	2	Histoire et esthétique 1 CM: <i>Histoire du théâtre 1 (Antiquité)</i> 1 TD: <i>Analyse de textes (XXe)</i> 2 groupes	1 Écrit CC (1h) (40%) 1 Écrit/ Dissertation (2h) (60%) Coef. 1 1 Commentaire de texte (2h) Coef. 1	1 Écrit (2h) Coef 1
	3	Obligatoire	6	2	Analyse de textes et d'œuvres 1 CM: <i>L'invention de la scène moderne (mutualisé théâtre et danse)</i> 1 TD: <i>Analyse de spectacles</i>	1 Écrit CC (1h) 40% 1 Devoir sur table (2h) 60% Coef. 1 1 Commentaire (2h) Coef 1	1 Écrit (2h) Coef.1
	4	Obligatoire	6	2	Ecritures 1 CM: <i>Ecriture théâtrale I (Personnages)</i> 1 TD: <i>Ecriture corporelle ou scénique</i>	1 Écrit/ Devoir sur table (2h) Coef 1 1 Dossier 30% 1 Evaluation pratique 70% Coef 1	1 Oral (20 minutes) Coef.1
	5	Obligatoire	6	2	Recherche 1 CM: <i>Introduction à la recherche en arts du spectacle</i> 1 TD: <i>Atelier de recherche 1 (dossier 5 p. + biblio)</i>	1 Devoir sur table (2h) Coef.1 1 Dossier 60% 1 Oral 40% Coef 1	1 Dossier Coef. 1

6	Obligatoire	3	1	Projet <i>1 TD Renforcement disciplinaire (pratiques théâtre et danse)</i> <i>Renforcement écrit et oral ou UE d'ouverture (heures hors maquette)</i>	1 Evaluation pratique 70% 1 Présentation de travail 30% Coef. 1 Modalités d'évaluation définies par la composante Coef 1	Pas de rattrapage Modalités de rattrapage définies par la composante
---	-------------	---	---	--	--	---

L2

UE	Type d'UE	ECTS	Coef	Intitulé de l'UE	MECC L2S3 1 ^{ère} session	MECC L2S3 2 ^{ème} session
1	Obligatoire	3	1	Langue vivante étrangère Au choix (CRAL)	Modalités d'évaluation définies par le CRAL	Modalités de rattrapage définies par le CRAL
2	Obligatoire	6	2	Histoire et esthétique <i>1 CM: Histoire du théâtre II (Moyen-Age et Renaissance)</i> <i>1 TD : Analyse de textes (Moyen-Age et Renaissance)</i>	1 Écrit CC (1h) (40%) 1 Ecrit/ Dissertation (3h) (60%) Coef. 1 1 Commentaire de texte Coef. 1	1 écrit (3h)
3	Obligatoire	6	2	Analyse d'œuvres et de textes <i>1 CM: Esthétique des arts de la scène</i> <i>1TD : Analyse de spectacles</i>	1 écrit CC (1h) 40% 1 Devoir sur table (2h) 60% Coef. 1 1 Commentaire (2h) Coef 1	1 écrit (3h)
4	Obligatoire	6	2	Ecritures <i>1 CM: Ecriture théâtrale II (Chœur et choralités)</i> <i>1 TD : Ecriture corporelle ou scénique</i>	1 Ecrit/ Devoir sur table (3h) Coef 1 1 Dossier 30% 1 Evaluation pratique 70% Coef 1	1 Ecrit/ Devoir sur table (2h)
5	Obligatoire	6	2	Recherche <i>1 CM: Politiques et institutions culturelles</i> <i>1 TD : Atelier de recherche 1</i>	1 Ecrit/ Devoir sur table (2h) Coef. 1 1 Ecrit / Dossier de recherche Coef. 1	1 Ecrit/ Devoir sur table (3h)
6	Obligatoire	3	1	Projet <i>1 TD : Découverte du monde professionnel (1)</i> <i>Préparation à la certification PIX (heures hors maquette)</i>	1 devoir sur table/ CC (1h) 50% 1 dossier 50% Coef. 1 Modalités d'évaluation définies par la certification PIX	1 Ecrit/ Devoir sur table (2h) Modalités de rattrapage définies par la certification PIX
		30	10			

	UE	Type d'UE	ECTS	Coef	Intitulé de l'UE	MECC L2S4 1 ^{ère} session	MECC L2S4 2 ^{ème} session
Licence 2 Semestre 4	1	Obligatoire	3	1	Langue vivante étrangère Au choix (CRAL)	Modalités d'évaluation définies par le CRAL	Modalités de rattrapage définies par le CRAL
	2	Obligatoire	6	2	Histoire et esthétique <i>1 CM : Histoire du théâtre III (XVII- XVIIIème)</i> <i>1 TD : Analyse de textes</i>	1 Écrit CC (1h) (40%) 1 Écrit/ Dissertation (3h) (60%) Coef. 1 1 Commentaire de texte Coef. 1 2h	1 Écrit / Devoir sur table (3h)
	3	Obligatoire	6	2	Analyse de textes et d'œuvres <i>1 CM : Esthétique des arts de la scène au XXème</i> <i>1 TD : Analyse de spectacles</i> 2 groupes	1 Écrit CC (1h) 40% 1 Devoir sur table (2h) 60% Coef. 1 1 Commentaire (2h) Coef 1	1 Écrit / Devoir sur table (3h)
	4	Obligatoire	6	2	Écritures <i>1 CM : Ecriture théâtrale III (la Fable du bel animal aux fragments)</i> <i>1 TD : Ecriture corporelle ou scénique</i>	1 Écrit/ Devoir sur table (3h) Coef 1 1 Dossier 30% 1 Evaluation pratique 70% Coef 1	1 Écrit / Devoir sur table (3h)
	5	Obligatoire	6	2	Recherche <i>1 CM : Dialogue des arts</i> <i>1 TD : Atelier de recherche (dossier 10p. en fin d'année + bibliographie)</i>	1 Écrit/ Devoir sur table Coef 1 1 Dossier 70% 1 Oral 30% (15 minutes) Coef 1	1 Dossier Coef.1
	6	Obligatoire	3	1	Projet <i>1 TD : Découverte du monde professionnel (2) (Mutualisé théâtre)</i> <i>Stage ou UE d'ouverture</i>	1 dossier Coef. 1 Modalités d'évaluation définies par la composante Coef 1	1 Dossier Coef.1 Modalités de rattrapage définies par la composante
			30	10			

L3

	UE	Type d'UE	ECTS	Coef	Intitulé de l'UE	MECC L3S5 1 ^{ère} session	MECC L3S5 2 ^{ème} session
Licence 3 Semestre 5	1	Obligatoire	3	1	Langue vivante étrangère Au choix (CRAL)	Modalités d'évaluation définies par le CRAL	Modalités de rattrapage définies par le CRAL
	2	Obligatoire	6	2	<i>Histoire et esthétique</i> 1 CM : Histoire du théâtre IV (XIX ^{ème}) 1 TD : Analyse de textes	1 Écrit CC (1h) (40%) 1 Écrit/ Dissertation (3h) (60%) Coef. 1 1 Commentaire de texte Coef. 1 (2h)	1 Écrit / Devoir sur table (3h) Coef. 1
	3	Obligatoire	6	2	Analyse de textes et d'œuvres 1 CM : Esthétiques des arts de la scène/Formes scéniques contemporaines 1 TD : Analyse d'œuvres	1 Devoir sur table (2h) 60% 1 Écrit CC (1h) 40% Coef. 1 1 commentaire (2h) Coef 1	1 Écrit / Devoir sur table (3h)
	4	Obligatoire	6	2	Écritures 1 CM : Ecriture théâtrale IV (Formes comiques) 1 TD : Ecriture corporelle ou scénique	1 Écrit/ Devoir sur table (3h) Coef 1 1 Dossier 30% 1 Evaluation pratique 70% Coef 1	1 Écrit/ Devoir sur table (3h)
	5	Obligatoire	6	2	Recherche 1 CM : Droit et économie du spectacle vivant 1 TD : Atelier de recherche 3 (20 p. en fin d'année)	1 Écrit/ Devoir sur table (2h) Coef. 1 1 Dossier 50% 1 Oral 50% (15 minutes) Coef. 1	1 Écrit/ Devoir sur table (3h)
	6	Obligatoire	3	1	Projet 1 TD : Découverte du monde professionnel stage ou UE d'ouverture en lien avec le projet de l'étudiant	1 Écrit /devoir sur table (1h) 50% 1 dossier 50% Coef. 2 Modalités d'évaluation définies par la composante Coef 1	1 Écrit/ Devoir sur table (3h) Modalités de rattrapage définies par la composante Coef 1
				30	10		

	UE	Type d'UE	ECTS	Coef	Intitulé de l'UE	MECC L3S6	MECC L3S6
						1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
Licence 3 Semestre 6	1	Obligatoire	3	1	Langue vivante étrangère Au choix (CRAL)	Modalités d'évaluation définies par le CRAL	Modalités de rattrapage définies par le CRAL
	2	Obligatoire	6	2	Histoire et esthétique 1 CM : Histoire du théâtre V (XXème) ITD : Analyse de textes	1 Écrit CC (1h) (40%) 1 Écrit/ Dissertation (3h) (60%) Coef. 1 1 Commentaire de texte Coef. 1 (2h)	1 Écrit/ Devoir sur table (3h) Coef 1
	3	Obligatoire	6	2	Analyse de textes et d'œuvres 1 CM : Esthétique des arts de la scène 1 TD : Analyse d'œuvres	1 Écrit/Devoir sur table (2h) Coef. 1 1 Commentaire (2h)60% 1 Oral 40% (15 minutes) Coef. 1	1 Écrit/Devoir sur table (3h) Coef 1
	4	Obligatoire	6	2	Écritures 1 CM : Ecriture théâtrale V (parcours auteur) 1 TD : Ecriture corporelle ou scénique	1 Écrit/ Devoir sur table (3h) Coef 1 1 Dossier 30% 1 Evaluation pratique70% Coef 1	1 Dossier Coef 1
	5	Obligatoire	6	2	Recherche 1 CM : Dialogue des arts 1 TD : Atelier de recherche (dossier 20p. et soutenance)	1 Dossier en temps libre Coef. 1 1 Dossier 70% 1 Oral 30% (20 minutes) Coef. 1	1 Dossier en temps libre Coef 1
	6	Obligatoire	3	1	Projet Stage ou UE d'ouverture en lien avec le projet de l'étudiant	Modalités d'évaluation définies par la composante Coef 1	Modalités de rattrapage définies par la composante
				30	10	Total Heures TD	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 12 Subventions de fonctionnement 2018 aux associations "Les Coccinelles" et "Résonance".

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOpte A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

**POINT N° 12 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2018 AUX ASSOCIATIONS "LES
COCCINELLES" ET "RÉSONANCE"**

Rapporteur : Mme ODILE UHLRICH-MALLET, Adjointe

En décembre 2016, la Ville de Colmar et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin ont signé leur troisième Contrat Enfance Jeunesse. Pour une période allant de janvier 2016 à décembre 2019.

A travers ce contrat, la Ville de Colmar a soutenu l'activité d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) géré par l'association « Les Coccinelles ». Celle-ci a souhaité mettre fin à cette activité le 31 juillet 2018 sur le territoire pour se consacrer à d'autres missions.

Un appel à projet a donc été ouvert afin de poursuivre le développement d'un LAEP, nous permettant ainsi de répondre aux besoins des familles colmariennes et d'honorer notre Contrat Enfance Jeunesse. Pour cette action la Ville est subventionnée annuellement par la CAF à hauteur de 6 154.50 €.

Après analyse des projets reçus, il est proposé de poursuivre le développement du LAEP par l'intermédiaire de l'association « Résonance ». L'activité sera reconduite à titre principal au Centre Socio-Culturel Europe, dont une salle et des équipements seront mis à disposition. Une annexe sera située au Centre Théodore Monod. L'amplitude d'ouverture sera programmée sur 4 matinées par semaine à compter de novembre 2018.

Sur la base des budgets alloués à cette action, la Ville versera au prorata temporis, le solde de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2018 de la manière suivante :

- **11 426 € pour l'association « Les Coccinelles »** sur la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 juillet 2018,
- **3 265 € pour l'association « Résonance »** sur la période allant du 1^{er} novembre 2018 au 31 décembre 2018.

Au regard des budgets prévisionnels, la Ville versera une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2019 de **17 955 €** à l'association Résonance, montant identique à celui prévu en 2018 pour cette action.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Enseignement, jeunesse, culture et sports du 2 octobre 2018,

Après avoir délibéré,

CONFIE

à l'association « Résonance » la poursuite du développement d'un LAEP au centre socioculturel Europe et au centre Théodore Monod en lieu et place de l'association « Les Coccinelles »

APPROUVE

le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2018 à répartir de la manière suivante :

Association Les Coccinelles : 11 426,00 € pour la période du 01/01/2018 au 31/07/2018

Association Résonance : 3 265,00 € pour la période du 01/11/2018 au 31/12/2018

DIT

que les crédits nécessaires au versement du solde sont inscrits au Budget Primitif 2018, chapitre 6574, fonction 640, service 314,

DECIDE

que les crédits nécessaires au versement de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2019, d'un montant de 17 955 € seront inscrits au Budget Primitif 2019, chapitre 6574, fonction 640, service 314,

CHARGE

Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

**Point 13 solde sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'association apalib -
immeuble 34 rue berthe molly.**

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOpte A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

**POINT N° 13 SOLDE SUR REMBOURSEMENT DE LOYERS ET DE CHARGES LOCATIVES À
L'ASSOCIATION APALIB - IMMEUBLE 34 RUE BERTHE MOLLY**

Rapporteur : Mme CHRISTIANE CHARLUTEAU, Adjointe

En 2014, la propriété de l'immeuble sis n° 14 rue Berthe Molly a été transférée à Pôle Habitat Centre Alsace suite à la cession décidée par la Ville de Colmar.

Au sein de ce bâtiment, l'Espace Bel Age, antenne colmarienne de l'association APALIB', propose aux Seniors des activités d'animation, de prévention et de promotion de la santé (activités physiques, arts manuels, activités de bien-être, jeux de société,...).

Le changement de propriété a impacté financièrement APALIB', puisqu'elle est, depuis, redevable d'un loyer de 1 926 €/mois et de charges locatives. Pour éviter une fragilisation de la santé financière de l'association, la moitié des loyers et charges locatives annuels acquittés à Pôle Habitat est remboursée sous forme d'une subvention de fonctionnement.

Pour 2017, les frais supportés par APALIB' se montent à 38 906,38 € (23 112 € de loyers et 15 794,38 € de charges locatives). La Ville de Colmar rembourse la moitié soit 19 453,19 €.

Le Conseil Municipal a approuvé en sa séance du 19 février 2018 une avance sur remboursement de 16 444,80 €, calculée sur la base de 80 % de la moitié des loyers et des provisions sur charges. Suite à la transmission du décompte de charges acquittées, le solde restant à verser par la Ville de Colmar au titre de l'exercice 2017 est de 3 008,39 €.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Services à la population, solidarité, politique de la ville et sécurité
du 5 octobre 2018,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

L'attribution du solde sur remboursement de loyers et de charges locatives de 3 008,39 € à l'association APALIB', sur présentation des quittances de loyers et du décompte de charges pour l'année 2017.

DIT

Que le crédit nécessaire est inscrit au Budget 2018 (chapitre 65).

CHARGE

Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 14 Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques - Programme 2019

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

POINT N° 14 TRAVAUX DE MAINTENANCE SUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET NAUTIQUES
- PROGRAMME 2019 -

Rapporteur : M. MAURICE BRUGGER, Adjoint

Le plein emploi des installations, dû essentiellement à une augmentation constante du nombre d'utilisateurs et à la diversification des modes et des pratiques, ainsi qu'à l'émergence d'équipements nouveaux (Colmar Stadium, Aqualia, gymnases Anne Frank et Château d'Eau, skate parc couvert, espace sportif Rapp, structure couverte de tennis, salle d'escrime, espace technique d'athlétisme, complexe sportif de la Montagne Verte, etc.) génère des dépenses croissantes d'entretien.

L'évolution de l'état des bâtiments, l'usure des surfaces de pratiques sportives et l'aspect général de certaines infrastructures nécessitent des travaux de réhabilitation et de rénovation réguliers, afin de maintenir un bon état général.

Le tableau ci-dessous récapitule les montants des travaux réalisés entre les exercices 2007 et 2017.

Années	Enveloppe allouée pour les travaux de maintenance	Enveloppe totale des travaux tenant compte des travaux de maintenance réalisés, des travaux inscrits en DM, d'opérations spécifiques, de crédits supplémentaires inscrits dans le cadre du plan de relance, etc
2007	308 000 €	527 200 €
2008	460 000 €	540 600 €
2009	490 000 €	1 113 753 €
2010	505 000 €	624 175 €
2011	513 600 €	1 165 098 €
2012	596 200 €	681 911 €
2013	932 000 €	1 248 772 €
2014	1 153 600 €	5 397 146 €
2015	800 000 €	1 084 732 €
2016	723 000 €	884 744 €
2017	743 000 €	313 424 €
2018	751 400 €	

L'enveloppe allouée aux travaux de maintenance pour les équipements sportifs et nautiques s'est élevée en 2018 à 751 400 €.

Le programme 2019 des travaux de réfection et d'entretien a été défini à partir de critères prioritaires, tels que la sécurité, la rénovation et le remplacement de systèmes fonctionnels. Sont également intégrées dans ce programme, les acquisitions de matériels nécessaires à la pratique sportive et au bon fonctionnement des installations sportives et nautiques.

Ainsi, pour 2019, il est proposé d'arrêter un montant de 775 700 € à inscrire au budget primitif 2019, pour des travaux à réaliser sur les équipements sportifs (516 900 €) et nautiques (258 800 €).

En annexe, figure la liste des opérations de maintenance proposées au titre de l'année 2019.

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Enseignement, jeunesse, culture et sports du 2 octobre 2018,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

la réalisation du programme 2019 des travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques pour un montant de 775 700 € TTC, selon le tableau joint en annexe ;

PROPOSE

d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019 ;

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire

1. EQUIPEMENTS SPORTIFS

NATURE ET LOCALISATION DES TRAVAUX	TRAVAUX PRIORITAIRES 2019
GYMNASES	
DIVERSES INSTALLATIONS	
Travaux de mise en conformité électrique	30 000 €
GYMNASE WALTZ	
Réfection des sanitaires	30 000 €
GYMNASE BARTHOLDI	
Remplacement des façades vitrées	85 000 €
STADES	
STADE DE L'ORANGERIE	
Création d'un local de stockage	15 000 €
STADE DES CHEMINOTS	
Création d'un local de stockage	15 000 €
STADE DE LA MITTELHARTH	
Réfection des sanitaires	40 000 €
DIVERSES INSTALLATIONS	
Travaux sur les mâts d'éclairage	15 000 €
DIVERS	
CENTRE HIPPIQUE	
Remplacement de la toiture	100 000 €
PLAINE NELSON MANDELA	
Refection du backstop de baseball + création d'un point d'eau	45 000 €
SOUS/TOTAL :	375 000 €

ACQUISITIONS	
GYMNASE BARTHOLDI	
Remplacement des buts de basket centraux avec système de relevage électrique	17 000 €
PLATEAU SPORTIF JEAN-MACÉ	
Remplacement de 2 cages de but de handball	4 000 €
Remplacement de 2 buts de basket	3 500 €
PLATEAU SPORTIF ANNE FRANK	
Remplacement d'un but de basket + création d'un massif béton	2 700 €
COLMAR STADIUM	
Remplacement des deux cages de but du terrain d'honneur	4 000 €
Pose de 2 pare-ballons côté Sud du terrain synthétique	18 000 €
LOCAL DE QUILLES DU STADE DE L'EUROPE	
Pose d'un revêtement de protection des murs	4 700 €
STADE DE L'ORANGERIE	
Pose de 2 pare-ballons côté Nord du terrain n° 2	18 000 €
DIVERSES INSTALLATIONS	
Acquisition de matériels de gymnastique	20 000 €
Acquisition d'auto-laveuses et divers matériels de nettoyage (aspirateurs, nettoyeurs haute pression, etc)	30 000 €
Acquisition de matériels d'entretien espaces verts (souffleurs, débroussailleurs, etc)	20 000 €
SOUS/TOTAL :	141 900 €

ETAT RECAPITULATIF	
Travaux	375 000 €
Acquisitions	141 900 €
TOTAL :	516 900 €

2. EQUIPEMENTS NAUTIQUES

NATURE ET LOCALISATION DES TRAVAUX	TRAVAUX PRIORITAIRES 2019
PISCINE AQUALIA	
Remplacement des protections cathodiques	25 000 €
Travaux électriques	4 000 €
Remplacement d'un skydôme	2 500 €
Installation de vannes d'isolement sur les pompes	2 600 €
Travaux d'urgence	8 000 €
STADE NAUTIQUE	
Réfection du carrelage des bassins extérieurs	45 000 €
Remplacement des protections cathodiques	25 000 €
Travaux sur les conduites en PVC de la salle des machines	10 000 €
Réfection du sol de l'aire de jeu de la pataugeoire	6 000 €
Travaux électriques	4 000 €
Travaux d'urgence	6 000 €
PISCINE J.J. WALTZ	
Travaux électriques	3 000 €
Travaux d'urgence	4 000 €
SOUS/TOTAL :	145 100 €

ACQUISITIONS	
AQUALIA	
Pose d'une fresque sur le vitrage de la pataugeoire	6 100 €
Acquisition de pompes	21 000 €
Acquisition d'un poste de régulation du chlore	12 000 €
Acquisition d'un aspirateur de bassin	12 000 €
Remplacement des chaises longues	25 200 €
Achat de matériels de nettoyage (autolaveuses, monobrosses, etc)	10 000 €

STADE NAUTIQUE	
Acquisition de pompes	21 000 €
Achat d'un transpalette électrique	5 300 €
Acquisition de 2 souffleurs	1 100 €
SOUS/TOTAL :	113 700 €

ETAT RECAPITULATIF	
Travaux	145 100 €
Acquisitions	113 700 €
TOTAL :	258 800 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 15 Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

**POINT N° 15 ATTRIBUTION DE BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE VOITURE À DES JEUNES
COLMARIENS ÂGÉS DE 17 À 23 ANS**

Rapporteur : M. YVES HEMEDINGER, Adjoint

Depuis la mise en place de ce dispositif le 1^{er} octobre 2008, en application d'un engagement pris par l'équipe majoritaire, **594** bourses au permis de conduire voiture ont été attribuées pour un montant total de **356 922,60 €**.

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2013 et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 relative à de nouveaux engagements en faveur des Colmariens, l'aide apportée dans le cadre des bourses au permis de conduire a été portée à 50 % du coût global du permis de conduire, plafonné à 1 300 €.

Huit nouveaux jeunes Colmariens, déclarés éligibles par la commission idoine, ont rempli les engagements pris dans la charte signée avec la Ville, soit :

- la réussite à l'épreuve théorique du permis de conduire,
- la réalisation d'une action ou activité bénévole de 20 heures au sein d'une association colmarienne.

Il vous est donc proposé de leur attribuer une bourse au permis de conduire, conformément au tableau joint en annexe 1 et selon les modalités prévues dans la charte susvisée.

Le montant total des bourses à attribuer au titre de la présente délibération s'élève à **5 200 €**.

En définitive, la Ville aura attribué **602** bourses au permis de conduire depuis la mise en œuvre de cette opération, pour un montant total de **362 122,60 €**.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Services à la population, solidarité, politique de la ville et sécurité du 5 octobre 2018,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

l'attribution des bourses au permis de conduire conformément à l'annexe 1 de la présente délibération ;

DIT

que le crédit nécessaire pour les Colmariens de 17 à 23 ans, d'un montant de 5 200 €, est inscrit au budget 2018 sous le chapitre 011, fonction 5221, article 6288 ;

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 16 Transaction immobilière - Ateliers Municipaux - Acquisition MITTLER-WEG .

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

**POINT N° 16 TRANSACTION IMMOBILIÈRE - ATELIERS MUNICIPAUX - ACQUISITION
MITTLER-WEG**

Rapporteur : M. YVES HEMEDINGER, Adjoint

La Ville de Colmar a l'opportunité d'acquérir un terrain de 12a12ca (section EN 293, 294 et 295), ayant un accès depuis le Mittler-Weg et idéalement situé car adjacent aux ateliers municipaux de l'avenue de la Foire aux Vins.

Les conjoints WERNER, propriétaires, ont donné leur accord pour une transaction, dont les modalités sont les suivantes :

- le prix, conforme aux valeurs du secteur, est de 60 000€ net vendeur (4 950,49€/are),
- afin de matérialiser la nouvelle limite de propriété, le déplacement de la clôture existante, au Sud du terrain vendu, sera pris en charge par la Ville de Colmar,
- le transfert de propriété se fera par le biais d'un acte administratif, rédigé par le service des Affaires Foncières et reçu par Monsieur le Maire.

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Aménagement urbain du 1 octobre 2018,

Après avoir délibéré,

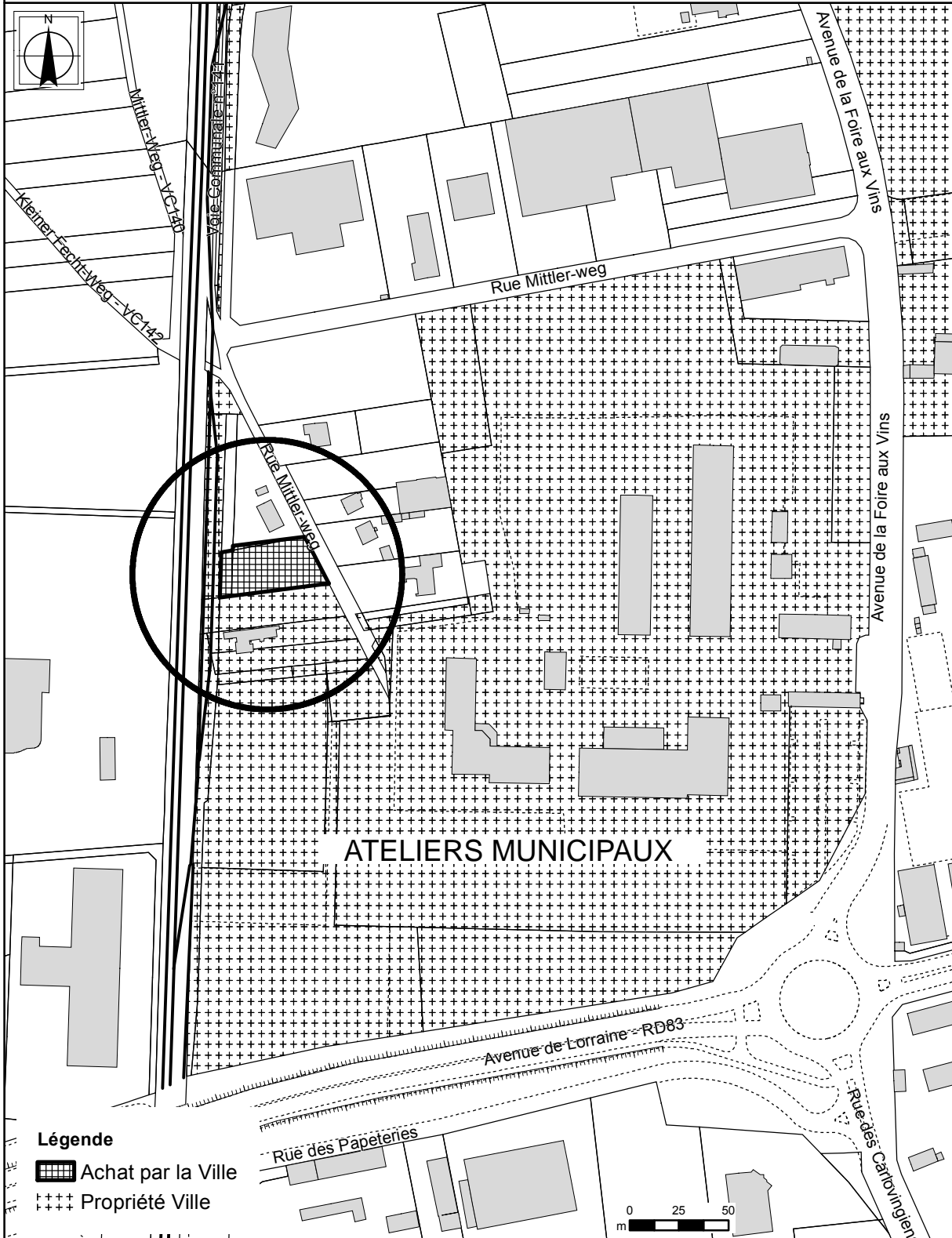
DECIDE

d'acquérir les parcelles section EN 293 (10a41ca), 294 (40ca) et 295 (01a31ca), sises au Mittler-Weg, propriété des conjoints WERNER, aux conditions susvisées,


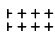
AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Le Maire



Légende

-  Achat par la Ville
-  Propriété Ville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 17 Transaction immobilière - Cours Sainte-Anne - Cession d'un droit de superficie.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

POINT N° 17 TRANSACTION IMMOBILIÈRE - COURS SAINTE-ANNE - CESSION D'UN DROIT DE SUPERFICIE

Rapporteur : M. YVES HEMEDINGER, Adjoint

Dans le cadre de ses travaux de rénovation (étanchéité, renouvellement du revêtement de sol, éclairage, pose de bacs à fleurs), l'Association Foncière Urbaine des îlots F et C1 (AFU), représentée par son syndic, la société TRIPLEX, a demandé à acquérir une surface d'environ 10a située au droit des immeubles sis aux 34-36-38-40 et 51-53-55-57-61 et 63 cours Sainte-Anne.

Cet espace, ouvert à l'usage du public et sans lien direct avec la voirie, ne constitue pas une dépendance du domaine public et ne nécessite donc pas un déclassement préalable. En effet, la surface - à détacher de la parcelle section VB 49 - est un droit de superficie (DS) qui fait l'objet d'une division en volumes avec des personnes privées. De plus, cette cession ne porte pas atteinte au droit d'accès des propriétaires riverains et n'empêche aucun changement d'affectation des lieux

Les modalités liées à cette transaction sont les suivantes :

- le prix, conforme à France Domaine, est d'environ 18 000€ net vendeur (1 800€/are),
- le transfert de propriété ainsi que la modification des documents liés au droit de superficie se feront par le biais d'un acte notarié, aux frais de l'AFU,
- considérant la présence de réseaux sur le terrain objet de la vente (assainissement, éclairage public et câble vidéo), une servitude sera inscrite au Livre Foncier, au profit de la Ville de Colmar.

Enfin, la Ville de Colmar, vendeur mais également membre de l'AFU du fait de la division en volumes (donc acquéreur), ne participera pas au financement de cette mutation. Les autres membres feront ainsi leur affaire personnelle du versement du prix ainsi que des divers frais notamment notariés.

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Aménagement urbain du 1 octobre 2018,

Après avoir délibéré,

DECIDE

de céder une surface d'environ 10a à détacher du droit de superficie située entre les immeubles sis aux 34-36-38-40 et 51-53-55-57-61 et 63 cours Sainte-Anne, à l'AFU des îlots F et C1, aux conditions susvisées,


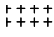
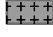
AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Le Maire



Légende

-  Cession d'un droit de superficie
-  Propriété Ville Entière
-  Propriété Ville Partielle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 18 Subventions à diverses associations patriotiques.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOpte A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

POINT N° 18 SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

Rapporteur : M. YVES HEMEDINGER, Adjoint

I – OMSPAC

La coordination de la participation des Associations Patriotiques et d'Anciens Combattants aux cérémonies commémoratives est assurée depuis de nombreuses années déjà par l'Office pour les Manifestations des Sociétés Patriotiques, d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Colmar et Environs. Cette association, en coordonnant l'action des diverses sociétés, permet de rehausser l'éclat des cérémonies et d'honorer le devoir de mémoire. L'OMSPAC sollicite une subvention de la Ville de Colmar.

Chaque année, l'OMSPAC bénéficie d'une subvention qui, en 2017, était d'un montant de 2 450 €. Pour l'année 2018, l'association sollicite une subvention de 2 800 €.

Il est proposé de verser, au titre de l'année 2018, une subvention égale à 80 % des frais de fonctionnement de l'association en 2017, soit **1 850 € arrondis à 2 000 €**.

Ce montant est inscrit au budget 2018.

II – ASSOCIATION NATIONALE DU SOUVENIR FRANÇAIS – COMITÉ DE COLMAR

Le Comité de Colmar sollicite une aide destinée à participer au financement des actions menées par l'association envers les Anciens combattants et le devoir de mémoire, notamment dans le cadre de la réfection de tombes d'anciens soldats mais aussi dans le cadre de la transmission de la mémoire.

L'association a bénéficié, en 2017 d'une subvention d'un montant de 700 €. Cette année, l'association sollicite une subvention de 1 300 €.

Il est proposé de verser, au titre de l'année 2018, une subvention de **1 000 €**.

Ce montant est inscrit au budget 2018.

III – SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR - COMITÉ DE COLMAR

La Société d'entraide des Membres de la Légion d'Honneur de Colmar et environs participe à diverses manifestations patriotiques et s'investit dans la citoyenneté en lien avec l'Éducation nationale en intervenant auprès d'élèves et œuvre pour la réinsertion

citoyenne par le biais de conventions avec les Procureurs de la République de Mulhouse et de Colmar.

La Société des membres de la Légion d'Honneur de Colmar et environs sollicite une subvention de 1 500 €.

L'association a bénéficié, en 2017 d'une subvention d'un montant de 1 300 €.

Il est proposé de verser, au titre de l'année 2018, une subvention de **1 300 €**.

Ce montant est inscrit au budget 2018.

IV – ASSOCIATION DU MONUMENT NATIONAL HARTMANNSWILLERKOPF

L'association souhaite remettre en lumière la croix sommitale du HWK dans le cadre du centenaire de la fin de la première Guerre mondiale. Le coût de cette opération s'élève à 43 000 €. L'association sollicite l'ensemble des communes pour obtenir une subvention de 100 €.

Il est proposé de verser exceptionnellement, au titre de l'année 2018, une subvention d'investissement de **250 €**. Ce montant est inscrit au budget 2018.

V – ASSOCIATION PÈLERINAGE TAMBOV

L'association Pèlerinage Tambov a sollicité l'aide de la Ville de Colmar pour l'aménagement du cimetière n°7 proche de l'ancien Camp 188 dit de Tambov en forêt de Rada - Russie.

Dans ce cimetière, 55 fosses communes contenant les corps de 1 139 incorporés de force Alsaciens et Mosellans sont aujourd'hui laissées à l'abandon.

L'association réalisera un aménagement du site en matérialisant le pourtour des fosses et en érigeant des stèles gravées aux noms des soldats qui y reposent.

Il est proposé de verser exceptionnellement, au titre de l'année 2018, une subvention d'investissement de **5 000 €**. Ce montant est inscrit au budget 2018.

VI - ASSOCIATION DES AMIS DU MÉMORIAL DE L'ALSACE MOSELLE

Dans le cadre de l'adhésion de la Ville à l'association AMAM qui a été approuvée par le Conseil municipal dans sa délibération du 21 mars 2016, la cotisation 2018 d'un montant de 300 € a été versée au titre de l'adhésion 2018.

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Services à la population, solidarité, politique de la ville et sécurité
du 5 octobre 2018,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

- Le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'AMAM
- Le versement des subventions présentées ci-dessus ainsi que les montants correspondants

DÉCIDE

de verser les subventions suivantes :

- **2 000 €** à l'OMSPAC
- **1 000 €** à l'association nationale du Souvenir Français – Comité de Colmar
- **1 300 €** à la Société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur
- **250 €** à l'association du monument national Hartmannswillerkopf
- **5 000 €** à l'association Pèlerinage Tambov

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 sur l'article 6574 – fonction 025 pour les subventions de fonctionnement et sur l'article 20422 – fonction 025 – Opération V8583 pour l'association Pèlerinage Tambov.

AUTORISE

M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération,

CHARGE

M. le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 19 convention de concession de droit d'occupation de places de stationnement dans les parcs en ouvrage - amodiation.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

POINT N° 19 CONVENTION DE CONCESSION DE DROIT D'OCCUPATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DANS LES PARCS EN OUVRAGE - AMODIATION

Rapporteur : M. JEAN-PAUL SISSLER, Adjoint

Lorsqu'un document d'urbanisme impose l'obligation de réaliser des places de stationnement le constructeur ne peut s'y soustraire que pour des motifs d'ordre technique, urbanistique ou architectural qui ne lui sont pas imputables.

Si cette impossibilité est avérée, le constructeur peut être réputé satisfaire à ses obligations réglementaires par le recours aux solutions de remplacement prévues par l'article L. 151-33 du code de l'Urbanisme et notamment la concession (ou amodiation lorsqu'on se situe sur le domaine public) à long terme dans un parc public de stationnement existant, ou en cours de réalisation.

La concession est le contrat par lequel un exploitant consent le droit d'occuper pour une longue durée une place de stationnement et doit satisfaire à deux règles :

- le parc de stationnement doit être situé dans un rayon de 300 m. autour du projet.
- La concession à long terme implique un engagement de location d'au moins 15 ans.

Compte tenu de ce qui précède, les modalités d'amodiation de place(s) de stationnement proposées sont les suivantes :

- Durée : 15 ans
- Droits d'occupation par place :
 - Parking Montagne Verte : 18 000 € HT
 - Parkings Gare/Bleylé - Lacarre et St-Josse : 12 000 € HT
- Paiement :
 - 30 % à la délivrance du permis de construire
 - 70 % soit le solde à la livraison de l'immeuble

Remarques :

Le parking Rapp disposant d'un nombre déjà important d'abonnés, et le parking Mairie n'étant pas ouvert au public la nuit, il est proposé de les exclure de ce dispositif.

La Direction de l'Urbanisme et de la Rénovation Urbaine vous soumet les trois projets de conventions suivants :

- SA Histoire et Patrimoine Développement pour la réhabilitation d'un immeuble sis 6 place de la Cathédrale concession pour 8 places dans le futur parking de la Montagne Verte
- SCI Immobilière ANADOLU pour la rénovation d'un immeuble sis 31 rue Vauban : concession pour 1 place dans le futur parking de la Montagne Verte
- SCI Le Haag pour aménager des gîtes et un logement dans un immeuble sis 9 place des Six Montagnes Noires : concession pour 2 places dans le futur parking de la Montagne Verte

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Aménagement urbain du 1 octobre 2018,

Après avoir délibéré,

DECIDE

Les modalités d'amodiation suivantes :

- les droits d'occupation par place pour une période de 15 ans sont :
 - pour le parking Montagne Verte : 18 000 € HT
 - pour les parkings Gare/Bleylé - Lacarre et St-Josse : 12 000 € HT

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération, et notamment les trois conventions.

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE DE COLMAR

PARC DE STATIONNEMENT

CONVENTION DE CONCESSION DE DROITS D'OCCUPATION DE PLACES DE STATIONNEMENT

AMODIATION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- la Ville de Colmar sise 1, place de la Mairie – BP 50 528, 68021 COLMAR et représentée par Monsieur Gilbert MEYER, Maire agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 22 octobre 2018, ci-après dénommée la Ville de COLMAR

D'UNE PART

ET

- la SA Histoire et Patrimoine Développement sise 30 Cours de l'Île Seguin Immeuble Horizons – 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT, représentée par Monsieur Arnaud BAUDEL ci-après dénommé le preneur

D'AUTRE PART

PREAMBULE

Le titulaire souhaite procéder à un projet qui a fait l'objet d'un dépôt d'une demande de permis de construire à la mairie de COLMAR.

Ce projet nécessite la création de 8 places de stationnement.

Afin de remédier à l'impossibilité dans laquelle il se trouve de construire le nombre de places requis pour son projet, le titulaire souhaite user de la faculté ouverte par l'article L.151-33 du Code de l'Urbanisme. Cet article permet au pétitionnaire de bénéficier d'une autorisation de construire, alors qu'il ne satisfait pas à l'obligation de réalisation d'aires de stationnement en justifiant de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant, situé à proximité de l'opération.

A cet effet, le titulaire s'est rapproché de la Ville de COLMAR, gestionnaire du parc public de stationnement en cours de réalisation à COLMAR conformément au permis de construire n° 068 066 18 R0069, en vue de l'obtention d'une concession à long terme.

Il est précisé que la présente convention ne préjuge ni de la délivrance du permis de construire du preneur, ni de l'issue des éventuels recours dont ce dernier pourrait faire l'objet.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par les présentes et en exécution des obligations liées à l'obtention du permis de construire, la Ville de COLMAR concède pour une durée de 15 ans, au preneur, les droits d'occupation de 8 emplacements au parc de stationnement en cours de construction.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention de concession des emplacements prend effet à compter de sa signature et jusqu'à la fin de la concession qui sera conclue pour une durée de 15 ans.

ARTICLE 3 : CONDITION SUSPENSIVE

La convention est conclue sous la condition suspensive d'obtention du permis de construire, purgé du délai de retrait et du délai de recours des tiers.

La réalisation de la condition suspensive entraînera l'application définitive de la convention, sans qu'aucun acte complémentaire ne soit exigé.

A défaut de réalisation de cette condition ou en cas d'abandon ou de retrait du projet, la convention sera caduque de plein droit et sans formalité.

ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET DE LA CONCESSION

La concession pour une durée ferme et définitive de 15 ans débute à compter de la livraison de l'immeuble, sous réserve du paiement complet du prix prévu à l'article 5 et de la remise des moyens d'accès et en tout état de cause au plus tard 24 mois à compter de la date de délivrance du permis de construire dans l'hypothèse où l'immeuble ne serait pas achevé.

L'occupation privative, étant sur le domaine public, pourra être renouvelée uniquement à l'échéance et non pas faire l'objet d'une procédure de renouvellement tacite.

ARTICLE 5 : PRIX - PAIEMENT

En contrepartie de la cession des droits d'occupation définis ci-dessus, le titulaire s'engage à payer à la Ville de COLMAR un montant de 18 000 € HT par place selon l'échéancier suivant :

- 30 % à la délivrance du permis de construire
- 70 % à la mise à disposition des emplacements. Ce solde est dû à compter de la livraison de l'immeuble et au plus tard 24 mois après la date de délivrance du permis de construire dans l'hypothèse où l'immeuble ne serait pas achevé.

En cas de retard dans le règlement des échéances, les sommes dues seront de plein droit et automatiquement passibles d'intérêts de retard au taux légal augmenté de trois points à partir de la date d'exigibilité.

ARTICLE 6 : CESSION DE LA CONVENTION

Tout changement de bénéficiaire ne peut se faire qu'après paiement complet du prix et donnera lieu à la signature d'un avenant entre la Ville de Colmar et le nouveau preneur pour la durée restante de la concession.

ARTICLE 7 : CONDITIONS GENERALES

7.1 – Accès, circulation et stationnement

Le titulaire s'engage à respecter et à faire respecter par ses ayants-droit ou préposés, outre les dispositions de la convention, le règlement intérieur du parc de stationnement, les règlements de police et de sécurité applicables au parc, la signalisation, notamment en matière de limitation de vitesse, et plus généralement les règles du code de la route, ainsi que les instructions données par le personnel d'exploitation. Il reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ses obligations et s'engage, le cas échéant, à en informer ses ayants-droit ou préposés.

La Ville de COLMAR pourra déplacer les voitures en cas de sinistre, de danger présumé ou après demande motivée au titulaire restée infructueuse, notamment en cas de travaux.

7.2 – Moyens d'accès

Le titulaire ou ses ayants-droit ou préposés, est tenu d'utiliser, à chaque entrée et sortie du parc de stationnement, les moyens d'accès (carte encodée, etc.), qui lui sont remis par la Ville de COLMAR. Ces moyens restent la propriété exclusive de la Ville de COLMAR.

Le titulaire est responsable de l'usage qui pourrait être fait par des tiers de ces moyens d'accès. Toute perte, vol ou détérioration de ces moyens d'accès devra immédiatement faire l'objet d'une déclaration écrite à la Ville de COLMAR et leur remplacement se fera moyennant le paiement par le titulaire de frais forfaitaires par moyen d'accès au montant en vigueur lors du remplacement.

Dès la fin de la convention et quelle qu'en soit la cause, le titulaire devra restituer ces moyens d'accès à la Ville de COLMAR. Cette restitution devra intervenir dans un délai de 10 jours ouvrables après la fin de la convention. A défaut, le titulaire restera redevable envers la Ville de COLMAR des frais forfaitaires par moyens d'accès manquants au montant en vigueur.

7.3 – Responsabilités

Le titulaire, ou ses ayants-droit ou préposés, se déplacent, circulent et stationnent dans le parc de stationnement à leurs risques et périls, notamment en ce qui concerne les dommages ou vols de leur véhicule ou son contenu, ou à eux-mêmes. La Ville de COLMAR ou toute personne intervenant pour son compte ne peut en aucun cas être considérée comme dépositaire de ce véhicule et de son contenu, le prix payé correspondant à un droit de stationnement et non à un droit de dépôt, de garde ou de surveillance.

Le titulaire est responsable de tous les dommages que lui-même ou ses ayants-droits ou préposés pourraient causer tant aux autres clients du parc de stationnement, à leurs biens qu'au personnel d'exploitation et aux installations du parc. Il s'oblige à ce que son véhicule soit toujours assuré, à en justifier à première demande à la Ville de COLMAR, et plus généralement à respecter toutes obligations légales et réglementaires d'assurance à sa charge.

Le titulaire et ses assureurs déclarent renoncer à tous recours contre la Ville de COLMAR et ses assureurs en cas d'incendie, d'explosion ou de vol de véhicule. A ce titre, il s'engage à obtenir de ses assureurs ladite renonciation à recours.

En cas de force majeure ou d'évènements susceptibles de gêner ou d'empêcher la fourniture de ses prestations au titre de la convention, la Ville de COLMAR proposera une solution alternative.

La Ville de COLMAR décline toute responsabilité dans le cas où des incidents interviendraient du fait de la non-exécution des clauses de la présente.

ARTICLE 8 : RESILIATION

En cas de manquement aux conditions de la convention, et notamment le défaut de paiement du prix de cession fixé à l'article 5, et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans le délai d'un mois après première présentation de ladite lettre recommandée avec accusé de réception, la convention sera résiliée de plein droit et les moyens d'accès au parc de stationnement invalidés.

Dans ce cas, les parties conviennent expressément que toutes les sommes déjà versées par le titulaire resteront acquises à la Ville de COLMAR à titre d'indemnité.

ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex.

COLMAR, le

LE PRENEUR

LA VILLE DE COLMAR

Le Maire

Gilbert MEYER

REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE DE COLMAR

PARC DE STATIONNEMENT

CONVENTION DE CONCESSION DE DROITS D'OCCUPATION DE PLACES DE STATIONNEMENT

AMODIATION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- la Ville de Colmar sise 1, place de la Mairie – BP 50 528, 68021 COLMAR et représentée par Monsieur Gilbert MEYER, Maire agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 22 octobre 2018, ci-après dénommée la Ville de COLMAR

D'UNE PART

ET

- la SCI IMMOBILIERE ANADOLU sise 31 rue Vauban – 68000 COLMAR, représentée par Monsieur Talat GURBUZ, ci-après dénommé le preneur

D'AUTRE PART

PREAMBULE

Le titulaire souhaite procéder à un projet qui a fait l'objet d'un dépôt d'une demande de permis de construire à la mairie de COLMAR.

Ce projet nécessite la création d'1place de stationnement.

Afin de remédier à l'impossibilité dans laquelle il se trouve de construire le nombre de places requis pour son projet, le titulaire souhaite user de la faculté ouverte par l'article L.151-33 du Code de l'Urbanisme. Cet article permet au pétitionnaire de bénéficier d'une autorisation de construire, alors qu'il ne satisfait pas à l'obligation de réalisation d'aires de stationnement en justifiant de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant, situé à proximité de l'opération.

A cet effet, le titulaire s'est rapproché de la Ville de COLMAR, gestionnaire du parc public de stationnement en cours de réalisation à COLMAR conformément au permis de construire n° 068 066 18 R0069, en vue de l'obtention d'une concession à long terme.

Il est précisé que la présente convention ne préjuge ni de la délivrance du permis de construire du preneur, ni de l'issue des éventuels recours dont ce dernier pourrait faire l'objet.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par les présentes et en exécution des obligations liées à l'obtention du permis de construire, la Ville de COLMAR concède pour une durée de 15 ans, au preneur, les droits d'occupation d'un emplacement au parc de stationnement en cours de construction.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention de concession des emplacements prend effet à compter de sa signature et jusqu'à la fin de la concession qui sera conclue pour une durée de 15 ans.

ARTICLE 3 : CONDITION SUSPENSIVE

La convention est conclue sous la condition suspensive d'obtention du permis de construire, purgé du délai de retrait et du délai de recours des tiers.

La réalisation de la condition suspensive entraînera l'application définitive de la convention, sans qu'aucun acte complémentaire ne soit exigé.

A défaut de réalisation de cette condition ou en cas d'abandon ou de retrait du projet, la convention sera caduque de plein droit et sans formalité.

ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET DE LA CONCESSION

La concession pour une durée ferme et définitive de 15 ans débute à compter de la livraison de l'immeuble, sous réserve du paiement complet du prix prévu à l'article 5 et de la remise des moyens d'accès et en tout état de cause au plus tard 24 mois à compter de la date de délivrance du permis de construire dans l'hypothèse où l'immeuble ne serait pas achevé.

L'occupation privative, étant sur le domaine public, pourra être renouvelée uniquement à l'échéance et non pas faire l'objet d'une procédure de renouvellement tacite.

ARTICLE 5 : PRIX - PAIEMENT

En contrepartie de la cession des droits d'occupation définis ci-dessus, le titulaire s'engage à payer à la Ville de COLMAR un montant de 18 000 € HT par place selon l'échéancier suivant :

- 30 % à la délivrance du permis de construire
- 70 % à la mise à disposition des emplacements. Ce solde est dû à compter de la livraison de l'immeuble et au plus tard 24 mois après la date de délivrance du permis de construire dans l'hypothèse où l'immeuble ne serait pas achevé.

En cas de retard dans le règlement des échéances, les sommes dues seront de plein droit et automatiquement passibles d'intérêts de retard au taux légal augmenté de trois points à partir de la date d'exigibilité.

ARTICLE 6 : CESSION DE LA CONVENTION

Tout changement de bénéficiaire ne peut se faire qu'après paiement complet du prix et donnera lieu à la signature d'un avenant entre la Ville de Colmar et le nouveau preneur pour la durée restante de la concession.

ARTICLE 7 : CONDITIONS GENERALES

7.1 – Accès, circulation et stationnement

Le titulaire s'engage à respecter et à faire respecter par ses ayants-droit ou préposés, outre les dispositions de la convention, le règlement intérieur du parc de stationnement, les règlements de police et de sécurité applicables au parc, la signalisation, notamment en matière de limitation de vitesse, et plus généralement les règles du code de la route, ainsi que les instructions données par le personnel d'exploitation. Il reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ses obligations et s'engage, le cas échéant, à en informer ses ayants-droit ou préposés.

La Ville de COLMAR pourra déplacer les voitures en cas de sinistre, de danger présumé ou après demande motivée au titulaire restée infructueuse, notamment en cas de travaux.

7.2 – Moyens d'accès

Le titulaire ou ses ayants-droit ou préposés, est tenu d'utiliser, à chaque entrée et sortie du parc de stationnement, les moyens d'accès (carte encodée, etc.), qui lui sont remis par la Ville de COLMAR. Ces moyens restent la propriété exclusive de la Ville de COLMAR.

Le titulaire est responsable de l'usage qui pourrait être fait par des tiers de ces moyens d'accès. Toute perte, vol ou détérioration de ces moyens d'accès devra immédiatement faire l'objet d'une déclaration écrite à la Ville de COLMAR et leur remplacement se fera moyennant le paiement par le titulaire de frais forfaitaires par moyen d'accès au montant en vigueur lors du remplacement.

Dès la fin de la convention et quelle qu'en soit la cause, le titulaire devra restituer ces moyens d'accès à la Ville de COLMAR. Cette restitution devra intervenir dans un délai de 10 jours ouvrables après la fin de la convention. A défaut, le titulaire restera redevable envers la Ville de COLMAR des frais forfaitaires par moyens d'accès manquants au montant en vigueur.

7.3 – Responsabilités

Le titulaire, ou ses ayants-droit ou préposés, se déplacent, circulent et stationnent dans le parc de stationnement à leurs risques et périls, notamment en ce qui concerne les dommages ou vols de leur véhicule ou son contenu, ou à eux-mêmes. La Ville de COLMAR ou toute personne intervenant pour son compte ne peut en aucun cas être considérée comme dépositaire de ce véhicule et de son contenu, le prix payé correspondant à un droit de stationnement et non à un droit de dépôt, de garde ou de surveillance.

Le titulaire est responsable de tous les dommages que lui-même ou ses ayants-droits ou préposés pourraient causer tant aux autres clients du parc de stationnement, à leurs biens qu'au personnel d'exploitation et aux installations du parc. Il s'oblige à ce que son véhicule soit toujours assuré, à en justifier à première demande à la Ville de COLMAR, et plus généralement à respecter toutes obligations légales et réglementaires d'assurance à sa charge.

Le titulaire et ses assureurs déclarent renoncer à tous recours contre la Ville de COLMAR et ses assureurs en cas d'incendie, d'explosion ou de vol de véhicule. A ce titre, il s'engage à obtenir de ses assureurs ladite renonciation à recours.

En cas de force majeure ou d'événements susceptibles de gêner ou d'empêcher la fourniture de ses prestations au titre de la convention, la Ville de COLMAR proposera une solution alternative.

La Ville de COLMAR décline toute responsabilité dans le cas où des incidents interviendraient du fait de la non-exécution des clauses de la présente.

ARTICLE 8 : RESILIATION

En cas de manquement aux conditions de la convention, et notamment le défaut de paiement du prix de cession fixé à l'article 5, et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans le délai d'un mois après première présentation de ladite lettre recommandée avec accusé de réception, la convention sera résiliée de plein droit et les moyens d'accès au parc de stationnement invalidés.

Dans ce cas, les parties conviennent expressément que toutes les sommes déjà versées par le titulaire resteront acquises à la Ville de COLMAR à titre d'indemnité.

ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex.

COLMAR, le

LE PRENEUR

LA VILLE DE COLMAR

Le Maire

Gilbert MEYER

REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE DE COLMAR

PARC DE STATIONNEMENT

CONVENTION DE CONCESSION DE DROITS D'OCCUPATION DE PLACES DE STATIONNEMENT

AMODIATION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- la Ville de Colmar sise 1, place de la Mairie – BP 50 528, 68021 COLMAR et représentée par Monsieur Gilbert MEYER, Maire agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 22 octobre 2018, ci-après dénommée la Ville de COLMAR

D'UNE PART

ET

- la SCI LE HAAG sise 1 chemin du Heilgass – 68230 TURCKHEIM, représentée par Monsieur Franck FAVRE, ci-après dénommé le preneur

D'AUTRE PART

PREAMBULE

Le titulaire souhaite procéder à un projet qui a fait l'objet d'un dépôt d'une demande de permis de construire à la mairie de COLMAR.

Ce projet nécessite la création de 2 places de stationnement.

Afin de remédier à l'impossibilité dans laquelle il se trouve de construire le nombre de places requis pour son projet, le titulaire souhaite user de la faculté ouverte par l'article L.151-33 du Code de l'Urbanisme. Cet article permet au pétitionnaire de bénéficier d'une autorisation de construire, alors qu'il ne satisfait pas à l'obligation de réalisation d'aires de stationnement en justifiant de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant, situé à proximité de l'opération.

A cet effet, le titulaire s'est rapproché de la Ville de COLMAR, gestionnaire du parc public de stationnement en cours de réalisation à COLMAR conformément au permis de construire n° 068 066 18 R0069, en vue de l'obtention d'une concession à long terme.

Il est précisé que la présente convention ne préjuge ni de la délivrance du permis de construire du preneur, ni de l'issue des éventuels recours dont ce dernier pourrait faire l'objet.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par les présentes et en exécution des obligations liées à l'obtention du permis de construire, la Ville de COLMAR concède pour une durée de 15 ans, au preneur, les droits d'occupation de 2 emplacements au parc de stationnement en cours de construction.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention de concession des emplacements prend effet à compter de sa signature et jusqu'à la fin de la concession qui sera conclue pour une durée de 15 ans.

ARTICLE 3 : CONDITION SUSPENSIVE

La convention est conclue sous la condition suspensive d'obtention du permis de construire, purgé du délai de retrait et du délai de recours des tiers.

La réalisation de la condition suspensive entraînera l'application définitive de la convention, sans qu'aucun acte complémentaire ne soit exigé.

A défaut de réalisation de cette condition ou en cas d'abandon ou de retrait du projet, la convention sera caduque de plein droit et sans formalité.

ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET DE LA CONCESSION

La concession pour une durée ferme et définitive de 15 ans débute à compter de la livraison de l'immeuble, sous réserve du paiement complet du prix prévu à l'article 5 et de la remise des moyens d'accès et en tout état de cause au plus tard 24 mois à compter de la date de délivrance du permis de construire dans l'hypothèse où l'immeuble ne serait pas achevé.

L'occupation privative, étant sur le domaine public, pourra être renouvelée uniquement à l'échéance et non pas faire l'objet d'une procédure de renouvellement tacite.

ARTICLE 5 : PRIX - PAIEMENT

En contrepartie de la cession des droits d'occupation définis ci-dessus, le titulaire s'engage à payer à la Ville de COLMAR un montant de 18 000 € HT par place selon l'échéancier suivant :

- 30 % à la délivrance du permis de construire
- 70 % à la mise à disposition des emplacements. Ce solde est dû à compter de la livraison de l'immeuble et au plus tard 24 mois après la date de délivrance du permis de construire dans l'hypothèse où l'immeuble ne serait pas achevé.

En cas de retard dans le règlement des échéances, les sommes dues seront de plein droit et automatiquement passibles d'intérêts de retard au taux légal augmenté de trois points à partir de la date d'exigibilité.

ARTICLE 6 : CESSION DE LA CONVENTION

Tout changement de bénéficiaire ne peut se faire qu'après paiement complet du prix et donnera lieu à la signature d'un avenant entre la Ville de Colmar et le nouveau preneur pour la durée restante de la concession.

ARTICLE 7 : CONDITIONS GENERALES

7.1 – Accès, circulation et stationnement

Le titulaire s'engage à respecter et à faire respecter par ses ayants-droit ou préposés, outre les dispositions de la convention, le règlement intérieur du parc de stationnement, les règlements de police et de sécurité applicables au parc, la signalisation, notamment en matière de limitation de vitesse, et plus généralement les règles du code de la route, ainsi que les instructions données par le personnel d'exploitation. Il reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ses obligations et s'engage, le cas échéant, à en informer ses ayants-droit ou préposés.

La Ville de COLMAR pourra déplacer les voitures en cas de sinistre, de danger présumé ou après demande motivée au titulaire restée infructueuse, notamment en cas de travaux.

7.2 – Moyens d'accès

Le titulaire ou ses ayants-droit ou préposés, est tenu d'utiliser, à chaque entrée et sortie du parc de stationnement, les moyens d'accès (carte encodée, etc.), qui lui sont remis par la Ville de COLMAR. Ces moyens restent la propriété exclusive de la Ville de COLMAR.

Le titulaire est responsable de l'usage qui pourrait être fait par des tiers de ces moyens d'accès. Toute perte, vol ou détérioration de ces moyens d'accès devra immédiatement faire l'objet d'une déclaration écrite à la Ville de COLMAR et leur remplacement se fera moyennant le paiement par le titulaire de frais forfaitaires par moyen d'accès au montant en vigueur lors du remplacement.

Dès la fin de la convention et quelle qu'en soit la cause, le titulaire devra restituer ces moyens d'accès à la Ville de COLMAR. Cette restitution devra intervenir dans un délai de 10 jours ouvrables après la fin de la convention. A défaut, le titulaire restera redevable envers la Ville de COLMAR des frais forfaitaires par moyens d'accès manquants au montant en vigueur.

7.3 – Responsabilités

Le titulaire, ou ses ayants-droit ou préposés, se déplacent, circulent et stationnent dans le parc de stationnement à leurs risques et périls, notamment en ce qui concerne les dommages ou vols de leur véhicule ou son contenu, ou à eux-mêmes. La Ville de COLMAR ou toute personne intervenant pour son compte ne peut en aucun cas être considérée comme dépositaire de ce véhicule et de son contenu, le prix payé correspondant à un droit de stationnement et non à un droit de dépôt, de garde ou de surveillance.

Le titulaire est responsable de tous les dommages que lui-même ou ses ayants-droits ou préposés pourraient causer tant aux autres clients du parc de stationnement, à leurs biens qu'au personnel d'exploitation et aux installations du parc. Il s'oblige à ce que son véhicule soit toujours assuré, à en justifier à première demande à la Ville de COLMAR, et plus généralement à respecter toutes obligations légales et réglementaires d'assurance à sa charge.

Le titulaire et ses assureurs déclarent renoncer à tous recours contre la Ville de COLMAR et ses assureurs en cas d'incendie, d'explosion ou de vol de véhicule. A ce titre, il s'engage à obtenir de ses assureurs ladite renonciation à recours.

En cas de force majeure ou d'événements susceptibles de gêner ou d'empêcher la fourniture de ses prestations au titre de la convention, la Ville de COLMAR proposera une solution alternative.

La Ville de COLMAR décline toute responsabilité dans le cas où des incidents interviendraient du fait de la non-exécution des clauses de la présente.

ARTICLE 8 : RESILIATION

En cas de manquement aux conditions de la convention, et notamment le défaut de paiement du prix de cession fixé à l'article 5, et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans le délai d'un mois après première présentation de ladite lettre recommandée avec accusé de réception, la convention sera résiliée de plein droit et les moyens d'accès au parc de stationnement invalidés.

Dans ce cas, les parties conviennent expressément que toutes les sommes déjà versées par le titulaire resteront acquises à la Ville de COLMAR à titre d'indemnité.

ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex.

COLMAR, le

LE PRENEUR

LA VILLE DE COLMAR

Le Maire

Gilbert MEYER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 20 Remplacement de véhicules de service programme 2019..

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

POINT N° 20 REMPLACEMENT DE VÉHICULES DE SERVICE PROGRAMME 2019.

Rapporteur : M. JEAN-PAUL SISSLER, Adjoint

Le programme d'acquisition de véhicules et engins pour 2019, évalué à 730 000 € TTC, a pour objectif de renouveler les matériels les plus vétustes et les plus polluants, tout en l'adaptant à l'évolution des missions des différents services.

Ainsi, sur les 109 véhicules légers composant le parc automobile, 62 fonctionneront au GNV et 16 à l'électricité.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Aménagement urbain du 1 octobre 2018,

Après avoir délibéré,

DECIDE

Le renouvellement des véhicules ainsi que du matériel nécessaire au bon fonctionnement des services pour un montant total de 730 000 Euros conformément au programme ci-joint

PROPOSE

L'inscription des crédits au Budget Primitif 2019 dans la mesure des possibilités financières de la Ville

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à la cession des matériels remplacés et à solliciter toutes subventions susceptibles d'être octroyées, notamment auprès de la Région Grand Est et de l'ADEME.

Le Maire

Renouvellement de véhicules - Année 2019 -				Véhicules	
Renouvellement 2019			Article	Fonction	Montant T.T.C
VOIES PUBLIQUES					
	Remplacement d'un porteur Renault 12 T tribenne V830 de 2004 par un véhicule similaire	2182	822	125 000 €	
PROPRETE					
	Remplacement d'une balayeuse Swingo 200 gasoil V979 de 2009 par un véhicule similaire	2182	813	120 000 €	
	Remplacement d'une balayeuse Citycat 5000 gasoil V982 de 2009 par un véhicule similaire	2182	813	205 000 €	
	Remplacement d'un goupil V984 électrique de 2009 par un véhicule similaire	2182	813	35 000 €	
	Remplacement d'un goupil V985 électrique de 2009 par un véhicule similaire	2182	813	35 000 €	
ESPACES VERTS					
	Remplacement d'un goupil V983 électrique de 2009 par un véhicule similaire	2182	823	35 000 €	
	Remplacement d'un porteur Renault 8,5 T porte berce V831 de 2005 par un véhicule porte-outils	2182	823	159 000 €	
ETUDES D'URBANISME					
	Remplacement d'une citadine Fiat Panda GNV V980 de 2009 par un véhicule similaire GNV	2182	820	16 000 €	
				Total	730 000 €

Crédit investissement BP 2019 730 000 €
 Crédit investissement BP 2018 605 000 €
 Crédit investissement BP 2017 633 000 €
 Crédit investissement BP 2016 600 000 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 21 Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

POINT N° 21 AIDE FINANCIÈRE NOMINATIVE POUR LA RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

Rapporteur : M. RENÉ FRIEH, Adjoint

La préservation et la gestion des ressources en eau sont un enjeu majeur pour une réelle qualité de vie.

La récupération et l'utilisation des eaux de pluie répondent au double objectif d'économie de la ressource en eau potable et de sensibilisation du public à son utilisation non domestique extérieure (arrosage du jardin, lavage des sols,...).

Dès 2009, la Ville de Colmar a souhaité encourager cette initiative, et conformément à son engagement dans le cadre de l'Agenda 21, a renouvelé, par vote du Conseil Municipal lors de la séance du 16 avril 2014, l'aide apportée à chaque foyer colmarien pour l'achat d'une ou plusieurs cuves de récupération des eaux de pluie.

Ainsi, la contribution financière portée par la Ville (plafonnée à 100 €) se monte à 25 % de la fourniture du ou des réceptacles d'une capacité minimale de 0,5 m³.

Les remboursements déjà effectués au titre de ce dispositif se présentent comme suit :

Exercice	Nombre de bénéficiaires	Participation de la Ville
2009	2	41,50 €
2010	2	129,97 €
2011	9	461,39 €
2012	6	225,84 €
2013	6	251,46 €
2014	4	213,48 €
2015	4	260,32 €
2016	5	316,00 €
2017	2	123,98 €

Récapitulatif des dépenses engagées en 2018

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Participation de la Ville
28/05/2018	1	16,23 €
22/10/2018	1	34,68 €

Il est proposé d'attribuer la participation de la Ville au nouveau foyer bénéficiaire inscrit sur la liste ci-dessous :

NOM DU DEMANDEUR	PRENOM DU DEMANDEUR	ADRESSE	COÛT DE L'ACQUISITION	PARTICIPATION DE LA VILLE
KEMPF	Pascal	5 rue Gustave Burger	138,73 €	34,68 €

Nombre d'enregistrements : 1

Montant total de la participation Ville : 34,68 €

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Environnement, développement durable et modes de déplacements du 5 juin 2014,

Après avoir délibéré,

DECIDE

d'octroyer une aide financière au Colmarien précité et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées et adoptées par délibération en date du 16 avril 2014

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 22 Aide financière nominative de la Ville de COLMAR pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

**Nombre de voix pour : 48
contre : 0
abstention : 1**

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

POINT N° 22 AIDE FINANCIÈRE NOMINATIVE DE LA VILLE DE COLMAR POUR L'ACHAT À UN VENDEUR PROFESSIONNEL D'UN VÉLO NEUF PAR FOYER

Rapporteur : M. RENÉ FRIEH, Adjoint

La Ville de Colmar mène depuis de nombreuses années une politique en faveur des modes doux de déplacement en développant notamment le réseau cyclable de la commune.

Un des aspects de cette politique s'est traduit par la mise en place, par vote du Conseil Municipal lors de la séance du 03 avril 2008, d'une aide de 100 € par foyer colmarien pour l'achat d'un vélo neuf à un vendeur professionnel. Cette mesure a évolué plusieurs fois depuis sa mise en place pour en arriver aux modalités suivantes :

- Pour l'achat d'un vélo d'une valeur vénale inférieure à 120€ TTC, la participation financière de la Ville de Colmar se fait dans la limite du coût de l'achat.
- Pour l'achat d'un vélo d'un montant supérieur ou égal à 120€ TTC, la Ville attribue une aide forfaitaire de 120 €.
- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, lors de la 1^{ère} demande de participation de la Ville de Colmar pour le foyer, l'aide attribuée est de 200 €.
- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville de Colmar pour l'acquisition d'un vélo traditionnel, l'aide attribuée est de 100 €.

L'aide est attribuée aux bénéficiaires n'ayant pas été nommés dans l'ensemble des précédents états de 2008 à septembre 2018.

Récapitulatif des dépenses pour la Ville :

Total	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
2008	5 781	573 749,30
2009	3 269	325 043,13
2010	1 775	176 713,9
2011	1 633 dont 17 vélos électriques	163 423,06
2012	1 355 dont 19 vélos électriques	135 831,57

2013	1 123 dont 31 vélos électriques	114 282,91
2014	1 288 dont 55 vélos électriques	142 854,22
2015	1 122 dont 66 vélos électriques	135 167,05
2016	975 dont 81 vélos électriques	118 986,59
2017	854 dont 20 vélos électriques	102 647,86

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2018 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
22/01/2018	56	6 719,86
19/02/2018	48	5 689,93
26/03/2018	49	5 839,94
16 /04/2018	20	2 318,98
28/05/2018	80 dont 7 vélos électriques	9 798,80
<u>25/06/2018</u>	95 dont 6 vélos électriques	11 457,67
<u>24/09/2018</u>	296 dont 39 vélos électriques	36 369,85
<u>22/10/2018</u>	62 dont 5 vélos électriques	7 578,89
<u>Total en 2018</u>	706 dont 57 vélos électriques	85 773,92

Cumul des dépenses pour la période de 2008 à 2018 :

	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la Ville en €
<u>TOTAL de 2008 à 2018</u>	19 881 dont 346 vélos électriques	2 074 473.51

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Environnement, développement durable et modes de déplacements du 5 juin 2014,

Après avoir délibéré,

Décide

- D'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées ci-dessus.
- D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar,

Autorise

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 23 Convention cadre relative à Action Logement.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Jean-Pierre BECHLER, Mme Dominique ZINCK donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER.

ADOpte A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 octobre 2018**

POINT N° 23 CONVENTION CADRE RELATIVE À ACTION LOGEMENT

Rapporteur : M. YVES HEMEDINGER, Adjoint

Le programme Action Cœur de Ville initié par l'État et associant Action Logement, la Caisse des Dépôts et l'ANAH en leur qualité de financeurs, a inscrit comme priorité nationale, la lutte contre la fracture territoriale et la redynamisation des villes moyennes.

Le projet de la Ville et de l'Agglomération de Colmar a été sélectionné parmi les 222 villes retenues qui seront financièrement accompagnées.

À ce titre, il a donné lieu, le 23 août dernier, à la mise en place d'une convention cadre-pluri annuelle avec toutes les parties prenantes.

Dans ce cadre, « Action logement » a souhaité préciser son intervention auprès de la Ville et de l'Agglomération de Colmar, via une convention spécifique.

Aussi, l'assemblée délibérante est appelée à prendre connaissance du contenu de cette convention annexée au présent projet.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

PREND CONNAISSANCE

du contenu de la convention opérationnelle
Action Logement annexée à la présente délibération

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire

CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE
ACTION LOGEMENT / VILLE DE COLMAR / COLMAR AGGLOMERATION

ACTION CŒUR DE VILLE – Volet immobilier

Entre la Ville de Colmar en vertu de la délibération du conseil municipal du 22 octobre 2018, représentée par son Maire, Monsieur Gilbert MEYER

Colmar Agglomération, en vertu de la délibération du conseil communautaire du 08 novembre 2018, représentée par son Vice-Président, Monsieur Lucien MULLER

Et Action Logement Groupe, d'autre part, représenté par son Président, Monsieur Bruno ARCADIPANE

Il a été rappelé ce qui suit :

Exposé des motifs :

Le programme « Action Cœur de Ville »

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « ville intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

Le programme Action Cœur de Ville initié par l'État et associant Action Logement, la Caisse des Dépôts et l'ANAH en leur qualité de financeurs, a inscrit comme **priorité nationale**, la lutte contre la fracture territoriale et la redynamisation des villes moyennes.

Il concerne 222 villes qui seront accompagnées dans leur projet de redynamisation de territoire dans les conditions définies par une convention cadre pluriannuelle entre la Ville et son EPCI d'une part et l'État et les partenaires financeurs d'autre part.

Le programme doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Le projet du centre-ville de la Ville de Colmar :

- La Ville de Colmar porte pour son **centre-ville un projet de transformation** élaboré en accord avec son intercommunalité pour revitaliser le centre-ville et renforcer la centralité et l'attractivité de son Agglomération.

- Ce projet a été sélectionné par le **plan d'Action Cœur de Ville** ; la Ville de Colmar faisant partie des 222 villes retenues qui seront financièrement accompagnées. A ce titre, il a donné lieu, le 23 août dernier, à la mise en place d'une convention cadre pluri-annuelle avec toutes les parties prenantes.

Le projet Action Cœur de Ville, tel que défini, prend en compte un certain nombre de difficultés, traduites au travers des enjeux suivants :

- L'ancienneté du bâti du centre-ville et les caractéristiques des bâtiments, de par leur densité et mode de construction, rendent difficile leur adaptation aux normes réglementaires récentes ou aux simples exigences de qualité de vie actuelles. Ceci ayant pour conséquence de faire fuir les habitants du centre-historique vers des constructions périphériques mieux adaptées et plus modernes.
- De plus, le phénomène de vieillissement significatif de la population du centre-ville historique nécessite la mise en place d'un accès facilité aux logements (difficile en centre ancien) tout comme le maintien d'une présence de commerces et de services médicaux de proximité (tentés également de s'installer en périphérie). D'où la nécessité de rénover le bâti ancien du centre-ville.
- Les locaux délaissés par les propriétaires d'immeubles quittant leur quartier se tournent vers de la location touristique saisonnière ; cette population (touristique) moins exigeante en matière de location, quant aux normes des logements, provoque alors un effet d'éviction par rapport aux habitants permanents.
- Or de ce fait, et faisant suite à une forte augmentation du tourisme ces dernières années, la Ville a vu évoluer l'offre commerciale de son cœur marchand vers des magasins à connotations plus « touristiques » (savons de Marseille, caramels, cartes postales...) au détriment de boutiques plus habituelles de commerce de proximité permettant de satisfaire les besoins courants des habitants.
- Enfin, la fréquentation des transports en commun et le maillage des parcs de stationnement sont à consolider dans un projet partagé de territoire au regard des enjeux intercommunaux d'urbanisme, de mobilité et de développement économique.
- Pour le quartier Ouest, il restera à se concentrer sur les politiques publiques en faveur des aspects humains du peuplement des quartiers composant le cœur Ouest de l'agglomération, en opérant une diversification des populations sous-représentées.

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peuvent être citées en matière d'habitat :

- L'existence de documents récents de planification et d'aménagement du territoire (SCOT, PLU, PLH, PDU, Agenda 21, etc.) qui ont fait l'objet d'une forte concertation avec l'Agglomération.
- La mise en place du droit de préemption urbain (voir document en annexe).
- L'élaboration (en cours) du troisième Programme Local de l'Habitat (PLH) permettant de définir les actions qui vont assurer un développement équilibré de l'habitat répondant aux besoins de tous les ménages.
- La validation par le Conseil Communautaire de Colmar Agglomération et par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) permettant de mieux quantifier et territorialiser les objectifs d'attribution de logements sociaux par bailleur et par an, pour une meilleure mixité sociale entre les communes et les quartiers d'une même commune.
- L'initialisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social (PPGDLSID) par l'ensemble des communes du périmètre et dont la finalité sera de mettre en œuvre le droit à l'information des demandeurs et du public.
- L'achèvement en 2020 de l'ensemble des opérations du programme de rénovation du quartier Europe-Schweitzer.
- La signature le 27 juin 2018 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Bel'Air-Florimont de Colmar.

- L'engagement de la Collectivité depuis 2008 dans une démarche d'Agenda 21, qui comporte aujourd'hui 70 actions appliquées aux 3 piliers du développement durable (environnement - social - économique).
- La mise en place par la Ville de Colmar d'aides financières aux particuliers : l'une pour la restauration des maisons anciennes du Centre-Ville et l'autre pour la rénovation des vitrines commerciales.
- La demande de classement de la Ville de Colmar en zone B1.

• **Les principaux enjeux du projet global**, porté par la collectivité, qui a vocation à s'inscrire **dans le périmètre d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)** sont les suivants :

1. **Habitat** : Rendre attractive l'offre de l'habitat en centre-ville.
Concernant le parc social, favoriser un rééquilibrage entre la Ville de Colmar et les villes carencées de l'Agglomération, mais aussi entre les différents quartiers de la Ville, notamment un apport de population nouvelle pour assurer le dynamisme de la Ville au-delà de l'apport du tourisme. Incitation à la remise sur le marché dans le centre-ville historique de logements vacants. Sur cette base, les actions suivantes seront déployées :
 - Recensement et évaluation du niveau de mise aux normes des logements (parc privé et parc social) des deux périmètres d'intervention pour les rendre plus attractifs auprès des populations carencées.
 - Rénovation de l'habitat social pour le rendre plus accessible et répondre aux objectifs d'équilibre global communal de l'habitat (Convention Intercommunale d'Attribution).
 - Programmation de la rénovation des logements du centre-ville historique.
 - Mobilisation des entreprises sur les marchés de la rénovation.
2. **Développement économique et commercial** : Favoriser un développement économique et commercial équilibré.
Développer les aménagements dans le centre ancien, mettre en place les conditions permettant de diversifier l'offre commerciale, étoffer l'offre de services aux Colmariens, promouvoir l'installation d'enseignes de marques nationales ou internationales, inciter les commerçants déjà installés à moderniser les devantures de leurs boutiques et modifier leur façon de travailler en les orientant vers les nouvelles technologies du digital, renforcer l'attractivité commerciale du quartier Ouest de la Ville. Enfin, la création de relais dans les dynamiques économiques et commerciales entre les quartiers Ouest et le centre-ville par le biais de l'aménagement :
 - D'un quartier d'activités sur la friche ferroviaire de la gare, Route de Rouffach,
 - D'un tiers-lieu et d'une pépinière d'entreprises dans le quartier Europe.
3. **Accessibilité, mobilité, connexion** : Adapter le réseau de transport en commun aux besoins des habitants via la refonte du réseau de transport en commun (TRACE).
Dès lors se dessine la mise en place sur deux ans 2018-2020 :
 - De navettes électriques de centre-ville,
 - D'une digitalisation du service aux usagers,
 - De 3 lignes structurantes entre les pôles générateurs majeurs et les quartiers à forte densité et/ou en développement,
 - De 2 lignes inter-quartiers pour la desserte fine de Colmar,
 - De 4 lignes d'accès direct et terminus centre-ville pour les communes de la 1ère couronne,
 - D'une nouvelle liaison intra-communale pour relier les 2 zones urbanisées de Wintzenheim et Wettolsheim,
 - D'une permanence d'attractivité avec une offre simplifiée en 2 périodes pour les lignes ayant une fréquence inférieure à l'heure, et 1 période pour les autres,
 - D'une amplitude maintenue.

4. Mise en valeur des formes urbaines de l'espace public et du patrimoine : Renforcer l'attrait du centre-ville et permettre aux habitants de la Ville de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.
Des actions mises en œuvre sur plusieurs années :
 - *Rénovation de la Place du Saumon, l'un des 4 principaux points d'entrée au centre-ville.*
 - *Création d'un mail ouvert aux piétons et aux cycles, dédié à la promenade, à la détente et aux rencontres, reliant l'avenue de l'Europe à la rue de Prague.*
 - *Aménagement d'un parc public avec la construction d'un parking souterrain, Place de la Montagne Verte.*
 - *Rénovation de l'éclairage et de la mise en valeur du patrimoine.*
 - *Création de zones de rencontres ou de lieux d'échanges, Place de la Cathédrale, permettant d'amener la population locale à se rendre plus régulièrement en centre-ville historique (très touristique), afin de se le réapproprier.*
 - *Projet de rénovation du Koïfhus, plus ancien bâtiment public de la Ville, élément du patrimoine emblématique de Colmar.*
 - *Projet de rénovation extérieure de la Collégiale.*
 - *Projet de réaménagement de la bibliothèque patrimoniale des Dominicains de Colmar.*

5. Offre de services, culturelle et de loisirs : Maintien d'une politique d'événements culturels et touristiques forts, tout au long de l'année, marquant les « quatre saisons ».
Avec entre autres : « Colmar fête le printemps », le Festival International de musique classique, la Foire-aux-Vins d'Alsace, les festivals de jazz, du film, du livre ou encore les marchés de Noël.

Ces différents points intégreront les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

L'intervention d'Action Logement :

- Aux termes de la convention quinquennale signée avec l'État le 16 janvier 2018 et couvrant la période 2018-2022, Action Logement s'est engagé à l'initiative des partenaires sociaux, à **financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes**, pour appuyer **les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre** et de rééquilibre de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement.
- L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au **renouvellement de l'offre de logement locative** afin de :
 - répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
 - contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.
- Dans ce cadre, **Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers** incluant les pieds d'immeuble, considérés comme **stratégiques** par la collectivité, en vue de leur **réhabilitation et de leur remise en location pérenne auprès des salariés**, dans le cadre de **droits de réservations** consentis à Action Logement Services en contrepartie de ses financements.
- Action Logement Services, filiale d'Action Logement Groupe dédiée à cet emploi de la PEEC versée par les entreprises (Participation des employeurs à l'effort de construction) la somme de **1,5 Milliards d'euros sur 5 ans**, pour solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :
 - préfinançant leur portage amont,
 - finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.

Le projet de la ville de Colmar comporte un volet Habitat portant sur plusieurs ilots urbains et/ou immeubles stratégiques du centre-ville historique à restructurer et réhabilité pour y accueillir une offre rénoverée de logements et de commerces. Ces opérations portent notamment sur des interventions en acquisition-amélioration à enjeu patrimonial. Mais la qualité urbaine et la dégradation de certains ilots nécessitent parfois des démolitions totales ou partielles en vue de reconstruction d'immeubles prioritairement d'habitat et la création d'espaces de respiration.

Article 1 : Objet de la Convention

La Ville de Colmar, Colmar Agglomération et Action Logement conviennent de définir les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques des centres-villes, inclus dans le périmètre de l'ORT, afin d'y développer une offre locative d'habitat et de commerce rénoverée, pour accroître l'attractivité du centre dans le cadre du projet global de transformation porté par la collectivité. Ces engagements sont partie intégrante du Programme Action Cœur de Ville initié par l'État et les partenaires du Programme : Action Logement, Caisse des Dépôts, ANAH et ANRU.

- La Ville de Colmar et Colmar Agglomération s'engagent à définir dans le cadre du volet Habitat du projet Action Cœur de Ville porté conjointement avec son intercommunalité, la liste des immeubles entiers qu'elle maîtrise ou qui sont maîtrisés par des opérateurs publics fonciers, ou des opérateurs privés dans des conditions de mutabilité maîtrisées par la Ville, susceptibles de faire l'objet du programme de financement d'Action Logement Services.
- Action Logement Services s'engage à analyser ces opérations pour valider leur conformité à ses objectifs et pour celles qui y répondent, à instruire les demandes de financement portées par les opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs de ces opérations en accord avec la Ville, afin de faciliter la réalisation de ces opérations.

Article 2 : Type d'immeubles et/ou d'ilots entrant dans le champ de la présente convention

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, il est prévu de mener différentes études afin de consolider le diagnostic initial.

Réf	Description succincte de l'étude
D.1.	Définition d'une stratégie de positionnement d'équilibre de Colmar vis-à-vis de son hinterland et des pôles d'attractivités constitués par la métropole et les agglomérations qui l'entourent.
D.2.	Diagnostic accessibilité des logements sociaux dans les deux centres-villes.
D.3.	Recensement qualitatif des logements privés dans les deux centralités. Suite au diagnostic : a) Pour le centre-ville historique : étude pré-opérationnelle qui définira le cadre d'intervention (type OPAH), proposera les actions et les outils à mettre en œuvre b) Pour la zone Ouest : étude exploratoire sur les copropriétés privées avec propositions d'interventions
D.4.	Étude de diagnostic sur les commerces et l'artisanat en lien avec la CCI et la CMA
D.5.	Étude « Tourisme et habitants » permettant de mesurer l'impact sociétal de l'activité touristique sur la Ville et l'Agglomération de Colmar
D.6.	Élaboration d'une stratégie « ville intelligente » basée sur l'analyse des atouts, des besoins et des spécificités de la Ville selon une vision partagée.

Les résultats des études D.2 et D.3 doivent permettre :

- D'établir un diagnostic concernant l'accessibilité des logements sociaux, d'identifier le niveau d'accessibilité des bâtiments, des logements sociaux, et l'intérieur des logements d'un peu plus de 400 logements sociaux, et définir le montant de la mise en accessibilité si elle est nécessaire.

Les études pour le 3ème PLH de l'agglomération, qui avaient démarré en juillet 2016, devraient aboutir à un arrêt du plan pour la fin de l'année 2018. L'une des fiches actions esquissée doit permettre d'affiner la connaissance du patrimoine des bailleurs sociaux présents sur le territoire, et notamment ceux de Colmar Habitat, en ce qui concerne l'accessibilité.

Dans le cadre du 2ème Programme Local de l'Habitat, Colmar Agglomération a accompagné le diagnostic accessibilité de 1 934 logements sociaux. La Ville de Colmar dispose de plus de 10 500 logements sociaux et une très grande majorité d'entre eux ne sont pas encore diagnostiqués. L'étude du patrimoine des bailleurs sociaux montre qu'il est envisageable de mener une deuxième campagne de diagnostic d'accessibilité de logements sociaux sur la ville, et notamment un peu plus de 400 logements.

L'objectif de cette étude est d'approfondir la connaissance du patrimoine bâti des bailleurs sociaux, dans l'objectif ultérieur de réhabiliter et d'adapter les logements pour atteindre un niveau de qualité attractif.

- De réaliser un recensement qualitatif des logements privés dans les deux centralités, avec :
 - > Pour le centre-ville historique, une étude pré-opérationnelle qui définira le cadre d'intervention de type « opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) » et proposera les actions et les outils à mettre en œuvre. Il s'agira également de préciser les montages financiers, les leviers à mobiliser (actions incitatives, coercitives, de contrôle et de régulation du marché de l'habitat), les actions à mener sur les volets énergie, lutte contre l'habitat indigne, foncier, suivi des stratégies de redressement des immeubles prioritaires repérés et éventuellement des « copropriétés en difficulté » et les actions complémentaires qui pourraient constituer les engagements contractuels entre la collectivité et ses partenaires.
 - > Pour la zone Ouest, une étude exploratoire devant caractériser tous les aspects qualitatifs et quantitatifs du parc bâti de logements privés en copropriété présent sur le centre-ville Ouest de Colmar permettant d'en améliorer la connaissance, de définir précisément les objectifs et de construire un plan d'actions afin d'améliorer la qualité de ces logements.

Le diagnostic initial de la Ville a permis de recenser dès à présent un certain nombre d'opérations répondant aux enjeux de la présente convention :

- Les opérations maîtrisées : Action Logement analysera les dossiers dès leur présentation par les opérateurs, à l'instar des 4 opérations listées dans l'encadré ci-après.
- Les opérations dont la maîtrise n'est pas totalement acquise : Dans les 3 mois des présentes les conditions de la maîtrise future seront précisées entre les parties. Action Logement analysera les dossiers éligibles au fur et à mesure de leur maturité.

1) Opération St JOSSE : 17 logements (12 en construction neuve et 5 en restructuration) :

Coût global de l'opération (montant prévisionnel) : 1 775 K€ TTC

Prêt de 1 400 K€ CDC.

Fonds propres 375 K€

Action logement : Dossier en cours d'étude. Viendrait en diminution du prêt CDC.

2) Opération Clos de la Grenouillère (7 et 13 clos de la Grenouillère / 41 logements) :

Coût global de l'opération (montant prévisionnel) : 750 K€ TTC

Éco-prêt CDC de 321 K€.

Subvention climaxion (région) de 78 K€.

Fonds propres de 351 K€.

Action logement : Dossier en cours d'étude. Viendrait en diminution du prêt CDC.

3) Opération Cours Ste Anne (34 à 40 Cours Ste Anne / 67 logements) :

Coût global de l'opération (montant prévisionnel) : 2 290 K€ TTC

Prêts CDC de 1 407 K€.

Subventions FEDER de 201 K€ et CD 68 de 185 K€

Fonds propres de 497 K€.

Action logement : Dossier en cours d'étude. Viendrait en diminution du prêt CDC.

4) Opération rue de Golbéry (9 et 11 / 35 logements) :

Coût global de l'opération (montant prévisionnel) : 905 K€ TTC

Prêts CDC de 600 K€.

Fonds propres de 305 K€.

Action logement : Dossier en cours d'étude. Viendrait en diminution du prêt CDC.

Source : Convention Action Cœur de Ville signée le 23 août 2018 – Chiffrage en cours de réévaluation

Article 3 : Modalités de financement des opérations de restructuration – réhabilitation par Action Logement

Action Logement Services s'engage à examiner les demandes de financement des investisseurs qui en accord avec la Ville, se porteront acquéreur d'immeubles en vue de leur restructuration –réhabilitation et, à titre expérimental, et après étude, sur de la reconstruction sur des emprises démolies dans le cadre de la restructuration d'ilots urbains.

Dans le cadre de l'élaboration et de la conduite des projets NPNRU, Action Logement Services et la Ville se rapprochent afin d'organiser la cohérence et la synergie du projet NPNRU et du projet Action Cœur de Ville au regard de la stratégie habitat et du marché local du logement.

Article 3.1. : Projets éligibles

Le financement porte sur des travaux liés à des opérations d'acquisition-réhabilitation ou d'acquisition-restructuration ou de réhabilitation/restructuration seule, d'immeubles entiers ou d'ilots situés dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation des Territoires.

Les immeubles seront acquis entiers par les investisseurs de manière à permettre une mise en œuvre de la réhabilitation rapide et de qualité ; pour les immeubles propriétés publiques cédés partiellement, l'analyse de l'éligibilité sera faite au cas par cas.

Il est attendu un traitement global des immeubles, à savoir une réhabilitation lourde ou restructuration des parties communes et des parties privatives incluant la rénovation énergétique et visant à garantir une qualité d'habiter et une maîtrise des charges.

- Les immeubles financés ont vocation à être affectés à de l'habitation, pour leur plus grande part. La transformation en logement de locaux ayant un autre usage, entre dans le champ du dispositif pilote. Le programme Action Cœur de Ville vise également la revitalisation du commerce en centre-ville. À ce titre, les opérations financées peuvent inclure des locaux commerciaux (notamment pieds d'immeubles).
- L'acquisition suivie de travaux ou les travaux seuls doivent permettre la production d'une offre nouvelle de logements locatifs libres, intermédiaires ou sociaux, respectant les normes d'habitabilité et de performance énergétique et répondant aux besoins des salariés.

Article 3.2 : Financement

Le financement est octroyé directement à l'investisseur qui réalise l'opération et s'engage pour un minimum de 10 ans à porter l'immeuble en vue de sa location.

Le financement d'Action Logement Services intervient en complément de celui de l'État, de ses établissements publics et des autres partenaires éventuels du projet.

Deux types de financement sont possibles et peuvent être sollicités séparément ou successivement :

- Un préfinancement court terme (maximum 3 ans) destiné au portage amont de l'immeuble assis sur la valeur d'acquisition et des frais induits (frais de notaire, droits, études de projet, frais de mise en sécurité, frais de portage...)
- Le financement long terme des travaux de restructuration et de réhabilitation de l'immeuble (parties communes et parties privatives distinctement) en prêt long terme et en subvention selon l'économie du projet.

Le financement d'une opération n'est jamais de droit et doit faire l'objet d'une décision d'octroi au regard de l'éligibilité du projet et dans la limite de l'enveloppe annuelle. Les décisions d'octroi des fonds sont prises dans le cadre des instances de décision d'Action Logement Services, notamment le Comité d'Investissement des Personnes Morales compétent. Chaque projet y est étudié sous l'angle de trois catégories de critères :

- Situation financière de l'emprunteur,
- Analyse de la dynamique du territoire (Lien emploi-logement),
- Analyse qualitative du projet.

Article 3.3. : Contrepartie en droits de réservation

Conformément à l'article L 313-3 du CCH, la contrepartie du financement sur fonds PEEC est constituée de droits de réservation tels que définis à l'article L 441-1 du CCH au profit d'Action Logement Services pour loger des salariés. À ce titre, l'engagement du bénéficiaire de l'aide sera formalisé dans une convention de financement.

Article 4 : Modalités de financement des aides de rénovation énergétique par Colmar Agglomération

Colmar Agglomération déploie, depuis 2008, une politique de transition énergétique et écologique, notamment dans le domaine de l'habitat qui constitue le principal gisement d'économies. La démarche de la collectivité s'articule autour de différents dispositifs, souvent complémentaires, allant de la sensibilisation, au conseil indépendant et gratuit, jusqu'à l'incitation financière à la rénovation énergétique de l'habitat.

Colmar Agglomération a décidé d'adhérer au Programme d'Intérêt Général 2018-2023 portant sur la résorption de la précarité énergétique dans l'habitat du Département du Haut-Rhin. Il s'agit pour l'Agglomération de participer à l'atteinte de l'objectif annuel de réhabilitation de logements individuels et en copropriété que se sont fixés le Département et l'Anah sur le territoire pour les propriétaires occupants et bailleurs modestes et très modestes.

Article 4.1 Projets éligibles

À travers un dispositif très incitatif, Colmar Agglomération encourage les investisseurs à rénover le parc ancien. Le dispositif local de Colmar Agglomération propose un dispositif d'aides des particuliers à la rénovation énergétique (murs, fenêtres, toitures, planchers bas) et aux systèmes de production d'énergie efficace (chaudière à condensation, pompe à chaleur eau-eau, ...), en partenariat avec VIALIS.

Pour garantir la cohérence des actions qui sont menées, ces aides sont accordées selon le respect de certaines conditions :

- Être un particulier, syndic professionnel (hors bailleur sociaux) ou bénévole agissant pour le compte de particulier(s) (fournir le SIREN) ou une Société Civile Immobilière (SCI) non soumise à l'impôt sur les sociétés (fournir le SIREN) dont le logement à rénover se situe sur une des communes de Colmar agglomération ou desservie en gaz naturel par Vialis.
- Avant l'acceptation du devis relatif aux travaux, signer un contrat visant à promouvoir les économies d'énergie avec Vialis et le cas échéant selon les préconisations de l'Espace INFO-ENERGIE de Colmar agglomération.
- Faire réaliser les travaux par un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) dans le domaine d'intervention correspondant, et selon les performances énergétiques minimum exigées (spécifiées dans les dossiers de subventions) correspondant aux critères de performance du Crédit d'Impôt Transition Énergétique.
- Lors d'un renouvellement d'une chaudière gaz, faire réaliser les travaux par un installateur partenaire PGAZ.
- Constituer un dossier de demande d'aides complet et le remettre à Vialis au plus tard 6 mois à compter de la date de fin de travaux.

Article 4.2 Financement

Chaque foyer peut bénéficier d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 6 000 € par logement.

Depuis le début de l'opération en 2009, 3 800 opérations aidées, correspondant à 17 M€ de travaux mis en œuvre. Montant des subventions versées : 2,86 M€, dont 1,29 M € d'aides de VIALIS.

15 450 T CO2 évités grâce à ce dispositif (1 tonne CO2 = 1an de chauffage d'un appartement 3 pièces).

Article 5 : Engagement de cession par la Ville ou ses opérateurs

Pour permettre la réussite du projet, la Ville et ses opérateurs fonciers s'engagent le cas échéant à céder les immeubles nécessaires dans des conditions financières permettant d'assurer la faisabilité des opérations, et en tout état de cause à une valeur ne dépassant le coût historique d'investissement.

Article 6 : Clause de revoyure

Une revue des modalités de financement du projet de rénovation immobilière du centre-ville de Colmar, objet de la présente convention, sera réalisée annuellement.

En fonction de leur modification et eu égard aux résultats constatés et aux dynamiques locales, les engagements des deux parties pourraient être révisés par voie d'avenant.

Article 7 : Modalités de suivi de la convention

Le suivi de la convention est assuré par un comité de pilotage qui sera mis en place par les parties dès la signature de la présente convention. Ce comité de pilotage est animé par la collectivité et la direction régionale d'Action Logement. Les décisions prises par ce comité de pilotage devront faire l'objet d'une communication auprès du comité de projet du programme Action cœur de ville.

Il se réunit à minima 2 fois par an pour examiner le bilan des actions de financement de rénovation immobilière du centre-ville de **Colmar**, engagées dans le cadre de la présente convention et au regard des besoins des salariés des entreprises et, notamment :

- La production de logement abordable (social et intermédiaire, accession abordable...)
- La mise aux normes énergétiques et l'accessibilité
- Le logement des jeunes
- Le cas échéant, l'articulation des programmes NPNRU et Cœur de Ville

Article 8 : Traitement Informatique et Liberté

Action Logement, responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel.

Ces informations seront recensées dans un fichier informatisé et conservées en mémoire informatique. Les données collectées sont destinées aux services concernés d'Action Logement et, le cas échéant, à ses sous-traitants, prestataires et partenaires. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles peuvent également être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux ou contre le financement du terrorisme. Action Logement est tenue au secret professionnel concernant ces données.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit le « Règlement Général sur la Protection des Données ») applicable à compter du 25 mai 2018, un droit d'accès, un droit de rectification, un droit d'effacement, un droit de limitation du traitement des données, un droit à la portabilité des données, peut être exercé en s'adressant à Action Logement, 66 avenue du Maine, 75014 PARIS.

Article 9 : Durée

La convention est conclue jusqu'au 31/12/2022 et ne pourra se poursuivre par tacite reconduction.

Article 10 : Règlement des différends

Dans l'hypothèse selon laquelle un différend né entre les parties ne pourrait être réglé à l'amiable, les juridictions du ressort de la cour d'appel de Colmar seront compétentes pour connaître du litige.

Article 11 : Résiliation

Il peut être mis fin à la présente convention par lettre recommandée avec avis de réception de l'une ou l'autre des Parties, sans justification et sans contrepartie financière. La résiliation interviendra au terme d'un délai de trois mois à compter de l'envoi de la lettre de résiliation avec avis de réception.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties, des engagements respectifs inscrits dans le présent protocole, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant le dépôt d'une lettre contre récépissé valant mise en demeure.

Convention signée à Colmar le 25 octobre 2018, en 3 exemplaires.

Ville de Colmar
Représentée par son Maire, Monsieur Gilbert MEYER

Colmar Agglomération
Représentée par son Vice- Président, Monsieur Lucien MULLER

Action Logement Groupe
Représenté par son Président, Monsieur Bruno ARCADIPANE

ANNEXES

Annexe 1 : Périmètre de préemption

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Urbanisme,
des Projets d'Ensemble et
de la Rénovation Urbaine

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2017

REÇU A LA PRÉFECTURE
28 MARS 2017
Point N° 7 DROIT DE PREEMPTION URBAIN
APRES APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

Les articles L211-1 et suivants du Code de l'urbanisme donnent la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé d'instituer, sur tout ou partie des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU), telles qu'elles sont définies au PLU un droit de préemption urbain.

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations.

Lors de cette séance du Conseil Municipal, vous venez d'approuver le PLU.

Par la présente délibération, il vous est suggéré de réaffirmer l'application du droit de préemption urbain ; à savoir :

- dans les zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) telles que définies dans le PLU approuvé,
- dans le secteur sauvegardé tel que défini dans le PLU approuvé,
- dans le périmètre délimité à l'Ouest par la limite du ban communal, au Nord par la rue des Mésanges, la rue du Val Saint Grégoire et la rue du Florimont, au Sud par l'avenue du Général de Gaulle et la route de Wintzenheim tel que défini dans la délibération du 21 octobre 2002 instituant le droit de préemption renforcé (réalisation d'opérations visant à mettre en valeur le patrimoine bâti ou à le sauvegarder, à lutter contre l'insalubrité, à réaliser des équipements collectifs ou à favoriser des activités économiques).

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 6 mars 2017,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

DECIDE

- de réaffirmer le droit de préemption urbain dans les zones U, AU ainsi que le secteur sauvegardé tels que définis dans le PLU approuvé,
- de réaffirmer le droit de préemption urbain renforcé tel que défini dans la délibération du Conseil Municipal du 21 octobre 2002,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place du droit de préemption urbain de l'approbation du PLU.

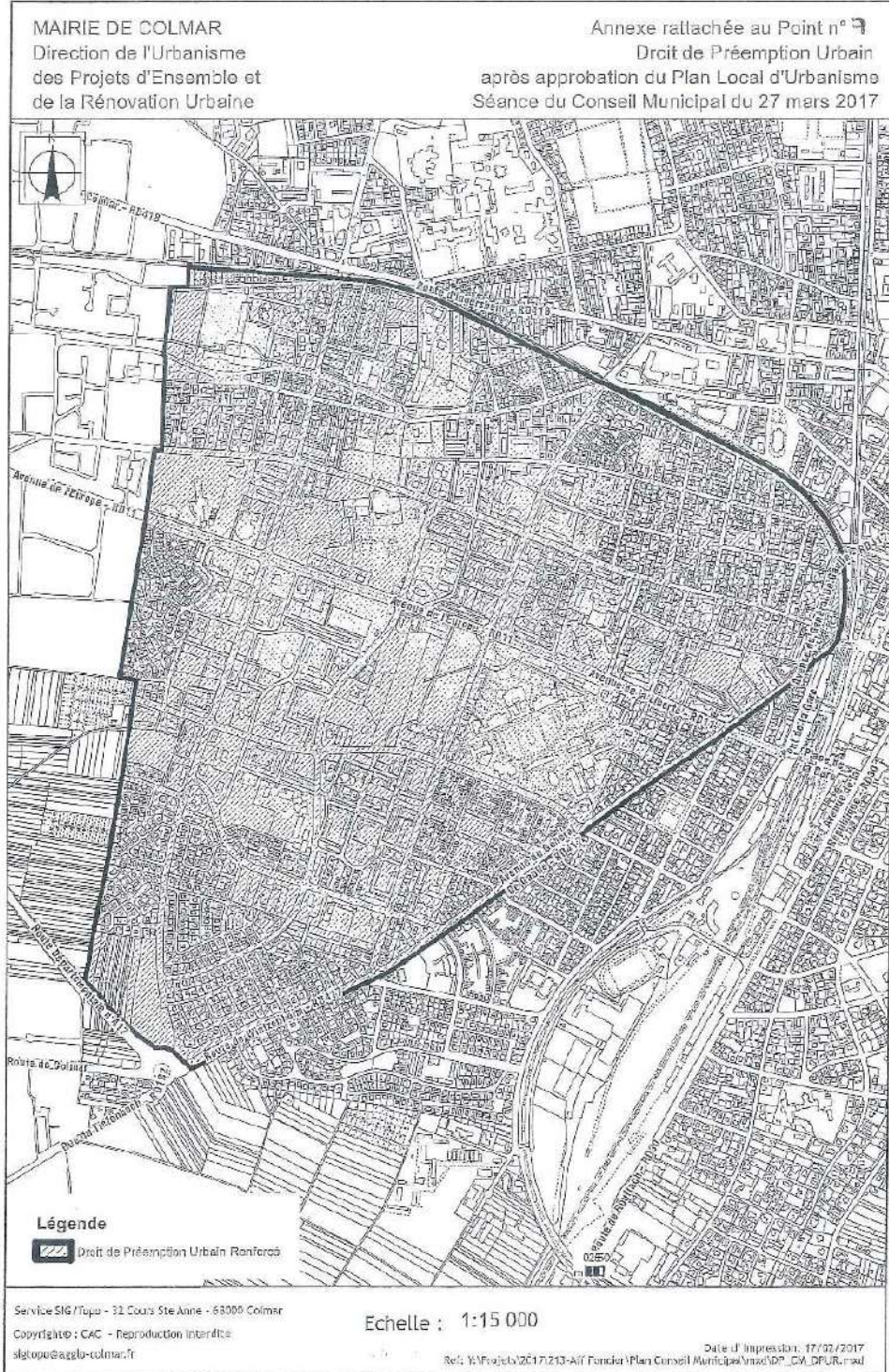
Colmar, le 28 MARS 2017



Secrétaire du Conseil municipal

Le Maire

ADOPTÉ



3



Bilan 2017

Rapport d'activités

Sommaire

1. Examen des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017
2. Engagements DSP 2017
3. Engagements DSP 2017 - détail de la contribution aux gros travaux d'entretien
4. Autres investissements réalisés par Colmar Expo depuis 2007
5. Les chiffres-clés 2017
6. Analyse de l'impact économique et social de 4 salons grand public organisés par Colmar Expo
7. Activités annuelles 2017
8. Les faits marquants de 2017
9. Tendances et perspectives 2018
10. Un nouvel investissement immobilier pour Colmar Expo

1. Examen des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017

3

	BILAN 2017 EN K€	BILAN 2016 EN K€	ECART N-1
TOTAL PRODUITS	10 088 K€	10 008 K€	1%
TOTAL CHARGES	9 922 K€	9 481 K€	5%
RÉSULTAT EXPLOITATION	166 K€	527 K€	-68%
RÉSULTAT FINANCIER	13 K€	8 K€	62%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6 K€	7 K€	-14%
IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS	-37 K€	-154 K€	-76%
RÉSULTAT NET	148 K€	388 K€	-62%

1. Examen des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017

ACTIF	2017	2016	PASSIF	2017	2016
ACTIF IMMOBILISÉ	1 543 K€	1 491 K€	CAPITAL SOCIAL	1 700 K€	1 700 K€
STOCK	8 K€	8 K€	RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	1 042 K€	676 K€
CLIENTS ET CRÉANCES	1 047 K€	1 288 K€	RÉSULTAT EXERCICE	148 K€	388 K€
DISPONIBILITÉS	1 512 K€	1 651 K€	DETTES	969 K€	1 297 K€
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	71 K€	237 K€	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	322 K€	614 K€
TOTAL BILAN	4 181 K€	4 675 K€	TOTAL BILAN	4 181 K€	4 675 K€

2. Engagements DSP 2017

13

	2017	2016	VARIATION N-1	CUMUL DEPUIS 2007
LOYER	179 967 €	177 928 €	2 039 €	1 897 602 €
PARTICIPATION SUPPLÉMENTAIRE AU RÉSULTAT D'EXPLOITATION, MONTANT VARIABLE 3% DE L'EBE (CALCULÉ SUR BILAN 2016)	19 833 €	16 677 €	3 156 €	139 883 €
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES VERSÉS À LA STUCE	1 500 €	1 500 €	0 €	16 500 €
GRATUITÉS ACCORDÉES À LA VILLE : VOEUX DU MAIRE (03/01/2017) SALON DU LIVRE (25+26/11/2017) FÊTE DE NOËL DES PERSONNES ÂGÉES (16/12/2017)	3	3	0	33
CONTRIBUTION AUX GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN	80 000 €	80 000 €	0 €	880 000 €
TOTAL	281 300 €	276 105 €	5 195 €	2 933 985 €

3. Engagements DSP 2017 - détail de la contribution aux gros travaux d'entretien

REPORT À NOUVEAU 2016	245 397 €
GROS TRAVAUX 2017	
RÉFECTION TOILETTES THÉÂTRE	80 000 €
CONSTRUCTION D'UN BLOC CAISSE	62 818 €
DÉSAMIANTAGE TOILETTES	9 989 €
AUGMENTATION HAUTE TENSION VIALIS	23 110 €
CRÉATION ZONE VIP THÉÂTRE	33 609 €
ECRAN PLASMA 103 POUCES	13 860 €
REPLACEMENT ÉCLAIRAGE LED HALL 1	26 500 €
COMPLÉMENT 180 CHAISES TISSUS	21 940 €
QUOTE PAT AMORTISSEMENT BUREAU	54 030 €
TOTAL 2017 GROS TRAVAUX	325 856 €
ENGAGEMENT ANNUEL	- 80 000 €
REPORT À NOUVEAU 2017	491 253 €

BT

4. Autres investissements réalisés par Colmar Expo depuis 2007

3

DÉTAIL DES AUTRES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS DEPUIS 2007	
HONORAIRES D'ARCHITECTE POUR RÉNOVATION HALL 1 (2012)	350 000 €
HONORAIRES D'ARCHITECTE POUR RÉNOVATION EXTÉRIEURS (2014)	120 000 €
HONORAIRES D'ARCHITECTE POUR RÉNOVATION TOILETTES THÉÂTRE (2016)	13 000 €
HONORAIRES D'ARCHITECTE POUR NOUVELLE CONSTRUCTION HALL 6 (2017)	20 000 €
ACHAT GRADINS 1 300 PLACES HALL 1 (2011)	645 300 €
CONSTRUCTION PLATE FORME VIP THÉÂTRE (2011)	319 000 €
TOTAL AUTRES INVESTISSEMENTS	1 467 300 €
TOTAL CONTRIBUTION DSP AUX GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN (AU 31/12/2017)	880 000 €
REPORT À NOUVEAU 2017	491 253 €
TOTAL GÉNÉRAL DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR COLMAR EXPO	2 838 553 €

5. Les chiffres-clés 2017

LES ÉVÉNEMENTS



plus de
300 000
visiteurs pour
la 70ème édition
de la Foire Aux
Vins d'Alsace



1^{ère} édition à
SUCCÈS
pour le 360 Xtrem
Festival

LA SOCIÉTÉ COLMAR EXPO



27
salariés



10
millions de CA

LE PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRÈS



625 719
visiteurs



107
événements
accueillis



52%
de taux
d'occupation
(+13% par rapport
à la moyenne
nationale 2017)



514
jours de
location
comprenant montage,
exploitation et
démontage

6. Analyse de l'impact économique et social de 4 salons grand public organisés par Colmar Expo

B



*ETP annuel

** taxe foncière, CET, Taxe de séjour et taxe aéroport

*** TVA et Impôt sur les sociétés

7. Activités annuelles 2017

	TOTAL VISITEURS	NOMBRE DE MANIFESTATIONS
MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR COLMAR EXPO	369 186	6
SALONS GRAND PUBLIC	156 000	25
MANIFESTATIONS VILLE DE COLMAR DSP	26 825	3
AG CONVENTIONS ENTREPRISES ASSOCIATIONS	34 198	33
SPECTACLES ET CONCERTS HORS FAV	16 930	13
SALONS PROFESSIONNELS	7 500	12
CONCOURS ET PRÉPARATION ÉLECTIONS	6 380	8
CONGRÈS	4 300	2
MARIAGES	4 400	5
TOTAL	625 719	107

À retenir :

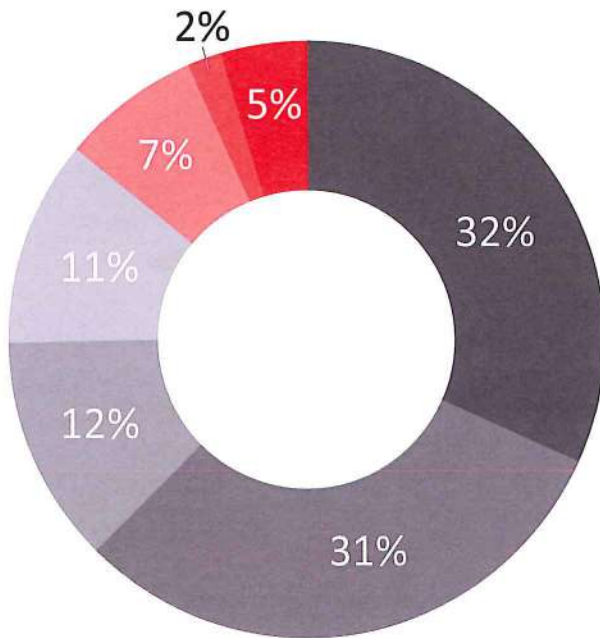
- 59% de la fréquentation du site a pour origine des manifestations organisées par Colmar Expo.
- Le taux d'occupation s'élève à 52% en 2017 (sachant que la moyenne nationale 2017 est de 39%)*
- Seul 30% des Parcs des Expositions en France enregistrent un taux d'occupation supérieur à 50% en 2017.

**D'après l'étude 2017 des sites d'accueil réalisée par l'Unimev (Union Française des Métiers de l'Évènement) auprès de 67 sites.*

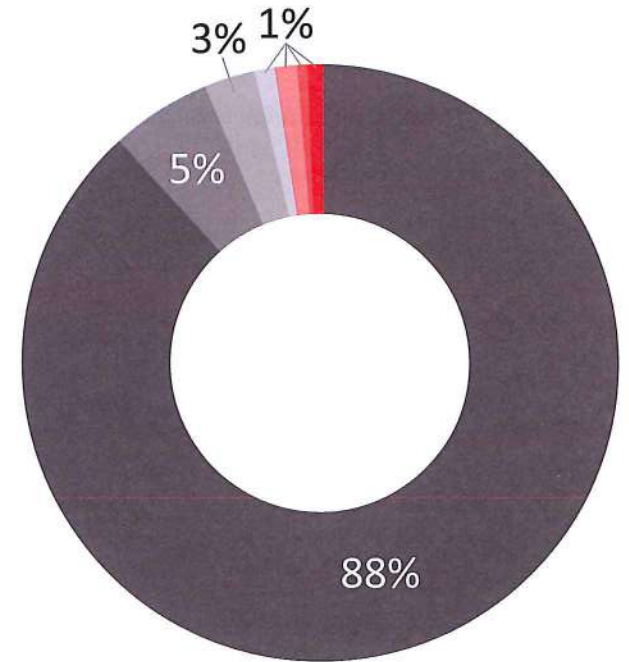
7. Activités annuelles 2017



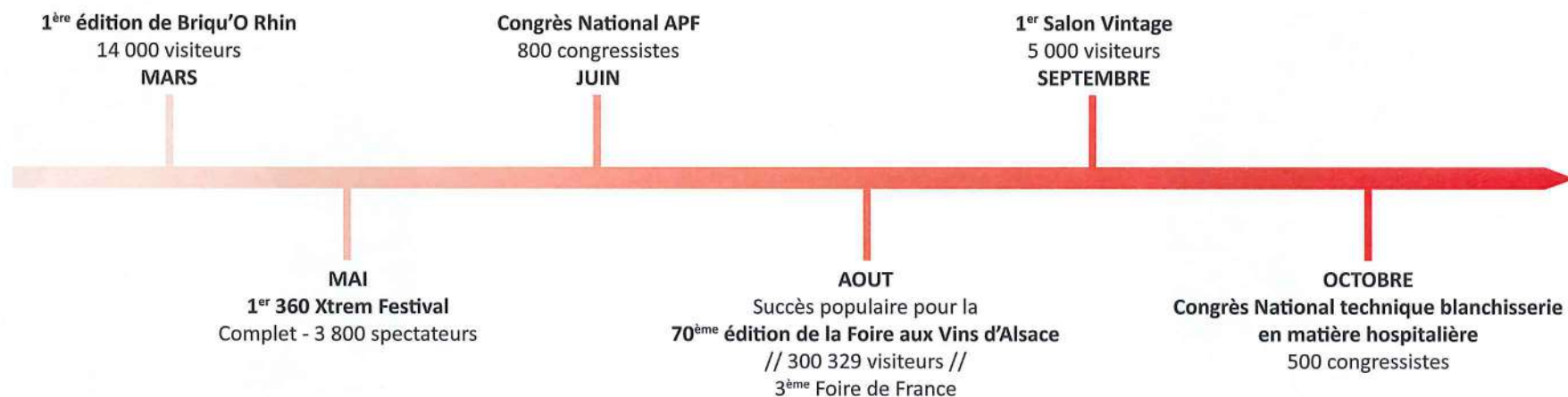
Nombre de manifestations



Nombre de visiteurs par type de manifestations



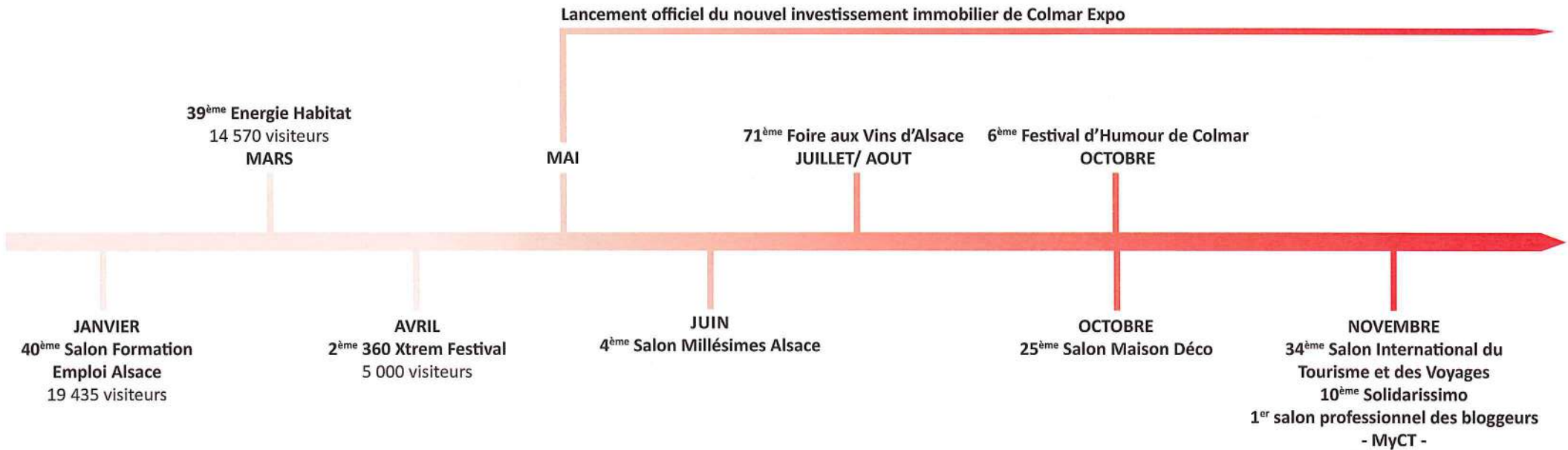
8. Les faits marquants de 2017



25

9. Tendances et perspectives 2018

3



10. Un nouvel investissement immobilier pour Colmar Expo

Des extensions pour un développement toujours plus fort

- Construction d'un nouveau Hall (Hall 6) climatisé de 1 520 m² équipé d'un office traiteur de 100 m². Cette construction est appelée à remplacer le chapiteau toujours installé provisoirement lors de la Foire aux Vins d'Alsace.
- Création de 3 salles de commission de 200 m² chacune avec sanitaires et office (1er étage)
- Création d'un plateau de bureaux de 800 m² (2ème étage) pour accueillir les services de Colmar Expo SA.
- Mise en liaison nouveau hall avec le Hall1, ascenseur pour accès aux loges
- Création d'un auvent pour protection des visiteurs contre les intempéries, protection des zones de caisses, contrôle d'accès, vigipirate.
- Refonte globale et amélioration de notre réseau wi-fi pour un parc des expositions 100% connecté



Objectifs sur 5 ans :

120 événements accueillis sur site soit un taux d'occupation de **60%**

Augmenter l'activité congrès de 8 jours/an à **16 jours/an**

Augmenter de 38 à **45 salons** l'accueil de salons professionnels et grands public

650 000 visiteurs accueillis sur site

Calendrier des travaux :



BA



RAPPORT MORAL

Exercice 2016/2017

SOMMAIRE



1. Société
2. Evènements importants
3. Rapport d'activité 09/2016 à 12/2017
4. Analyse de gestion – Résultat financier
5. Projets et perspectives 2018

071

1 – SOCIETE



Société Colmarienne de Chauffage Urbain (S.A.E.M.) :

- La Ville est l'actionnaire majoritaire à hauteur de 51%.
- Le capital social s'élève à 2 800 K€.

Deux activités principales :

- Contrat DSP d'affermage puis concession, dans le cadre de l'exploitation du Chauffage Urbain de la Ville de Colmar, de la centrale thermique et du réseau de chaleur.
Chaleur produite d'environ 180 000 MWh, l'équivalent de 18 000 logements chauffés. (CA annuel : 9 000 K€)
- Contrat d'exploitation passé avec le SITDCE, dans le cadre de l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique : valorisation de déchets utilisés pour alimenter le réseau de chaleur à hauteur de 60%. (CA annuel : 4 000 K€)

1- SOCIETE



Ressources Humaines

- Effectif moyen 2016/17 : 46 personnes ETP dont 3 apprentis (contre 49 à l'année précédente)
- La masse salariale pèse pour 3 000 K€, stable depuis 5 ans.
- Personnel affecté au fonctionnement du chauffage urbain : **15**, répartis selon les besoins à l'exploitation de la Centrale Thermique (5 chaudières - 100 MW d'installés), à la maintenance et l'entretien du réseau de plus de 20 km et de ses 300 sous-stations et postes d'abonnés.
- Personnel affecté à l'exploitation du C.V.E. : **26**, dont 14 en posté, présence de personnel 24h/24.
- Personnel affecté au siège de la société : **5**

Entreprise colmarienne, nous soutenons et poursuivons la voie de l'apprentissage locale. C'est également une solution pour faire face au manque de candidatures dans nos métiers exigeants et contraignants. Nous consacrons 4% de la masse salariale à la formation professionnelle

B

2- EVENEMENTS IMPORTANTS



SCCU

Le renouvellement du contrat DSP du chauffage urbain de la Ville de Colmar

Les évolutions importantes

- ▶ Contrat de concession d'une durée de 22 ans (fin 09/2039), prévoyant des dépenses de gros entretien de renouvellement et d'investissement de 22 M€ et de 29 M€, en cas de conversion basse pression du réseau
- ▶ Intégration de réseaux secondaires, en aval des îlots haute pression/basse pression, représentant une baisse des ventes d'environ 5% (6500Mw/h) qui répond à un traitement égalitaire de l'ensemble des abonnés
- ▶ Intégration du tuyau vapeur, reliant le CVE à la chaufferie, dans le périmètre technique du chauffage urbain
- ▶ Evolution de la Redevance annuelle de la Ville
- ▶ Tarif global R1+R2 globalement identique, à environ 67,00€/MWh TTC, mais réparti différemment :
 - R1 énergie consommée, représente désormais 50 % du mix énergétique, au lieu de 65 % (32,40€ contre 43,00 € Mw/h).
 - R2 tarif fixe unique (au lieu de 5 tarifs précédemment), basé sur la puissance souscrite (recalculée pour tous les abonnés) .
- ▶ Projet de passage du réseau en basse température

2- EVENEMENTS IMPORTANTS



Travaux de « revamping » du CVE (été 2017)

- Le SITDCE a procédé à la modernisation et à la rénovation des installations du CVE pour un montant de 10M€ HT
- Indisponibilités des fours 17 semaines au lieu de 7 semaines habituellement

Objectif : Fiabiliser les installations et diminuer les rejets (Nox : diminution de moitié)

Contrat POLE HABITAT

- Durée du contrat 10 ans, à compter du 1er janvier 2017
- Concerne 72 sous-station, environ 3 100 logements
- Chiffres d'affaires 2,5 M€ par an HT
- 2,6 M€ engagés dans des travaux de rénovations thermique, télégestion

Objectif : Réduire la consommation énergétique de l'ensemble des bâtiments (15%)

3

3 – RAPPORT D'ACTIVITE 09/2016 à 12/2017



L'activité à fin décembre 2017 concerne la période allant de septembre 2016 à décembre 2017, soit une période exceptionnelle de 16 mois.

La comparaison en matière d'achats et ventes avec l'exercice précédent (de septembre 2015 à août 2016, soit 12 mois) s'avère difficile et non significative.

En plus de la périodicité de 4 mois supplémentaires, se rajoutent les évènements exceptionnels suivants :

- Fin de contrat DSP en 09/2017, mise en place du nouveau contrat de concession à compter du 1er octobre 2017 (amortissement caducité)
- Travaux de « revamping » au CVE : indisponibilité des 2 fours, durée 8 semaines par four (au lieu de 3 ½ semaines généralement) et arrêt complet du CVE pendant 5 jours (contrôle triennal)
- Rigueur de l'hiver plus importante que les années précédentes avec d'importants pics de températures négatives et des incidents au CVE nécessitant l'utilisation d'énergies fossiles (Gaz et FOL)

3 – RAPPORT D'ACTIVITE 09/2016 à 12/2017



DSP réseaux de chaleur

- Envoi, explications et suivi des nouveaux contrats (97 % retour signés)
- Travaux réseau : rue Schumann : rénovation génie civile et calorifuge 500 K€ avant travaux de voiries
- Extensions réseau : raccordement de l'institution St Jean et interconnexion des différents bâtiments
- Mise en route de Pasteur 2 (PFME), Hôtel Turenne, 90 logts rue Schlessler

Contrat CVE

- Suivi du chantier en collaboration avec le SITDCE
- Suite aux arrêts de lignes travaux, nous avons profité de l'accessibilité aux installations pour réaliser des travaux (1,5 M€)
- Double certification énergétique ISO 50001 et environnementale ISO 14001
- Pendant les arrêts fours « revamping » de l'été, détournement des résidus issus des déchèteries pour une valorisation en chauffage durant l'hiver

B

3 – Rapport d'activité 2016/2017

Analyse de la chaleur vendue

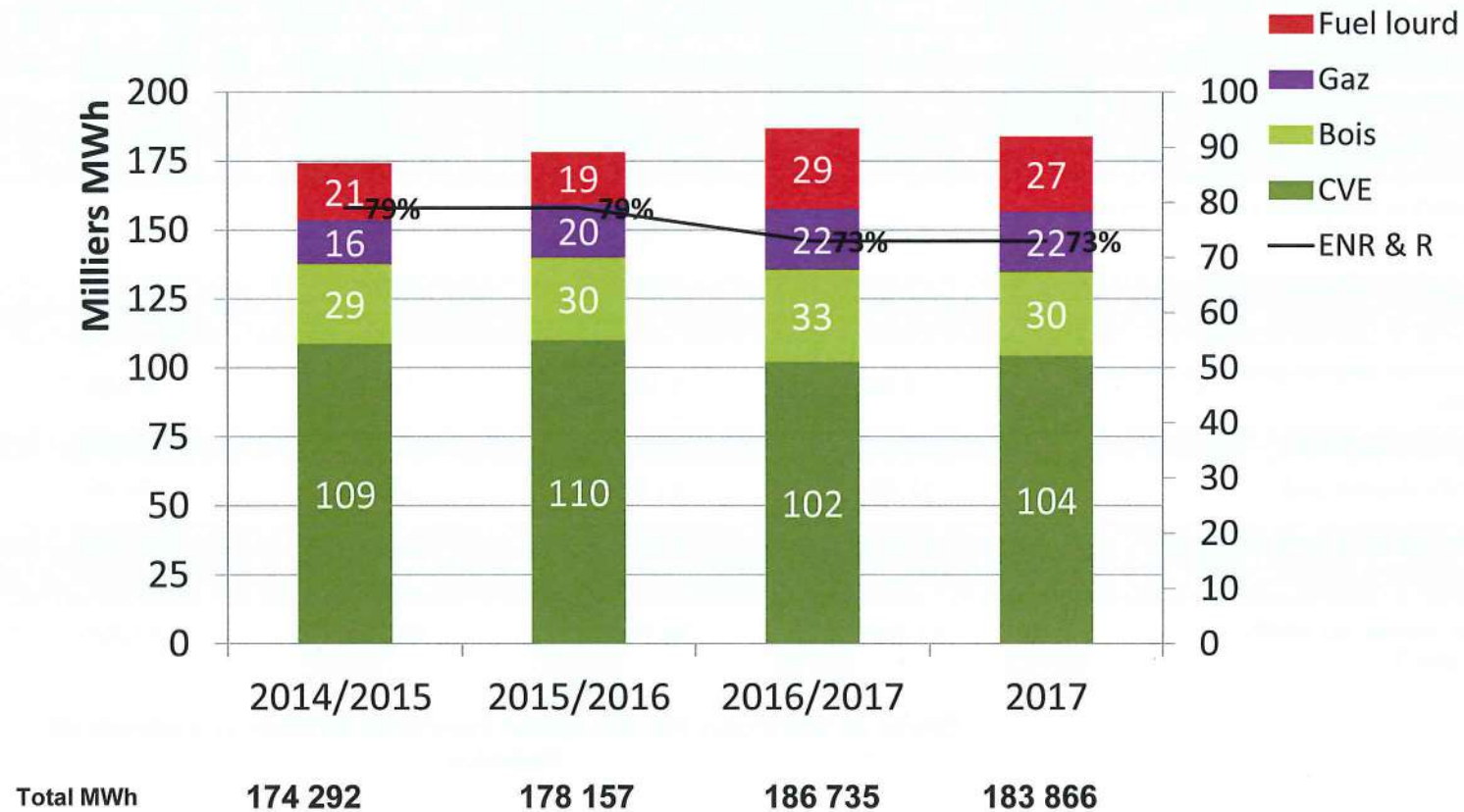


Ventes d'énergies	2016/17 (Sept. 16 à déc.17)	2017 (Sept. à déc.17)	2016/2017 (Sept.16 à août 17)	2015/16
Nombre total de MW/h vendus (Chauffage + ECS)	207 866	56 355	151 511	142 403
Moyenne températures extérieures (Oct. à avril)	8,24°C	10,8° C	7,9° C	8,6° C
Degrés-jour unifiés (DJU costic)	3 874	1 092	2 782	2 558
Moyenne degrés-jours trentenaires costic	3 988	1 163	2 825	2 825
Rigueur de l'hiver	0,97	0,94	0,98	0,90
MWh/ degrés-jour	53,66	51,86	54,46	55,66
C.A. vente d'énergie en K€	8 530	1 904	6 626	6 738
Prix moyen du MWh en €/H.T.	41,036	33,785	43,732	47,321
	Baisse du prix moyen liée à la rigueur importante de l'hiver et la période de l'exercice			

3 – Rapport d'activité 2016/17



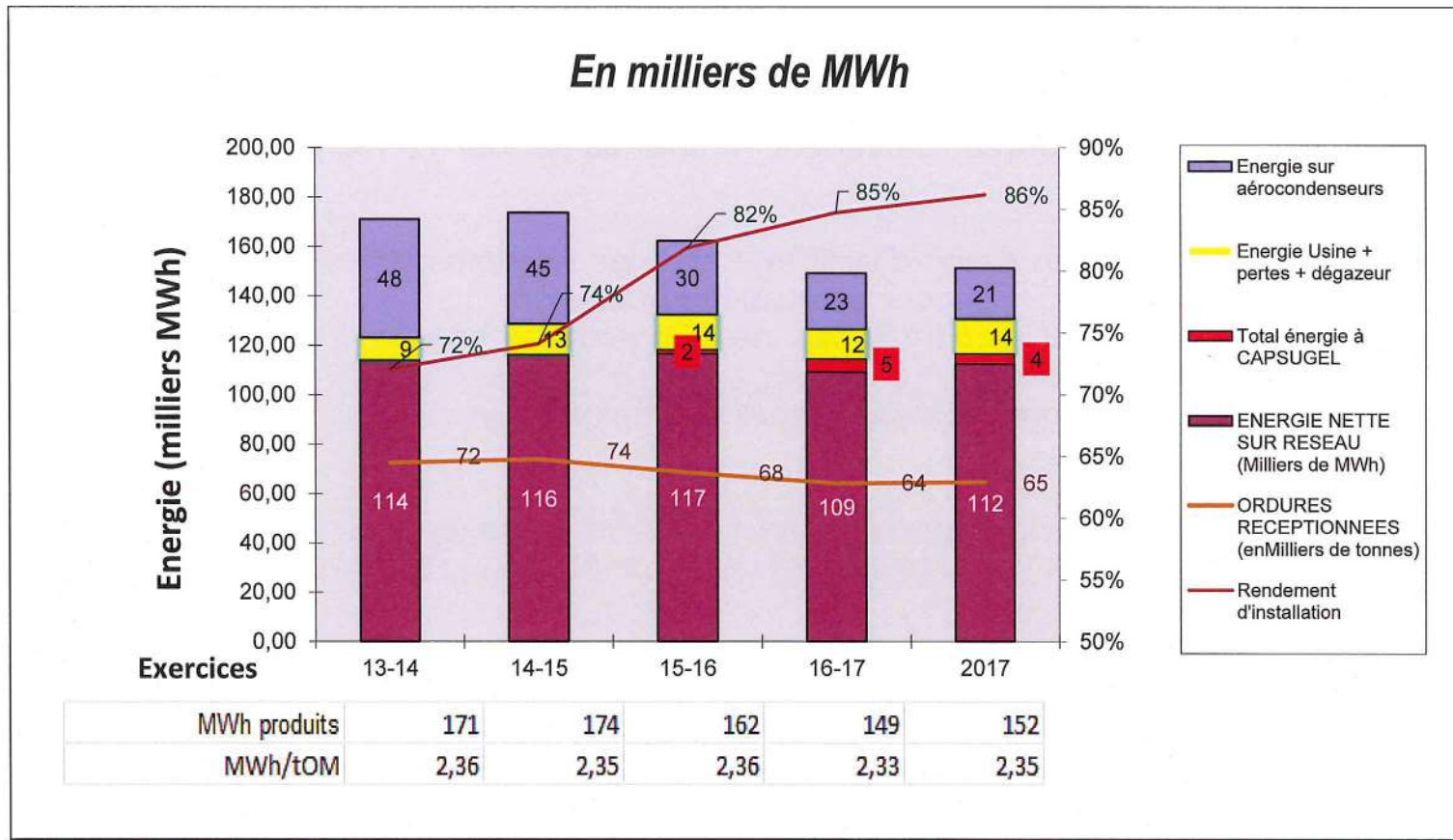
Mix Energétiques



B

3 – Rapport d'activité 2016/17

Bilan thermique CVE des 5 dernières années



4 – Analyse de gestion et résultat financier 2016/2017



Le résultat comptable à fin décembre 2017 concerne l'activité de la période allant de septembre 2016 à décembre 2017.

Cette modification de durée d'exercice comptable permettra d'avoir dorénavant un exercice qui coïncide avec l'année civile.

La comparaison avec l'exercice précédent, d'une durée de 12 mois, est difficile et non significative.

- ❖ Globalement et malgré les 4 mois d'activité chauffage supplémentaires, le résultat énergie de 2016/17 est inférieur de 425 K€ à celui de 2015/16 et justifié par :
 - la rigueur de l'hiver et d'importants pics de températures négatives nécessitant l'utilisation d'énergies fossiles (GAZ et FOL)
 - l'arrêt CVE pendant 17 semaines lié au travaux de « revamping »
 - le nouveau contrat DSP.
- ❖ Reprise P3 fin de contrat compensée par les travaux et la baisse du tonnage brûlé au CVE, le démarrage de la nouvelle DSP (dotations et dépenses P3, caducité) et les charges de structure sur 16 mois.
- ❖ Le résultat d'exploitation s'élève à 1 510 K€ par rapport à 1 887 K€ à l'exercice précédent, soit une baisse de 377 K€ (-20%) liée en grande partie au résultat énergie.
- ❖ Le résultat net comptable passe de 1 302 K€ à 1 038 K€ soit une baisse de 264 K€

B

4- Analyse du résultat de gestion de l'exercice en K€



Designation	2016/2017	2015/2016	Ecart	en %	Explication (16/12=34%)
	16 mois	12 mois			
Recettes Chauffage Urbain	13 575	9 934	3 641	37%	Activité
Recettes C.V.E.	5 499	4 070	1 429	35%	Activité
Total C.A.	19 074	14 004	5 070	36%	
Achat matières premières fournitures	8 275	5 597	2 678	48%	Activité +FOL (Q+Prix)
Charges exterieures et impots et taxes	2 840	1 766	1 074	61%	Activité+OPH+Etudes
Charges de personnel	3 702	2 571	1 131	44%	Exercice +IMR
Amortis. & Dots et reprises d'exploit.	710	534	176	33%	Exercice
Total charges d'exploitation	15 527	10 468	5 059	48%	
Resultat d'exploitation hors GT	3 547	3 536	11	0%	
Resultat Garantie totale	-2 037	-1 650	-387	23%	CVE+OPH-Fin DSP
Resultat d'exploitation	1 510	1 886	-376	-20%	
Résultat financier	44	92	-48	-52%	Baisse trésorerie et taux
Resultat Courant	1 554	1 978	-424	-21%	
Resultat exceptionnel	29	64	-35	-55%	Delta PHP
Resultat avant IS	1 583	2 042	-459	-22%	
Participation des salariés	97	116	-19	-16%	Calcul
Impot sur les bénéfices	448	624	-176	-28%	1/3 résultat fiscal
Resultat net comptable	1 038	1 302	-264	-20%	

4 – Analyse de gestion et résultat financier



Tarifs

Le prix de vente moyen facturé (R1 + R2), tous tarifs confondus, mix entre l'ancien et le nouveau tarif, se situe à **67,00€** TTC le MWh, soit en très légère augmentation par rapport à l'exercice précédent **66,54€** TTC

Energies renouvelables et de récupération (ENR&R)

Le taux d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R), assimilables à de l'énergie locale et injectées dans le réseau de chaleur de la Ville de Colmar, s'élève à **73%** contre **79 %** à l'exercice précédent.

Cette baisse est due aux arrêts et travaux du CVE et aux pics de températures négatives.

Ce taux reste remarquable pour un réseau de chaleur de cette importance.

Nos abonnés continuent à bénéficier du taux de TVA réduit de 5,5%.

Ces éléments de performances environnementales, économiques et sociales ont permis au réseau de chaleur de la Ville de Colmar d'obtenir pour la troisième année le label éco réseau de chaleur décerné par AMORCE (association qui regroupe 550 grandes collectivités représentant 60 millions d'habitants).

B

5 – Projets et perspectives 2018



DSP Centrale thermique et réseau

- Etude de danger du site : en cours de réalisation à déposer auprès de la DREAL
- Etude du passage du réseau de chaleur eau surchauffée (180° et 16 bars) en basse température (100° basse pression et 3 à 5 bars)
Investissements : 12 M€/HT
 - Diminution des risques et contraintes
 - Diminution des pertes réseau, centrale
 - Diminution des rejets, liée à la réduction des consommations et plus particulièrement du fioul lourd
 - Rénovation des sous-stations

CVE

- Conduite des installations en cours d'optimisation
- Amélioration des nouveaux outils
- Renouvellement du poste règlementaire d'enregistrement (DREAL)

8 - PAPER BY CHARLES 2018

The Court has repeatedly held that the burden of proof is on the party asserting the affirmative of an issue. In this case, the party asserting that the defendant is liable for the alleged offenses has the burden of proof. The Court has also held that the burden of proof is on the party asserting the affirmative of an issue. In this case, the party asserting that the defendant is liable for the alleged offenses has the burden of proof.

The Court has also held that the burden of proof is on the party asserting the affirmative of an issue. In this case, the party asserting that the defendant is liable for the alleged offenses has the burden of proof. The Court has also held that the burden of proof is on the party asserting the affirmative of an issue. In this case, the party asserting that the defendant is liable for the alleged offenses has the burden of proof.

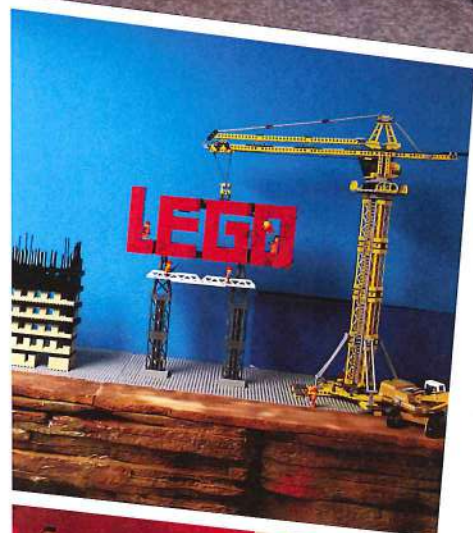
The Court has also held that the burden of proof is on the party asserting the affirmative of an issue. In this case, the party asserting that the defendant is liable for the alleged offenses has the burden of proof. The Court has also held that the burden of proof is on the party asserting the affirmative of an issue. In this case, the party asserting that the defendant is liable for the alleged offenses has the burden of proof.

The Court has also held that the burden of proof is on the party asserting the affirmative of an issue. In this case, the party asserting that the defendant is liable for the alleged offenses has the burden of proof. The Court has also held that the burden of proof is on the party asserting the affirmative of an issue. In this case, the party asserting that the defendant is liable for the alleged offenses has the burden of proof.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

du 1^{er} juillet 2017
au 30 juin 2018

DSP/Musée du Jouet de Colmar



03 89 41 93 10
www.museejouet.com



Association MAJEPT
Musée du Jouet
40 rue Vauban
68000 COLMAR



13

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 4

I. LES PROJETS MUSÉOGRAPHIQUES 5

- A. Le recensement des collections 5
- B. Investissement prioritaire pour la conservation des collections 6
- C. La valorisation des collections 7
- D. Les expositions temporaires 14
- E. La mise en place d'une politique des publics 17

II. LA VIE DU MUSÉE DU JOUET 22

- A. Adoption du projet d'établissement 2018-2023 22
- B. Administration et ressources humaines 22
- C. Sécurité du bâtiment et travaux 25
- D. Fonctionnement de l'association 27

III. LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS 29

- A. Une communication ciblée 30
- B. La communication numérique 30
- C. Une présence régulière dans les médias 32
- D. Le développement des partenariats 33

IV. L'ANALYSE DE LA FRÉQUENTATION 35

- A. Tableaux de fréquentation 35
- B. Typologie des visiteurs 35

CONCLUSION : LES PERSPECTIVES 2018-2019 42

LD

INTRODUCTION

Ce rapport récapitule l'activité générale du Musée du Jouet de Colmar sur la période allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, ce qui correspond à la dernière année de la délégation de service public initiale.



Un fait marquant à relever : l'augmentation **de plus de 13% de la fréquentation durant l'exercice 2017-2018**. Ainsi, le Musée du Jouet a accueilli entre le 1er juillet 2017 et le 30 juin 2018 78730 visiteurs (dont 30 % de visiteurs internationaux). Cette hausse exceptionnelle peut s'expliquer par des motifs aussi bien conjoncturels (météo estivale pluvieuse) que structurels (intensification des flux touristiques internationaux colmariens, recherches constantes de nouveaux publics, renouvellement régulier des vitrines).

Pour la 4^{ème} année consécutive, le Musée du Jouet a obtenu le certificat d'excellence Trip Advisor, ce qui le place en 7^{ème} position des attractions de Colmar et en 2^{ème} position des musées colmariens.

Le programme pluri-annual d'investissements engagé l'an dernier a été poursuivi cette année en vue d'améliorer la conservation et la valorisation des collections ainsi que l'attractivité du Musée. Toutefois, tous les projets n'ont pu être réalisés selon le calendrier initialement prévu, l'ensemble de l'équipe devant également compenser l'absence non remplacée du poste d'assistant administratif et logistique.

Malgré des moyens humains limités, l'association MAJEPT a poursuivi et intensifié sa démarche de professionnalisation impulsée depuis 2015 :

- Poursuite de l'inventaire rétrospectif et documenté des collections : 4339 objets recensés à ce jour
- Réorganisation des espaces de stockage par type de matériau
- Acquisitions de collections emblématiques en vue de la prochaine exposition temporaire consacrée aux jouets de l'espace
- Adoption d'un projet d'établissement 2018-2023 pour favoriser l'évolution structurée du Musée et poser les jalons du futur projet scientifique et culturel
- Création d'un service des publics par réorganisation interne afin de placer les visiteurs au cœur du projet muséal et de favoriser l'appropriation des collections par tous les publics

Toutes ces actions permettent d'améliorer la vocation patrimoniale du Musée du Jouet et de réunir progressivement les conditions pour l'obtention de l'appellation « Musée de France ». Et ainsi de renforcer progressivement l'image de sérieux et de professionnalisme du Musée auprès du public et des partenaires.

Enfin, le renouvellement par le Conseil Municipal de la convention de délégation de service public pour une durée de 5 ans représente une véritable reconnaissance pour le travail effectué conjointement par les salariés et les bénévoles de l'association MAJEPT.

I. LES PROJETS MUSÉOGRAPHIQUES

A. Le recensement des collections

• Inventaire rétrospectif

L'inventaire informatisé commencé en 2015 a été poursuivi sur l'année 2017-2018. La base ACTIMUSEO comprend désormais **4339 notices**. Parmi les objets inventoriés cette année se trouvent des trains, des figurines et des jouets scientifiques. Ces jouets ont fait l'objet d'un dépoussiérage et d'un marquage indirect lorsque cela fût possible.

A ce jour, près de 1900 jouets ont été datés. Le travail de recherches se poursuit de manière continue en vue d'enrichir les notices d'inventaire. De nombreux jouets remontés de la cave ont été inventoriés. Il ne reste désormais que quelques cartons à recenser. Des bénévoles collectionneurs apportent leur aide pour la documentation et la datation des objets. Les ressources documentaires du Musée sont régulièrement enrichies par l'acquisition d'ouvrages spécialisés. **Coût de l'opération : 694 €**

• Quelques belles pièces découvertes lors de l'inventaire rétrospectif

L'élaboration de cet inventaire rétrospectif a permis de redécouvrir de belles pièces de la collection, comme :

- une machine de Wimshurst, vers 1910
- une boîte de jeu « Les expériences électriques », attribuée à Péricault, vers 1900
- un télégraphe composé d'un émetteur et d'un récepteur, vers 1900 (incomplet)
- une Barbie Midge bubble cut de 1962
- des figurines animalières, probablement fabriquées par Lenoble ou Devineau, entre 1910 et 1930 (en cours d'inventaire)
- une locomotive et des wagons Charles Rossignol, années 1930

• Rectification des saisies sur le logiciel ACTIMUSEO

Des erreurs de saisie due à une formation tardive sur le logiciel Actimuseo ont été constatées. De nombreuses fiches d'inventaire doivent être rectifiées. Le travail a commencé mais il s'annonce long et compliqué. Il est néanmoins nécessaire si le Musée du Jouet souhaite présenter un inventaire de qualité pour l'obtention de l'appellation Musée de France.

Voici ci-dessous les erreurs qui ont été repérées et qui sont en train d'être rectifiées :

- Les jouets achetés en 2015 et datant des années 2010 avaient été inventoriés. Or ils sont trop récents pour que nous puissions définir s'ils ont eu ou non un impact dans l'histoire du jouet. Ils sont progressivement retirés de l'inventaire et seront placés en matériel d'étude.
- Certains jouets ont été inventoriés alors qu'ils étaient trop abimés. La décision a été prise de les sortir de l'inventaire, d'une part parce que leur état risquait de nuire au reste de la collection, d'autre part parce que des jouets similaires et en meilleur état se trouvent déjà dans l'inventaire.
- Des jouets acquis, par dons ou achats, depuis le commencement de l'inventaire en 2015, ont été enregistrés avec un numéro rétrospectif. Ces jouets sont progressivement identifiés et un nouveau numéro d'inventaire leur sera attribué.
- Des poupées Barbie des années 1970 ont été inventoriées portant des tenues des années 1990 et inversement. Un travail de recherche est en cours pour définir quelle tenue allait avec quelle Barbie à l'origine. Les fiches d'inventaire des Barbie seront ultérieurement corrigées afin de valoriser cette collection et pouvoir l'exploiter au mieux.



- Les jouets touchés par le dégât des eaux de 2015 n'avaient pas été mentionnés dans la base Actimuseo. Leurs fiches d'inventaire sont progressivement actualisées.

B. Investissement prioritaire pour la conservation des collections

► Le contrôle des conditions atmosphériques du Musée

- Suivi régulier des conditions climatiques et atmosphériques du Musée avec l'utilisation d'un appareil de mesures (luxmètre)
- Changement des lumières au sein de l'espace d'exposition des trains (remplacement des néons par des LED adaptées à la conservation des collections), et de 5 vitrines mobiles

Coût de l'opération : 1392 €

Un problème majeur subsiste au niveau du bâtiment : l'absence de régulation de la température et de l'humidité dans la salle d'extension dédiée à l'exposition temporaire, ce qui pose un risque pour la conservation des collections fragiles (papier, certains plastiques) et limite in fine les possibilités de prêts de jouets.

► Réorganisation des espaces de réserves

Les réserves sous les combles

La cave n'est plus un lieu de stockage pour les collections qui ne supportaient ni l'humidité élevée, ni les écarts de températures. Tous les jouets qui s'y trouvaient sont progressivement transférés dans la réserve des combles. Pour optimiser cet espace, les jouets qui étaient jusqu'à présent empilés dans de grandes boîtes de conservation sont reconditionnés dans des contenants adaptées à leur taille. De plus, les collections en matières plastiques (qui supportent mal la chaleur sous les combles) ont été déplacées dans un autre local du musée. Néanmoins, malgré l'optimisation de l'espace, la réserve des combles arrive à saturation.

Création d'un nouvel espace de réserves

Les collections en plastiques souffraient de la chaleur dans la réserve située dans les combles. La température y atteint parfois les 29°C. Les poupées en celluloïd dégageaient une forte odeur de gaz acides tandis que le corps des poupées Barbie devenait collant. Pour assurer leur bonne conservation, ces jouets ont été déplacés dans un local de stockage à l'intérieur du musée bénéficiant d'un air réfrigéré. L'accès à ce local a été sécurisé par une clef électronique. Le transfert de cette collection fut l'occasion de reconditionner les poupées qui étaient jusqu'alors empilées dans des cartons hermétiques. Elles ont été placées à plat dans des boîtes en plastique perforées et recouvertes de papier tyvek pour les protéger de la poussière tout en permettant à l'air de circuler pour éliminer les émanations de gaz acides.

Malheureusement, ce nouvel espace de stockage montre déjà ses limites. La collection de poupées en matières plastiques a suffi à le saturer. De plus, la climatisation vieillissante du musée tombe régulièrement en panne les jours de grosses chaleurs. La température peut monter jusqu'à 27° degrés dans le musée ce qui risque à nouveau d'endommager cette collection sensible. Enfin, cette solution de stockage ne peut malheureusement pas être pérenne, le local en question étant étroit et ne répondant pas à toutes les garanties de sécurité.

L'entretien des collections

Des anthrènes ont été repérés sur des ours en peluche rembourrés de paille reçus en don en novembre 2016. Pour éliminer les nuisibles, les ours ont été traités avec des insecticides naturels aux

huiles essentielles durant plusieurs jours. Après inspection, seuls des cadavres d'anthrènes étaient visibles sur les peluches. Les ours ont été aspirés, avec un aspirateur conçu pour les collections muséales, puis rangés dans des boîtes de conservation hermétiques dans la réserve des combles. Du matériel et des fournitures répondant aux normes muséographiques ont été achetés pour dépoussiérer et ranger les objets de collection.

Des répulsifs naturels et des pièges à insectes aux phéromones ont été installés dans la réserve. Un nouvel aspirateur a été acheté pour l'entretien des réserves et ainsi limiter tout risque d'infestation. **Coût de l'opération : 840 €**

C. La valorisation des collections

► La poursuite de la refonte du parcours muséographique

Le Musée du Jouet a poursuivi la mise en place progressive de son nouveau parcours de visite permanent. Les collections y sont présentées de manière thématique et pédagogique afin d'illustrer l'évolution des jouets de la fin du XIXe siècle à nos jours. Trois nouvelles présentations sont venues compléter le parcours muséographique : des vitrines portant sur l'évolution du train jouet, une vitrine sur les jouets d'optique et une vitrine sur les jeux de société.

Vitrine dédiée à l'évolution du petit train (mise en place janvier 2018)

En attendant la refonte du deuxième étage et pour informer au mieux les visiteurs sur la collection des trains qui est l'une des plus importantes du musée, la présentation des petits trains a été repensée. Une chronologie du petit train se dresse désormais dans 5 vitrines colonnes, chaque colonne représentant une période. Ainsi, la première vitrine regroupe des trains de plancher qui comptent parmi les plus anciens jouets du musée. Ce fut l'occasion de les sortir de la réserve. La deuxième vitrine traite de l'apparition des rails et des accessoires ferroviaires, la troisième de l'apparition du train électrique et de l'âge d'or de l'échelle 0, la quatrième de l'avènement du H0 et la cinquième traite de la naissance du modélisme.

Vitrine dédiée aux jouets optiques (mise en place septembre 2017)

Après l'exposition « Jouets et cinéma », les jouets d'optique avaient rejoint la réserve. Il s'agit pourtant de jouets intéressants, permettant d'aborder l'histoire du cinéma et de la physique. C'est pourquoi ils sont aujourd'hui exposés au sein du parcours permanent, aux côtés des jouets musicaux.

► Le projet d'aménagement d'une salle d'activités

Nous avons l'an dernier aménagé sous un escalier du hall un 2^{ème} espace ludique qui met à la disposition des jeunes et des adultes des jeux de société pour tous les âges (grands classiques, jeux coopératifs, de logique ou d'ambiance). L'objectif est de permettre aux visiteurs de découvrir ou de redécouvrir des jeux de société à travers un moment de partage convivial.

Toutefois, le Musée ne disposait pas d'une salle d'activités fermée pouvant accueillir des ateliers ou des animations spécifiques. Aussi, nous avons élaboré, en partenariat avec la Ville de Colmar, un projet de transformation de la salle anciennement occupée par l'orchestre d'automates. Les travaux d'aménagement seront pris en charge par la Ville de Colmar tandis que l'association MAJEPT financera les différents équipements (mobilier, jeux). La réalisation des travaux est programmée pour la 2^{ème} quinzaine de septembre.

Achats de nouveaux équipements pour les espaces ludiques : 1693 €

► Enrichissement des collections

Les dons

180 jouets issus de dons ont été acceptés par l'association MAJEPT, après avis technique de la Commission d'évaluation des dons, en vue d'enrichir les collections du Musée du Jouet (collection réglementaire et matériel d'études). Tout don fait systématiquement l'objet d'une convention de don (réactualisée en octobre 2017) afin que les donateurs soient informés de la procédure et de ses effets juridiques.

INV	Designation	Marque	Date
2017.10.1	soldat ; soldat français en position de tir	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.2	soldat ; soldat français au tambour	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.3	soldat ; soldat français à cheval	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.4	soldat ; soldat français à moto	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.5	soldat ; soldat français tenant un obus	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.6	soldat ; soldat français tenant une trompette et un drapeau français	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.7	soldat ; soldat français tenant son fusil sur l'épaule	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.8	soldat ; soldat français tenant son fusil sur l'épaule	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.9	soldat ; soldat français tenant son fusil sur l'épaule	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.10	soldat ; soldat français tirant au fusil	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.11	soldat ; soldat français au tambour	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.12	soldat ; soldat français au sol tirant au fusil	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.13	soldat ; soldat français au sol avec des munitions	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.14	soldat ; soldat français tenant son fusil sur l'épaule	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.15	soldat ; soldat français tenant son fusil sur l'épaule	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.16	soldat ; soldat français tenant son fusil sur l'épaule	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.17	soldat ; soldat français tenant son fusil sur l'épaule	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.18	soldat ; soldat français tenant son fusil sur l'épaule	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.19	soldat ; soldat français tenant son fusil sur l'épaule	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.20	soldat ; soldat français accroupi tirant au fusil	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.21	soldat ; soldat français au sol tirant au fusil	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.22	soldat ; soldat français tenant son fusil sur l'épaule	ELASTOLIN	1920-1930

2017.10.23	soldat ; soldat français tenant son fusil sur l'épaule	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.24	soldat ; soldat français tenant des sabres	ELASTOLIN	1920-1930
2017.10.25	soldat ; soldat français courant avec son fusil	LINEOL	1933-1943
2017.10.26	soldat ; soldat français courant avec son fusil	LINEOL	1933-1943
2017.10.27	soldat ; soldat avec pistolet	ELASTOLIN	1940-1950
2017.10.28	soldat ; soldat médiéval	ELASTOLIN	1960-1970
2017.10.29	soldat ; soldat médiéval	ELASTOLIN	1960-1970
2017.10.30	soldat ; soldat médiéval	ELASTOLIN	1960-1970
2017.10.31	soldat ; soldat médiéval	ELASTOLIN	1960-1970
2017.10.32	soldat ; soldat médiéval	ELASTOLIN	1960-1970
2017.10.33	soldat ; Chevalier médiéval	ELASTOLIN	1960-1970
2017.10.34	soldat ; Chevalier médiéval	STARLUX	vers 1960
2017.10.35	soldat ; Chevalier médiéval	STARLUX	vers 1960
2017.10.36	soldat ; Chevalier médiéval	STARLUX	vers 1960
2017.10.37	soldat ; Chevalier médiéval	STARLUX	vers 1960
2017.10.38	soldat ; templier	STARLUX	vers 1960
2017.10.39	soldat ; templier	STARLUX	vers 1960
2017.10.40	canon	HAUSSER	vers 1940
2017.10.41	canon	HAUSSER	vers 1940
2017.10.42	char		vers 1940
2017.10.43	canon		vers 1940
2017.10.44	char ; Tank "Tchad"	JOUSTRA	1953
2017.10.45	locomotive ; locomotive pousse-pousse	DEJOU	vers 1965
2017.10.46	locomotive ; locomotive à pile		vers 1965
2017.10.47	train ; coffret Orient express	Jouef	1972
2017.11.1	soldat ; soldats miniatures et équipement militaire	AIRFIX	1980's
2017.12.1	wagon ; Voiture voyageurs	Hornby	vers 1950
2017.12.2	wagon ; fourgon	Hornby	vers 1950
2017.13.1	My little pony	Hasbro	1997
2017.13.2	My little pony	HASBRO	1997
2017.13.3	My little pony	HASBRO	1997
2017.13.4	My little pony	HASBRO	1999
2017.13.5	My little pony	HASBRO	1997
2017.13.6	My little pony	HASBRO	1997
2017.13.7	My little pony	HASBRO	1997
2017.13.8	My little pony	HASBRO	1997
2017.13.9	My little pony	HASBRO	1997
2017.13.10	My little pony	HASBRO	1999
2017.13.11	My little pony	HASBRO	1999
2017.13.12	My little pony	HASBRO	1999
2017.13.13	My little pony	HASBRO	1999
2017.13.14	My little pony	HASBRO	1999
2017.13.15	My little pony	HASBRO	1999
2017.13.16	Licorne	CHAP MEI	

ko

2017.14.1	Le jeune artiste humoriste	G.L.	vers 1910
2017.15.1	wagon	jouef	vers 1977
2017.15.2	wagon ; Wagon citerne ARAL	Jouef	vers 1977
2017.15.3	wagon ; wagon rancher	jouef	1960's
2017.15.4	wagon ; wagon Kronenbourg	Jouef	vers 1977
2017.15.5	wagon ; wagon Kronenbourg	jouef	vers 1977
2017.15.6	wagon ; wagon rancher	jouef	vers 1977
2017.15.7	train ; train thermal express	jouef	vers 1977
2017.16.1	maison de poupée ; La maison de rêve de Barbie	MATTEL	1980's
2017.17.1	Set camion eurotrans	Playmobil	vers 1983
2017.17.2	Diligence	Playmobil	vers 1977
2017.17.3	Fort Bandala	Playmobil	1983-1989
2017.17.4	Berger	Playmobil	1979-1990
2017.17.5	dame de cour	Playmobil	1976-1978
2017.17.6	dame de cour	Playmobil	1976-1980
2017.17.7	femme à la bassine	Playmobil	1976-1980
2017.16.0	maison de poupée ; La maison de rêve de Barbie	MATTEL	1980's
2017.16.2	maison de poupée ; La maison de rêve de Barbie	MATTEL	1980's
2017.18.1	peluche ; chien sur roulettes		1965-1970
2017.19.1	jeu de construction ; Batindus		1960's
2017.19.2	jeu de construction ; L'édifice		1930's
2017.19.3	jeu de construction ; L'édifice		1930's
2017.19.4	Figurines ; personnages et animaux divers		1930's
2017.19.5	chien		1960's
2017.19.6	ours en peluche		1960's
2017.19.7	chat		1960's
2017.19.8	chat	Steiff	1960's
2017.19.9	poupée homme ; poupée petit indien	Heubach Köppeldorf	1930's
2017.20.1	robot ; Magnatron rouge	New bright	1984
2017.21.1	malette de coiffure		
2017.22.1	épicerie		fin des 1960's
2017.23.1	poupée bébé ; Bébé de caractère Jacky	SNF (SOCIÉTÉ NOBEL FRANÇAISE)	1940's
2017.24.1	pelle hydraulique R 926 compact	LIEBHERR	1960's
2017.24.2	pelle sur chenilles R 936 IV	LIEBHERR	1940's
2018.1.1	poupée	PETITCOLLIN	vers 1930
2018.1.2	cheval à bascule		1990's
2018.1.3	rouleau à pâtisserie		
2018.2.1	machine à vapeur	Märklin	
2018.3.1	figurine ; 6 figurines Tintin	BULLY	
2018.4.1	train ; Metroliner		

2018.5.1	voiture ; vedette dépanneuse	NOREV	
2018.5.2	voiture ; ambulance Mercedes Benz	MATCHBOX	
2018.5.3	voiture ; ambulance Mercedes Benz	MATCHBOX	1973
2018.5.4	voiture ; camion d'exploration	MATCHBOX	
2018.6.1	Electro	JUMBO	
2018.7.1	Loto des saisons		
2018.7.2	puzzle	JOUETS VERA	
2018.7.3	Volball		
2018.8.1.0	projecteur cinématographique ; Cinemax		1980's
2018.8.1.1	projecteur cinématographique ; Cinemax		1980's
2018.8.1.2	projecteur cinématographique ; film Bunny "Les indiens attaquent"		1980's
2018.8.1.3	projecteur cinématographique ; film Bunny "Terreur du Far-West"		1980's
2018.8.1.4	projecteur cinématographique ; film "Speedy Gonzales"		1980's
2018.8.1.5	projecteur cinématographique ; film "Astérix et les pirates"		1980's
2018.8.1.6	projecteur cinématographique ; film "Astérix l'invincible"		1980's
2018.8.1.7	projecteur cinématographique ; film "Popeye"		1980's
2018.8.1.8	projecteur cinématographique ; film "Le monde du silence"		1980's
2018.9.1	osselet		début des 1960's
2018.10.1	"bateau ; vedette de surveillance côtière F 341 "	JOUSTRA	1980's
2018.10.2	bateau ; vedette de loisir		
2018.10.3	console ; console de jeu Radiola		après 1976
2018.10.4	circuit de voitures électrique	JOUEF	
2018.10.5	voiture ; porsche 917	JOUEF	
2018.10.6	voiture ; porsche 904	JOUEF	
2018.10.7	transformateur	JOUEF	
2018.10.8	looping	JOUEF	
2018.10.9	compte-tours	JOUEF	
2018.11.1	via passare	VIA PASSARE	

LO

2018.11.2	Voyage à travers l'Alsace	GAUFILS	
2018.12.1	pelle à chenilles R914 compact	LIEBHERR	2017
2018.12.2	pelle à chenilles R920 compact	LIEBHERR	2017
2018.13.1	Luxi la luciole	PLAYSKOOL	1991
2018.13.2	vaisseau de l'espace Buck Rogers	CORGI TOYS	début des 1980's
2018.13.3	poupée pédagogique à habiller	AMTOY	1983
2018.13.4	tableau d'activités ; tableau d'activités en forme d'ours	Matchbox	1982
2018.13.5	xylophone	FISHER PRICE	1964-1978
2018.13.6	boîte à musique ; Boîte à musique Yakari	BOLZ	1984
2018.13.7	La marche de Mickey	VULLI	vers 1984
2018.13.8	Bibifoc		1980's
2018.13.9	Bisounours Grostaquin		1980's
2018.13.10	popples		1980's
2018.13.11	puzzle ; puzzle à imbriquer sur les véhicules	FISHER PRICE	1972-1984
2018.13.12	puzzle ; puzzle à imbriquer sur les animaux	FISHER PRICE	1972-1984
2018.13.13	kiki	AJENA	1978-1985
2018.13.14	Lecteur cassette enregistreur jaune		1980's
2018.13.15	bille ; lot de billes		1980's
2018.13.16	voiture ; porsche turbo filoguidée		1980's
2018.13.17	marionnette ; tête de diable		
2018.13.18	figurine bleue	AIRGAM BOYS	1980's
2018.13.19	figurine jaune	AIRGAM BOYS	1980's
2018.13.20	figurine anthropomorphe à tête de crocodile	AIRGAM BOYS	1980's
2018.13.21	vaisseaux et figurines Star Wars	LGTI	1993-1994
2018.13.22	locomotive ; locomotive Western n°278	MAJORETTE	1980's
2018.13.23	voiture ; Land rover n°266	MAJORETTE	1980's
2018.13.24	voiture ; Fourgon de surfer	MAJORETTE	1980's
2018.13.25	voiture ; Ferrari F40	MAJORETTE	1980's
2018.13.26	voiture ; voiture de rallye	MAJORETTE	1980's
2018.13.27	voiture ; 4x4 Toyota	MAJORETTE	1980's
2018.13.28	voiture ; voiture Renault n°280	MAJORETTE	1980's
2018.13.29	voiture ; Fourgon du glacier	MAJORETTE	1980's
2018.13.30	voiture ; Audi Quattro	MAJORETTE	1980's
2018.13.31	voiture ; Autobianchi A112 n°270	MAJORETTE	1980's
2018.13.32	voiture ; rouleau compresseur	MAJORETTE	1980's
2018.13.33	voiture ; 4x4 Jeep n°290	MAJORETTE	1980's

2018.13.34	voiture ; Fourgon explorateur n°260	MAJORETTE	1980's
2018.13.35	voiture ; Pontiac Firebird n°212	MAJORETTE	1980's
2018.13.36	voiture ; camion de pompier n°207		1980's
2018.13.37	voiture ; Land rover n°266	MAJORETTE	1980's
2018.13.38	voiture ; tracteur vert	MAJORETTE	1980's
2018.13.39	voiture ; camion benne		1980's
2018.13.40	Autobus n°310	MAJORETTE	1980's
2018.13.41	voiture ; Ford Sierra n°272	MAJORETTE	1980's
2018.13.42	voiture ; 4x4 Cherokee n°256	MAJORETTE	1980's
2018.13.43	voiture ; 4x4 Toyota n°277	MAJORETTE	1980's
2018.13.44	voiture ; Voiture banque security	MAJORETTE	1980's
2018.13.45	voiture ; Fourgon explorateur n°260	MAJORETTE	1980's
2018.13.46	voiture ; Toyota Life Age	MAJORETTE	1980's
2018.13.47	voiture ; Peugeot 205 GTI	MAJORETTE	1980's
2018.13.48	voiture ; Volvo 760 GLE	MAJORETTE	1980's
2018.13.49	voiture ; Tracteur	MAJORETTE	1980's
2018.13.50	voiture ; Tractopelle	MAJORETTE	1980's
2018.13.51	voiture ; remorque	MAJORETTE	1980's
2018.13.52	voiture ; Fiat 127	MAJORETTE	1980's

Les acquisitions

L'Association MAJEPT a libéré 20 000 euros de fonds pour l'achat d'objets de collection. Ces achats se sont principalement tournés vers des jouets ayant pour thématique l'espace, et ce dans le but d'enrichir la future exposition temporaire « Jouets de l'espace » ouvrant ses portes au mois d'octobre 2018. A la fin de l'exposition, ces pièces de qualité pourront rejoindre le parcours permanent d'exposition. D'autres achats se sont tournés vers des jouets cultes des années 1980 que le musée se devait d'avoir pour enrichir sa Chambre d'enfant des années 1980.

Coût de l'opération : 8388 €

INV	Designation	Marque	Date
2018.14.1	jeu de société ; La Bonne Paye	Parker	1977
2018.16.1	L'Arbre Magique	Vulli	1981-1990
2018.15.1	Goldorak	Mattel	1978
2018.17.1	Docteur Maboul	Milton Bradley	1978
2018.18.1	Buck Rogers Pistol XZ-31	DAISY	1934
2018.19.1	Super sonic gun Dan Dare	MERIT	1953
2018.20.1	Rocket Buck Rogers	MARX	1934
2018.21.1	robot ; Mechanized Robby Robot	NOMURA	1957
2018.21.2	Buck Rogers Liquid Helium gun XZ-44	DAISY	1936
2018.21.3	Space Man	Nomura	1957
2018.22.1	Meccano space set	MECCANO	1979
2018.23.1	Lego space set 367	LEGO	1975



2018.25.1	ET	KAMAR	1982
2018.26.1	Desintegrator MARS ATTACKS	Warner Bros ; Trendmasters	1996
2018.24.1	moon creature	MARX	1968
2018.24.2	Sky rochet Mondrakete	GUNTERMANN	1950's
2018.24.3	Super Sonic Space Rocket	YOSHIYA	1960's
2018.27.1	Space dog	YOSHIYA	1955
2018.27.2	Moon explorer	YOSHIYA	1962
2018.27.3	robot ; Robot Zoomer	NOMURA	1956
2018.28.1	Buck Rogers	MEGO	1979
2018.29.1	Playset Star Trek Enterprise	MEGO	1974
2018.30.1	Station de contrôle spatial Dan Dare	MERIT	1950's
2018.31.1	Walkie Talkie Dan Dare	MERIT	1950's
2018.32.1	Robot Dalek	CODEG	1965
2018.33.1	Johnny Apollo	MARX	1968

D. Les expositions temporaires

► Les expositions temporaires

Le Musée du Jouet propose régulièrement des expositions et des vitrines temporaires qui permettent d'approfondir certaines thématiques liées aux jouets.

Les jouets exposés sont issus des collections du Musée (ils sont généralement sortis des réserves pour l'occasion), prêtés par des collectionneurs privés ou d'autres établissements muséaux. La multiplicité des partenaires permet de diversifier les points de vue et les éclairages autour du thème de l'exposition.

Les expositions temporaires annuelles

Les expositions temporaires annuelles sont un puissant levier de communication. Elles permettent de donner au Musée une visibilité forte auprès d'un large public, notamment celui des visiteurs locaux qui connaissent déjà les collections permanentes du Musée. Le thème de l'exposition annuelle se doit de parler à toutes les générations.

Les objets présentés seront issus des collections du Musée du Jouet (Ville ou association MAJEPT) ou de prêts d'autres institutions muséales ou de collectionneurs privés.

L'Univers des figurines (du 30/09/2017 au 09/09/2018)

L'exposition sur L'univers des figurines a été construite comme un voyage immersif, instructif et ludique. Elle s'articule autour de 3 grandes thématiques, que sont les scènes historiques, du quotidien et fantastiques.

Une articulation en trois temps qui au fil des pas de la visite, invite le visiteur à revivre les grandes batailles du monde avec l'Antiquité, la conquête de l'Ouest, la prise de la Bastille, le Débarquement..., notre vie de tous les jours avec les pompiers, une salle de classe et l'imaginaire avec Voyage au centre de la Terre ou des super-héros...

Des décors minutieux et détaillés mettent en valeur les différentes figurines présentées lors de cette exposition.





Le visiteur pourra y admirer :

- Des pièces exceptionnelles
- Différents soldats de 18^{ème} siècle à nos jours : en papier de Strasbourg ou d'Epinal et de la marque Elastolin, CBG Mignot, Mokarex ou Starlux...
- Des contemporains avec : Playmobil et Lego qui permettront de retracer l'évolution des figurines préférées des enfants. A noter, un petit concurrent à Playmobil avec l'exposition de quelques pièces Play Big, le cousin défunt de la marque allemande.

En plus de la reconstitution de décors où se mettent en scène des figurines, nous retrouverons des poupées anciennes miniatures dans leurs intérieurs et la plus célèbre des mini-poupées, Polly Pocket. Le Musée Alsacien de Strasbourg a prêté plusieurs maisons de poupées anciennes et accessoires. **Coût de l'exposition : 8131 €**

Jouets et cinéma (du 12/10/2016 au 10/09/2017)

Plus 100 jouets ont été exposés afin de découvrir les liens entre le jouet et le cinéma. À noter également, une très belle collection de jouets d'optique (issues des réserves du Musée du Jouet) pour plonger dans le passé avec les ancêtres du cinéma

Coût de l'exposition sur l'exercice 2017-2018 (frais de démontage) : 219 €

Préparation de la prochaine exposition « Jouets de l'espace »

L'équipe du Musée du Jouet travaille également depuis le mois de janvier 2018 sur la prochaine exposition temporaire « Jouets de l'espace » qui sera inaugurée par M. le Maire le samedi 20 octobre 2018.

Pour rendre compte de la diversité des jouets de l'espace, des pièces des années 1930 jusqu'aux années 1990 seront exposées au travers d'un parcours fragmenté en petites thématiques que nous nommerons « capsules ».

Le visiteur fera d'abord la connaissance de Buck Rogers, premier héros de science-fiction de l'histoire de la bande dessinée, et de son célèbre pistolet XZ-31. Il empruntera ensuite des rockets, des soucoupes volantes, des fusées et des engins du programme Apollo, direction la Lune. Au cours de son voyage, il rencontrera des Lego et des Playmobil de l'espace, des robots, des aliens, ainsi que des personnages de Star Wars, Star Trek, Ulysse 31 et E.T.

Porté par des références littéraires, cinématographiques et pop-culture, le visiteur oscillera entre science-fiction et histoire de la conquête spatiale, parmi les collections du Musée du Jouet et celles de M. André Martin, un des plus grands collectionneurs français de jouets spatiaux. L'ensemble sera exposé au sein d'un décor unique imaginé par l'association En avant, figurines.

Pour animer la visite, le célèbre jeu vidéo Space Invaders sera disponible sur borne d'arcade et des activités en lien avec l'exposition seront mises en place pour les plus petits.

Coût de l'exposition sur l'exercice 2017-2018 : 2875 € (hors achats de jouets de collection)

► Les micro-expositions thématiques : les vitrines temporaires FOCUS

Le Musée du Jouet est régulièrement contacté par des particuliers passionnés qui souhaitent faire



découvrir leurs collections à un large public.

Une rotation régulière des vitrines permet à la fois de fidéliser les visiteurs et de communiquer autour de l'actualité du Musée du Jouet.

Un nouvel espace dédié, à l'entrée du Musée, permet, dans le cadre de micro expositions, de mettre à l'honneur une thématique ciblée ou d'offrir l'opportunité à un collectionneur privé de faire découvrir sa collection. La durée des micro-expositions FOCUS est fixée à 6 mois (2 micro expositions par année) afin de favoriser le renouvellement régulier des vitrines.

Premier FOCUS : le mythe Bruce Lee (du 28/06/2017 au 06/11/2017)

Pour ce premier focus, le musée accueille Joseph Pittelli et sa collection de figurines Bruce Lee. Devenu un mythe en quelques films, l'acteur est un personnage iconoclaste qui très peu de temps après sa mort en 1970, a vu son image utilisée dans les premières figurines puis dans des jeux vidéo. Cette micro-exposition est donc l'occasion de présenter au travers des films de Bruce Lee, les figurines et les jeux qui s'y rattachent.

Deuxième FOCUS : les figurines publicitaires et les figurines ethnographiques japonaises (du 15/11/2017 au 12/03/2018)

Pour ce deuxième focus, le Musée du Jouet de Colmar propose un voyage de contrastes entre deux mondes et cultures, avec une micro-exposition dédiée aux porte-bonheur japonais et aux figurines publicitaires.

Une thématique où deux univers se rencontrent, se côtoient et se mélangent avec d'un côté, le Japon, pays de tradition et de modernité et de l'autre la production et la consommation de masse.

Pour l'occasion, le Musée du Jouet a bénéficié de dons de figurines ethnographiques japonaises de la part de la Ville de Takayama et du Département d'Iwate.

Vitrine réalisée en partenariat avec le CEEJA.

Troisième FOCUS : Guignol (du 19/03/2018 au 25/06/2018)

Pour ce nouveau focus, le Musée du Jouet de Colmar propose une vitrine sur le thème de Guignol. La marionnette venue de Lyon prend ces quartiers pour quelques mois et vous invite à découvrir des pièces exceptionnelles de mars jusqu'à fin juin 2018.

Pascal Meyer, collectionneur privé expose une panoplie riche et complète de marionnettes et de castelets. Vous y retrouverez Guignol, bien sûr mais aussi son fidèle ami Gnafron, grand amateur de vin, sa femme Madelon, le gendarme et bien d'autres... Des castelets (petit théâtre de marionnettes) de très belle facture, sont également présentés en vitrine, datant pour le plus ancien de 1870 !

► Les expositions temporaires « hors les murs »

Les expositions hors les murs visent à présenter les collections du musée à l'extérieur. Ce type d'exposition présente un double apport : inscription dans un réseau partenarial et visibilité renforcée sur le territoire.

Exposition de Noël au Koifhus (du 24 novembre 2017 au 30 décembre 2017)

Depuis 7 ans déjà, l'Office de Tourisme de Colmar met à disposition du Musée du Jouet le 1^{er} étage du Koifhus – Place de l'ancienne douane pendant la durée des Marchés de Noël.

Le musée présente ainsi un échantillon de ses collections aux milliers de touristes qui ont pu admirer lors de l'édition 2017 :



- un calendrier de l'Avent géant sous forme d'une forêt de sapin en bois, décorée par 24 boîtes renfermant chacune un jouet. La boîte du jour était ouverte le matin par un visiteur qui remportait une entrée pour le musée. Les jouets à découvrir proviennent des collections du musée et toutes les boîtes ont été décorées par les dessins des enfants d'une classe de CP de l'école Jean-Jacques Rousseau.
- une sélection d'une trentaine de jouets traditionnels
- un sapin traditionnel alsacien décoré avec sous sa robe un circuit de train et des jouets d'antan

Coût global du projet : 1004 €

Afin de pouvoir comptabiliser l'impact de cette exposition sur la fréquentation du Musée du Jouet, un coupon de réduction a été distribué aux visiteurs du Koifhus. Au 30/06/2018, 1707 visiteurs ont visité le Musée du Jouet munis de ce coupon (contre 1746 visiteurs en 2016/2017).

Exposition de motos en bois au Musée Rhénan de la Moto (Bantzenheim)

La collection de motos miniatures en bois issue de la donation de la famille Heuqueville a été prêtée au Musée Rhénan de la Moto pour être exposée au public du 1er avril 2017 au 30 juin 2018. Cette collection rencontre beaucoup de succès auprès des visiteurs du Musée Rhénan de la Moto qui a sollicité la prolongation du prêt pour une durée de 2 ans.

E. La mise en place d'une politique des publics

L'association MAJEPT a amorcé, depuis 2 ans, une réflexion sur la vocation pédagogique du Musée. La dimension éducative était auparavant complètement absente au Musée du Jouet (absence de panneaux textes, absence de cartels, absence de parcours muséographique, accumulation d'objets sans ligne directrice, sans discours et sans contextualisation). Les changements opérés au sein de l'association depuis 2 ans ont permis au Musée du Jouet de se recentrer enfin sur sa vocation patrimoniale et éducative en vue de donner à tous les visiteurs des clés de compréhension.

► La création d'un service des publics

L'article 7 de la loi du 4 janvier 2002 pose l'obligation, pour tous les Musées de France, de disposer « d'un service ayant en charge les actions d'accueil des publics, de diffusion, d'animation et de médiation culturelle ».

Lancé à partir de janvier 2018, le Service des publics du Musée du Jouet de Colmar a pour vocation :

- D'accompagner les différents publics, par la mise en place de projets pédagogiques,
- De développer des animations, par une programmation culturelle et événementielle régulière,
- De proposer des actions et des partenariats, en interne et hors-les-murs,
- De replacer le public comme point de départ/moteur dans l'élaboration du discours et du développement des outils muséographiques

Orientation

Le service des publics du Musée du Jouet a pour vocation de faciliter l'appropriation des collections et de créer des passerelles, par des actions de médiation protéiformes et accessibles à



tous. Les différentes orientations et projets qui vont en découler, devront faire sens et s'inscrire dans une démarche qui veillera à avoir :

- un musée ouvert et compréhensible par tous,
- un engagement dans le domaine éducatif et social,
- la prise en compte de tous les publics,
- une démarche sans cesse renouvelée,
- un accompagnement direct ou indirect à la compréhension des collections,
- une connaissance de son public,
- un lien avec des personnes et des structures extérieures pour multiplier les points de vue

Composition

Né par réorganisation interne et placé sous la responsabilité fonctionnelle de Mme Elsa SIMON, responsable de la communication et des publics, le service n'a pas de personnels dédiés à plein temps sur cette mission et doit fonctionner de manière moins souple et donc plus organisée afin d'optimiser le temps de travail des uns et des autres. D'un autre côté, cette organisation pourra favoriser la transversalité et la prise en compte de la question des publics au sein des grandes fonctions stratégiques (communication, direction, collections). L'équipe de bénévoles du Musée sera un soutien du service afin de mener à bien certains projets. Il est donc composé de :

- La responsable de la communication et des publics qui est en charge de l'animation des équipes projets, du développement de l'offre culturelle, de la conception et du suivi des actions de médiation, de la création des outils explicatifs muséographiques, de la mise en place des études des publics. Son temps de travail pour le service des publics est évalué à 0,25 ETP.
- La directrice qui gère la programmation culturelle et événementielle ainsi que la mise en place des partenariats avec les publics éloignés de la culture
- La responsable des collections qui est chargée de la documentation et de la rédaction de supports pédagogiques
- Des bénévoles volontaires qui seront chargés de créer et d'animer des ateliers créatifs

► Objectifs et actions réalisées

Pour cette année 2018, de lancement du Service des publics, 4 orientations vont faire l'objet d'un développement et d'un travail spécifiques. Ces orientations de thématiques différentes ont comme objectif commun de proposer un meilleur accompagnement des publics à la visite et d'initier une nouvelle dynamique de fidélisation, de confiance et de partage avec le Musée du Jouet.

Développement des ateliers pédagogiques avec les enfants

La formule des ateliers actuels a été repensée afin d'améliorer leur dimension pédagogique en créant des passerelles ludiques et créatives avec les collections du Musée et la thématique du jouet. Animés par les bénévoles, les ateliers sont un outil de médiation privilégié avec le jeune public (et les publics adultes par extension).

Animation Guignol (26/05/2018) : Autour de la vitrine temporaire thématique sur les marionnettes de Guignol et les castelets, une animation a été proposée dans le hall du Musée pour confectionner sa propre marionnette de Guignol en papier et de pouvoir repartir avec accompagnée d'un petit texte explicatif sur son origine.

Actions à destination du public scolaire (cycle 3 – 9-11 ans)

Il est nécessaire de développer et de renforcer les actions à destination des publics scolaires. A travers le jouet, il est possible de créer des histoires, d'aborder l'intérêt scientifique, sociologique ou historique d'un objet ou encore les différents matériaux qui le composent. Ainsi, il existe de nombreux liens avec les programmes scolaires de tous niveaux.

Projet autour de la réalité augmentée (2017-2018) : Les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau de Colmar accompagnés de leur enseignante ont construit un parcours en réalité augmentée autour des collections du Musée du Jouet. Par le biais de créations artistiques, pédagogiques et ludiques, les élèves s'approprient les jouets exposés pour proposer des réalisations variées et documentées comme des collages, de la poésie, des exposés, des interviews... le tout filmé et restitué au travers d'une application téléchargeable de réalité augmentée.

Cette action pédagogique démarrée à la rentrée 2017 et réalisée en partenariat avec l'Atelier Canopé 68 est l'occasion de découvrir certaines collections du Musée du Jouet de manière participative et de voir qu'au travers des jouets, il est possible d'aborder de nombreuses thématiques. Les visiteurs du Musée munis simplement de leur smartphone ou tablette ont pu découvrir les différentes créations des élèves.

Proposition de visites commentées/rencontres et de conférence à destination des visiteurs adultes et enfants

Rencontre avec les visiteurs (31/03/2018) : Pascal Meyer, collectionneur privé de marionnettes et de castelets, a présenté sa collection (exposée 6 mois au Musée) sous la forme d'une rencontre avec les visiteurs. Il a parlé de l'histoire et de sa passion pour Guignol. Un moment d'échange avec le public et de partage avec la manipulation d'une de ses marionnettes.

Actions à destination des publics empêchés

Un musée comme toutes institutions publiques a une vocation sociale et se doit de proposer des passerelles et des outils pour faciliter l'appropriation des collections exposées. Et de faire ainsi du musée un lieu de rencontre et d'échange, un carrefour culturel où les générations se retrouvent et se mélangent.

Partenariat avec l'association APAMAD de Colmar (03/04/2018) : Mise en place d'une carte partenaire pour l'Accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Cette carte donne accès au musée, au tarif de 2 euros/pers. pour les personnes de l'accueil de jour et gratuit pour les accompagnateurs/animateurs.

Autres actions

Support de visite pour les guides : Actualisation et restructuration du support d'aide à la visite à destination des guides de l'Office de Tourisme de Colmar. Le Musée faisant le constat que peu de groupes avec guides visitaient le Musée, a décidé de refaire son livret de présentation du parcours de visite. Après une rencontre avec des guides de l'Office pour échanger sur la façon dont ils voyaient le Musée et préparaient leur visite, le support a été revu et enrichi. Il a été ensuite présenté à tous les guides intéressés lors d'une visite commentée. Ils pourront y trouver de manière ciblée des informations pratiques et détaillées qui les concernent, afin de les accompagner au mieux dans la préparation de leur visite.

Découverte et mini-tournoi de Dobutsu Shogi (28/02/2018) : Le Musée du Jouet de Colmar et l'association Shogi d'Alsace ont organisé un atelier découverte avec la présence exceptionnelle de Madoka Kitao, joueuse professionnelle de Shogi et créatrice de la version simplifiée, le Dobutsu



ANIMATION JEU

C'est une version simplifiée et ludique d'un jeu traditionnel japonais proche du jeu d'échecs.

DÉCOUVERTE DŌBUTSU SHŌGI

Mercredi 28 février 2018
de 14h à 17h

MINI-TOURNOI SHŌGI
au Musée du Jouet de Colmar

Shogi. Une façon de découvrir et de s'initier de manière ludique au Shogi qui est un jeu traditionnel japonais proche de notre jeu d'échecs. Pour pimenter le moment, un mini-tournoi a eu lieu tout l'après-midi. Un tarif unique réduit d'entrée au Musée sur l'après-midi a été exceptionnellement mis en place afin de proposer un évènement accessible au plus grand nombre et offrir une découverte autour d'un jeu.

Projet artistique et pédagogique avec l'Atelier de formation aux arts plastiques (AFAP) de Colmar et le Musée du Jouet : Une convention de partenariat a été signée entre les deux structures. Le projet qui va être mis en place à partir de la rentrée 2018 sera l'occasion pour les élèves de la classe préparatoire et le musée, de créer une émulsion commune entre les collections et un projet artistique. Une opportunité pour le Musée du Jouet d'ouvrir ses portes à des artistes et de présenter ses collections d'une manière différentes aux visiteurs.

Animations

- Animation dans le hall « Bricolages de Printemps » (1 ateliers au mois d'avril 2018) : confection et personnalisation d'un sujet en papier
- Ateliers d'initiation au Shogi animés par l'association Shogi Alsace : 1 atelier tous les deux mois
- Ateliers pour enfants LEGO (sur réservation) avec l'association Fana'briques : 5 ateliers par an à compter du mois de février 2017
- Animations LEGO ouvertes à tous les visiteurs proposées par l'association Fana'briques (4 animations)
- Stages « réalisation d'un ours en peluche » : 2 éditions cet été pour les jeunes de 9 à 18 ans (organisés dans le cadre des animations d'été de Colmar Agglo)
- Stage « réalisation d'un ours en peluche » : 3 cours en soirée pour les adultes (octobre 2017)
- Spectacle de l'Ecole Buissonnière « La petite fille aux allumettes...magiques ! » (24 décembre 2017)
- Ateliers créatifs bricolages de Noël pour les enfants : 1 atelier sur réservation pour confectionner un Calendrier de l'Avent et 1 atelier dans le hall, ouvert à tous les visiteurs

Concerts et auditions

Nous avons accueilli des manifestations dans des domaines variés :

- 1 concert de grande qualité produit par la Ville de Colmar dans le cadre du Festival OFF (le 14 juillet 2017)
- 3 répétitions et concerts de musique classique organisés par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar (Concert des Jeunes Talents du 6 juillet 2017, concert « le rêve de Tom » du 10 avril 2018 (2 séances), concert Abracadavoix du 15 juin 2018 (2 séances))
- 1 spectacle pour la veillée de Noël (chant, théâtre et danse) de l'Ecole Buissonnière, « la petite fille aux allumettes magiques » le 24 décembre 2017 sous la direction de Mme Nicole SCHNELL.
- 11 auditions (CRD et Euterpe)

- 2 assemblées générales d'associations colmariennes
- 1 réunion inter structures « bilan 2017 du Pass Alsace centre Alsace »
- 1 examen de fins d'études du Conservatoire
- 1 conférence de presse du Festival de Jazz le 22 mars 2018
- 1 inauguration de l'exposition « l'univers des figurines » le 29 septembre 2018 en présence de M. le Maire
- 1 présentation de la vitrine FOCUS « les figurines ethnographiques japonaises » en présence de la Ville de Takayama le 22 novembre 2018
- 1 présentation du parcours de réalité augmentée réalisé par la classe de CM1-CM2 de l'école Jean-Jacques Rousseau le 18 mai 2018
- 1 atelier de maquillage pour enfants organisé par l'association du Carnaval de Colmar lors de la cavalcade des enfants le 24 février 2018

8 auditions du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Colmar et 3 auditions de l'école de musique Euterpe ont été organisées dans le hall du Musée du Jouet. Les auditions sont toujours en accès libre.

L'examen de fin d'études de saxophone (19 avril 2018) a eu lieu au Musée du Jouet.

3430 personnes ont assisté aux 26 manifestations durant l'exercice 2017/2018

Fréquentation lors des concerts, auditions, conférences et autres manifestations exceptionnelles

Les chiffres indiqués ne tiennent pas compte des répétitions qui ont lieu en dehors des heures d'ouverture du Musée et qui nécessitent également l'organisation d'une permanence par les agents du Musée.

Exercice	Nombre de manifestations	Fréquentation globale	Fréquentation moyenne arrondie
2017-2018	27	3430 personnes	127 personnes
2016-2017	28	2094 personnes	75 personnes
2015-2016	36	3297 personnes	91 personnes
2014-2015	42	2362 personnes	57 personnes

► Manifestations

Le Musée du Jouet s'inscrit dans la vie culturelle locale et nationale en participant à des évènements populaires tels que la Nuit des Musées, les Journées Européennes du Patrimoine et le Festival du Livre de Colmar.

Les manifestations internes

L'entrée du Musée du Jouet est gratuite lors de la Nuit des Musées et des Journées Européennes du Patrimoine. Ces évènements prisés attirent de nouveaux publics au sein des musées.

- **Nuit des musées** : le 19 mai 2018 avec 1255 visiteurs (contre 1742 visiteurs en 2017)
Ouverture du Musée de 19H à minuit avec mise en place d'un plan de circulation avec gestion des flux adaptée à la forte affluence (contrôle des entrées et sorties et respect de la fréquentation maximale instantanée)

Le Musée a participé cette année à une animation spécifique :

- « **Retour vers le passé** » : jeu de piste au sein des 5 musées colmariens réalisé par les élèves de l'option « Patrimoine » du lycée Camille Sée. Sous forme d'un livret disponible à l'entrée de tous les musées partenaires, les jeunes de 6 à 15 ans devront partir à la recherche de différents indices dans chaque musée qui leur permettront de résoudre une énigme.
- **Journées Européennes du Patrimoine les 16 et 17 septembre 2017** : 2055 visiteurs
Visite libre et gratuite pour tous

La participation au Festival du Livre de Colmar

Festival du Livre « On lirait le sud » : 25 et 26 novembre 2017

Stand d'animation et d'information dans le hall jeunesse. Vente de livres (sur le thème des jouets) et de jeux éducatifs. Atelier bricolage « les rois de la savane » à destination du jeune public (3-6 ans) animé par les bénévoles de l'association : fabrication d'une tête de lion en papertoy. Cette animation a remporté un grand succès auprès des jeunes visiteurs (537 bricolages réalisés sur les 2 jours)

II. LA VIE DU MUSÉE DU JOUET

A. Adoption du projet d'établissement 2018-2023

Le Conseil d'Administration de l'association MAJEPT a adopté un projet d'établissement 2018-2023 en vue de favoriser l'évolution progressive et structurée du Musée. Ce projet a la vocation d'un schéma directeur dont le but est de donner des orientations stratégiques. Il édicte des priorités et des objectifs lisibles, connus de tous et permettant de donner du sens aux actions entreprises. Ce projet pose les jalons pour la rédaction du Projet Scientifique et Culturel (PSC) qui débutera au cours de la prochaine période quinquennale. Il pourra être revu et ajusté en fonction des objectifs déterminés par le PSC.

La déclinaison opérationnelle et budgétisée du projet d'établissement sera validée annuellement par le Conseil d'Administration.

Le projet d'établissement s'articule autour de 5 objectifs majeurs :

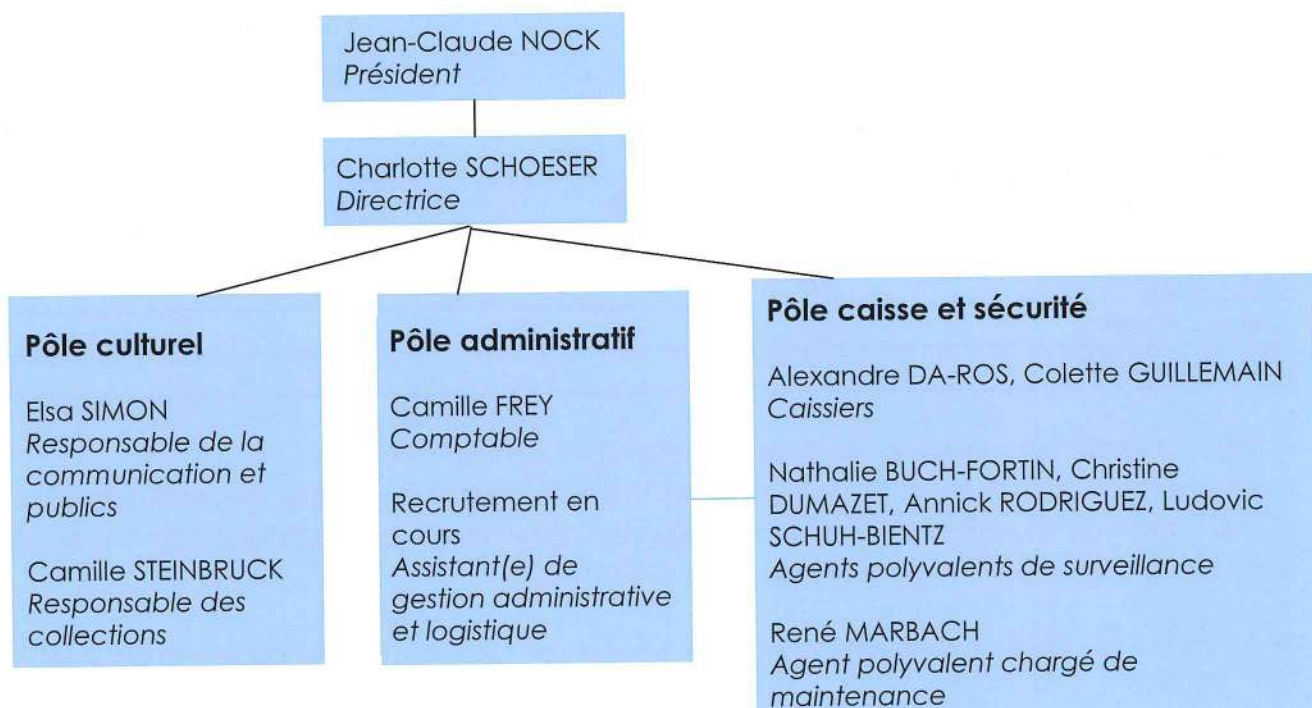
- 1) La définition d'une identité à partir des collections : qu'est ce qui singularise le Musée du Jouet de Colmar dans l'offre muséale
- 2) Le chantier des collections : vers une démarche scientifique rigoureuse de conservation et de valorisation des collections
- 3) L'élaboration d'une politique structurée des publics et de développement culturel
- 4) L'inscription du Musée du Jouet dans son environnement territorial, culturel, touristique et muséal
- 5) La mise en place d'une organisation de travail rationalisée et efficiente

B. Administration et ressources humaines

► Refonte de l'organigramme fonctionnel

L'adoption du projet d'établissement a été accompagnée d'une refonte de l'organigramme afin d'améliorer une organisation fonctionnelle devenue peu lisible suite à la démarche de professionnalisation engagée par l'association.

Les postes administratifs et scientifiques sont réunis au sein de pôles thématiques : pôle administratif (comptable et assistante administrative et logistique) et pôle culturel (responsable de la communication et des publics et responsable des collections). La création de pôles permet de créer des binômes qui peuvent se remplacer mutuellement en cas de congés. Cette organisation favorise la continuité du service, les échanges professionnels et un travail collaboratif décloisonné.



Légende : ---- lien hiérarchique --- lien fonctionnel

► Tableau des effectifs au 30 juin 2018

Répartition des effectifs par statut et domaines d'activité :

Domaines d'activité	Fonction publique		CDI droit privé	
	Employé	Cadre	Employé	Cadre
Pôle direction		1		
Pôle culturel : collections / communication et publics			2	
Pôle administratif : comptabilité / gestion administrative et logistique	Poste vacant depuis le 20 mai 2018		0,8	
Pôle caisse et sécurité	6,5			
TOTAL	6,5	1	2,8	
Taux de féminisation	54%	100%	100%	

La convention de délégation de service public prévoit la mise à disposition de 9 fonctionnaires municipaux (représentant 8,5 équivalent temps plein) pour la direction, la gestion administrative et logistique, la caisse, la surveillance et la petite maintenance courante du Musée du Jouet. Le poste d'assistant de gestion administrative et logistique, vacant depuis le 20 mai 2018, est non pourvu au 30 juin 2018.

Au niveau des fonctionnaires, 447 jours d'arrêt maladie ont été décomptés durant l'exercice 2017-



2018 ce qui représente un taux d'absentéisme de 13%.

L'association MAJEPT a embauché 3 salariées (représentant 2,8 équivalent temps plein) en vue d'assurer des missions techniques (communication, collections et comptabilité) qui nécessitaient une professionnalisation.

A noter, le soutien de la Ville de Colmar qui a affecté au Musée du Jouet 7 emplois saisonniers durant la saison estivale 2017 (3 en juillet et 4 en août), ce qui a permis de fonctionner 7 jours sur 7 avec des horaires d'ouverture élargis tout en respectant les durées maximales de travail prévues par la loi.

Répartition des effectifs par taux d'ancienneté :

Ancienneté	Fonctionnaires	Emplois de droit privé
inférieure à 1 an		
de 1 à 5 ans	5	2,8
de 6 à 10 ans	2	
de 11 à 20 ans	0,5	

Entrées et sorties du personnel entre le 1er juillet 2017 et le 30 juin 2018 :

Départ à la retraite de Mme Marie-Christine DUMAZET, adjoint du patrimoine, le 30 juin 2018.

Départ de Mme Anne BRUM, assistante de gestion administrative et logistique, qui a été réintégrée dans les services de la Mairie à compter du 20 mai 2018.

► Poursuite du développement de la polyvalence des agents chargés de la surveillance

Une plus grande polyvalence des agents de caisse et de surveillance est nécessaire pour améliorer la prise en charge des visiteurs (limitation du temps d'attente, davantage de disponibilité pour les renseigner ou les conseiller) tout en favorisant la continuité du service public.

4 agents de surveillance sont en capacité d'encaisser la billetterie et la boutique en toute autonomie, 3 sont en capacité d'effectuer le décompte journalier. 1 surveillante vient de démarrer sa formation à la caisse. Nous poursuivons la formation à l'encaissement afin de les faire monter progressivement tous en compétences.

► Accueil de stagiaires

Le Musée a accueilli 6 stagiaires dans des domaines et profils variés :

- 1 stagiaire de 1ère année de BTS « Management des Unités Commerciales »
- 1 stagiaire de 1ère année de BTS Tourisme
- 1 stagiaire dans le cadre de la formation AFPA « Accueil touristique »
- 1 stagiaire enseignante dans le cadre d'un diplôme universitaire complémentaire de français (Université de Berne)
- 1 stagiaire dans le domaine de l'accueil avec l'organisme Retravailler Alsace
- 1 lycéenne dans le cadre d'un stage de découverte de seconde.

► Bénévolat dans le cadre du dispositif d'aide au permis de conduire

La Ville de Colmar a mis en place une aide financière, sous conditions de ressources, afin d'aider des jeunes à passer le permis de conduire. Les jeunes s'engagent à effectuer 20 heures de bénévolat dans une association.

L'association MAJEPT a accueilli durant cet exercice 12 jeunes bénévoles dans le cadre de ce

dispositif. Ils sont affectés à la surveillance des salles d'exposition. Au vu des missions exercées, nous limitons l'accueil aux bénévoles majeurs.

► Travaux d'intérêt général

Durant cet exercice comptable, une jeune majeure a effectué un travail d'intérêt général au Musée

► Externalisation de services

Externalisation de la télésurveillance du site

L'association MAJEPT a souscrit un contrat avec la société de télésurveillance SECURITAS pour assurer la sécurité du Musée. Ainsi, la société SECURITAS est alertée en cas d'absence de mise en route de l'alarme, en cas d'intrusion, en cas de déclenchement de l'alarme incendie. En cas d'anomalie, la société dispose des numéros de téléphone personnels du Président de l'association MAJEPT, de la directrice et de l'assistant(e) de gestion administrative et logistique (poste non pourvu au 30/06/2018). **Coût annuel de l'opération : 1017 €**

D'autres missions, auparavant effectuées par les agents de surveillance, ont été externalisées auprès d'entreprises extérieures :

- Externalisation de l'entretien du Musée (depuis le 1er décembre 2015) auprès d'une société de nettoyage colmarienne

L'externalisation de l'entretien quotidien du Musée a permis de transformer les heures de ménage en heures de surveillance et de caisse en vue de l'ouverture en continu du Musée sans augmentation de la masse salariale. **Coût annuel de l'opération : 18483 €**

- Externalisation du déneigement auprès de La Manne Emploi

L'obligation de déneiger les abords du Musée en cas de chute de neige nécessite la présence quotidienne d'agents aptes à effectuer cette mission physique.

La souscription d'un contrat avec La Manne Emploi facilite l'organisation de cette obligation : déclenchement de l'intervention par le PC Neige, réactivité 7 jours sur 7 (y compris les jours de fermeture du Musée), facturation en fonction des heures effectuées (10 € pour l'exercice 2017-2018).

C. Sécurité du bâtiment et travaux

► Amélioration des dispositifs de sécurité

Afin de favoriser la sécurité de tous, les mesures préventives de sécurité prescrites dans le cadre du Plan Vigipirate sont appliquées strictement. Le contrôle visuel des sacs, mis en place à compter du 1er décembre 2016, est toujours appliqué. Les valises et sacs de grande taille sont interdits. 3 fonctionnaires municipaux (deux caissiers et une surveillante) ont participé à la formation « premiers secours » (PSC1) organisée par le CNFPT et la Ville de Colmar.

3 fonctionnaires municipaux (un caissier, un surveillant et un agent technique) ont participé à la formation « préparation à l'évacuation du personnel et du public » organisée par le CNFPT et la Ville de Colmar.

Durant cet exercice, l'association MAJEPT a acheté du matériel et des équipements destinés à améliorer la sécurité du personnel et des visiteurs : serres-files, gilets pour les agents en contact avec le public, tables légères (prévention des risques), trousse de secours.

Coût des achats : 1414 €



► Contrôle annuel de l'APAVE

Le contrôleur de l'APAVE a émis 1 observation lors de sa visite réglementaire le 26 juin 2018 :

- la vétusté et la non-conformité électrique du réseau de trains

La mise aux normes électriques du réseau de trains est une priorité pour assurer la pérennité de l'attraction phare du Musée du Jouet tout en limitant les risques d'incendie.

Des démarches ont été entreprises avec l'Association de Modélisme Ferroviaire Alsacien 68 en vue de procéder à la mise aux normes du réseau. Cette jeune association colmarienne a adhéré, en qualité de personne morale, à l'association MAJEPT. En effet, les associations MAJEPT et AMFA68 ont fait le constat de leur complémentarité et ont souhaité s'associer et mutualiser leurs moyens pour l'entretien, la mise aux normes et le développement des réseaux de trains ainsi que pour la valorisation des collections de trains jouets du Musée du Jouet.

Le partenariat, entré en vigueur depuis le mois de novembre 2017, se décline en plusieurs actions :

- entretien et amélioration des réseaux ferroviaires du 2ème étage
- mise aux normes des réseaux de modélisme ferroviaire
- participation au projet de réagencement de l'étage des trains et création de nouveaux réseaux selon un cahier des charges fixé par l'association MAJEPT
- aide à la documentation, à l'identification et à l'inventaire des objets de collections
- mise en place d'ateliers d'initiation à destination des enfants et des adultes
- création de réseaux animés pour des manifestations hors les murs

Les bénévoles de l'AMFA68 viennent travailler au Musée tous les jeudis soirs de 18H à 22H en vue de la mise aux normes électriques progressive du grand réseau ferroviaire.

Coût de l'opération (entretien et mise aux normes du réseau) : 4142 €

► Travaux (hors projets muséographiques)

Travaux financés par la Ville

La Ville de COLMAR est intervenue pour la prise en charge de mises aux normes électriques suite au contrôle 2017 de l'APAVE.

Un projet d'aménagement d'une salle d'activités (dans la salle anciennement occupée par l'orchestre d'automates) a été programmé pour le mois de septembre 2018.

Autres travaux financés par la Ville de COLMAR durant l'exercice 2017-2018 :

- Changement des escaliers vétustes de la cave
- Changement des blocs secours défectueux

Travaux financés par l'association MAJEPT

Durant l'exercice 2017-2018, l'association MAJEPT a engagé les travaux suivants pour l'amélioration de la sécurité du site :

- Modification du circuit de la coupure générale électrique : 1657 €
- Remise en état de la baie informatique : 1182 €
- Réparation et sécurisation de vitrines (hall et trains) : 456 €
- Réparation éclairage de l'étage des trains : 115 €
- Travaux de serrurerie pour la sécurisation d'un espace de stockage et l'accès aux services administratifs : 86 €
- Changement d'une prise au sol défectueuse : 256 €
- Changement prise RJ45 à la caisse : 122 €



D. Fonctionnement de l'association

Mme Adrienne KOELBEL a été élue au conseil d'administration suite à la démission de M. Roland KLINTZ.

► Le bénévolat

Le développement du Musée du Jouet implique obligatoirement une professionnalisation croissante des activités (encadrement, gestion administrative, communication, comptabilité, gestion des collections, réalisation de travaux de mises aux normes), il n'en demeure pas moins que le bénévolat actif est une ressource existante pour mener à bien certaines actions du Musée. En fonction de leur champ de compétences et de leurs aspirations personnelles, les bénévoles remplissent des tâches spécifiques :

- Permanences et promotion du Musée du Jouet lors d'évènements particuliers : marchés de Noël au Koifhus, Festival du Livre, Nuit des Musées
- Distribution des flyers
- Animation d'ateliers : ateliers bricolages, ateliers de réalisation d'ours en peluche, animation jeunesse au Festival du Livre
- Entretien et création de réseaux de trains
- Petite maintenance courante
- Travaux de scénographie : peinture, menuiserie, électricité
- Recherches documentaires sur les jouets
- Expertise de jouets anciens : poupées, trains, modèles réduits, figurines et jouets de guerre : leur savoir constitue une aide précieuse pour l'inventaire ainsi que pour l'évaluation des propositions de dons
- Participation à diverses commissions : Commission des acquisitions, Commission Musée de France, Commission des Finances
- Déplacements pour aller chercher des dons
- Suivi de dossiers spécifiques : vente de l'orchestre d'automates
- Dépoussiérage des objets et vitrines dans le respect du guide des bonnes pratiques muséales
- Travaux de comptabilité

L'Association Modélisme Ferroviaire Alsacien 68, qui regroupe 21 adhérents, est devenue membre de l'association MAJEPT en qualité de personne morale afin de participer à l'entretien et au développement des réseaux de trains du 2ème étage. Ils pourront également aider la responsable des collections à identifier et dater les trains et accessoires inventoriés.

Une charte des bénévoles détaille les droits et les devoirs des bénévoles et leurs domaines de compétences. Elle régit également les relations entre bénévoles et salariés et définit la place de chacun dans la vie du Musée.

La charte a été annexée au renouvellement d'adhésion lors de l'appel de cotisation annuelle. Elle est également remise lors de toute nouvelle adhésion.

Durant l'exercice comptable, l'association a accueilli en son sein 4 nouveaux membres (dont une personne morale).

► La poursuite de la mise en œuvre du plan d'investissement pluriannuel 2017-2018

Pour rappel, le Conseil d'administration du 6 mars 2017 a validé le plan d'investissements 2017-2018 pour un montant total de 100 000 euros. Il était en effet urgent d'investir dans la conservation et la valorisation des collections ainsi que dans la modernisation de certains aménagements muséographiques vieillissants.

La liste adoptée (voir ci-dessous), dont le montant total dépasse l'enveloppe allouée (100 000 euros), présente les montants maximum qui pourront être engagés pour chaque projet. Ce ne seront donc que les économies réalisées sur chacun des postes qui permettront la réalisation du plan complet. L'ordre de priorité a été établi en tenant compte des préconisations du comité de pilotage Musée de France.

	Projet		Montant
1	Devanture	Obligatoire suite demande de l'ABF	10 000
2	Acquisition collections	Définition préalable d'une politique d'acquisition	20 000
3	Matériels de conservation	Respect des normes de conservation préventive	10 000
4	Vitrine construction	Mise aux normes muséo. Proposé par COPIL MDF	12 000
5	Périod room 1950	Mise aux normes muséo. Proposé par COPIL MDF	2 500
6	Périod room 1980	Mise aux normes muséo. Proposé par COPIL MDF	2 500
7	Vitrines Niveau trains	Mise aux normes muséo. Proposé par COPIL MDF	8 000
8	Borne tactile niveau trains	Proposé par COPIL MDF	10 000
9	Aménagement sous escalier + espace consoles	Proposé par COPIL MDF	12 000
10	Boutique Cloison murale + accessoires		2 500
11	RDC Aménagement des fenêtres en vitrines		3 500
12	Mobilier animation	Pour ateliers médiation jeune public	1 000
13	Remise en marche du théâtre		20 000
14	Vidéosurveillance + sonorisation musée		20 000
15	Toilettes remise en peinture		3 000
16	Défibrillateur + maintenance	Prévoir formations régulières des agents d'accueil	3 000



Point sur l'état d'avancement du plan d'investissement au 30 juin 2018 :

	Projet	Montant	Etat d'avancement	Montant réalisé
1	Devanture	10 000	Reste à effectuer : amélioration de l'éclairage (travaux programmés pour le mois de septembre 2018)	7 670,00 €
2	Acquisition collections	20 000	Achat de collections pour l'exposition "Jouets de l'espace" et la period room 1980	8 388,00 €
3	Matériels de conservation	10 000	Divers achats et travaux d'amélioration pour la conservation préventive	6 603,00 €
4	Vitrine construction	12 000	Achevée au 30/06/2017	8 132,00 €
5	Period rooms 1950 et 1980	5 000	En cours (achèvement des travaux prévus pour janvier 2019)	3 158,00 €
7	Vitrines Niveau trains	8 000	Mise aux normes électriques réalisée, mise aux normes du réseau LGB en cours	2 872,00 €
8	Outils numériques	10 000	Reste à effectuer : création d'une borne d'arcades (livraison août 2018)	2 202,00 €
9	Aménagement sous escalier + espace consoles	12 000	Achevés au 30/06/2017	7 512,00
10	Boutique Cloison murale + accessoires	2 500	Achevés au 30/06/2017	1 895,00
11	RDC Aménagement des fenêtres en vitrines	3 500		0,00
12	Mobilier animation	1 000	Reste à effectuer : achats divers pour l'aménagement de la salle d'activités	616,60 €
13	Remise en marche du théâtre	20 000	En cours	4 045,00 €
14	Vidéosurveillance + sonorisation musée	20 000		0,00
15	Toilettes remise en peinture	3 000		0,00
17	Défibrillateur + maintenance	3 000		0,00

III. LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS

La démarche de communication entreprise par le Musée du Jouet depuis quelques années, a pour vocation d'accompagner les nombreux changements structurels et fonctionnels qui s'opèrent.

La politique de communication

La communication permet de renforcer la visibilité du Musée et la lisibilité de son offre muséale auprès de différentes cibles. En terme de rayonnement, le Musée poursuit sa démarche en ce sens



et développe notamment sa communication digitale (web, réseaux sociaux). Essayant de modifier peu à peu son image, pour coller à la nouvelle réalité structurelle, à savoir un musée de société autour du jouet, multicanal et intergénérationnel.

La politique de communication connaît une hausse qualitative constante depuis sa professionnalisation durant l'exercice 2015-2016. Malgré tout, elle reste à dimension humaine, s'appuyant grandement sur ses ressources internes.

A. Une communication ciblée

La politique de communication ciblée a pour objectif d'augmenter la fréquentation des visiteurs individuels et en groupe.

Elle comprend plusieurs types d'actions :

Communication événementielle et locale

Les visiteurs locaux constituent également un axe de développement important pour le Musée. Un travail en ce sens se poursuit, entre autre avec la participation du Musée aux diverses manifestations de la Ville de Colmar (Festival du Livre, Marché de Noël...) et en proposant des animations spécifiques à nos visiteurs (cf. service des publics)

Action locale de découverte et de promotion à destination des Colmariens

L'objectif de cette action de communication était d'inviter les Colmariens à découvrir ou redécouvrir le Musée du Jouet, en offrant à tous les détenteurs d'un coupon présent dans le Point Colmarien, une entrée gratuite au musée. Cette action s'inscrit dans un objectif de consolidation d'image dans un environnement territorial et d'inscription du musée comme un outil culturel de proximité au service de la population colmarienne. Valable 2 mois, ce coupon détachable présent dans le Point Colmarien de février 2018 a permis à 382 Colmariens de venir voir gratuitement les collections du musée.

Actions de promotion ciblée auprès des voyagistes et des amicales

A l'aide d'un stagiaire en BTS Tourisme du Lycée Lapérouse (Nouvelle Calédonie) et d'une stagiaire en BTS Managements des Unités Commerciales du Lycée Saint André (Colmar), une action de promotion et de diffusion a été faite auprès des voyagistes et des amicales. Après avoir réalisé une base de prospects et un document présentant le Musée du Jouet et les différentes activités proposées, un courrier a été envoyé. Cette action a pour but d'informer sur l'offre du Musée et sur la possibilité pour les prestataires de voyages en groupe de proposer une visite au Musée dans leur catalogue.

Elargissement de la zone de distribution des flyers

La méthode de distribution des dépliant du musée a pris une tournure plus professionnelle avec la mise en place d'une diffusion externalisée organisée et ciblée. Le Musée du Jouet passe en effet par un prestataire pour le dépôt de dépliant auprès des lieux culturels et touristiques mais également dans les hôtels et campings de la région. Cette diffusion s'opère sur le territoire alsacien mais également dans les Vosges, Belfort et Montbéliard et à l'étranger, chez nos voisins en Allemagne et à Bâle. Actuellement la zone de distribution comporte 700 points de diffusion pour 105 000 dépliant du Musée du Jouet diffusés.

B. La communication numérique

La communication numérique permet d'élargir l'audience du Musée autour d'un réseau ciblé d'amateurs de jouets et de visiteurs locaux.

► Progression du site internet

Site internet - www.museejouet.com

Le site internet est un outil indispensable à la communication du Musée du Jouet. C'est un site vitrine qui propose aux visiteurs des informations claires et pertinentes. Il est mis à jour régulièrement avec une constante réflexion sur l'arborescence et la qualité des contenus dispensés, pour une meilleure mise en avant des informations et un meilleur référencement. Le site est traduit en anglais et en allemand. Le nombre de visiteurs est en constante augmentation avec cette année une **hausse de 14,4 %**.

Nombre de visiteurs mensuels :

2017	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	4266	4547	2881	4745	3412	3565

2018	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
	3419	3563	3893	2981	3006	2084

Total visiteurs sur la période 2017/2018	42 362
période 2016/2017	37 013
période 2015/2016	35 474

► Intensification de la présence sur les réseaux sociaux

Facebook - museejouet.colmar

Facebook est un complément intéressant dans l'offre digitale du Musée du Jouet. Créée au mois de septembre 2013, la page est un puissant canal de diffusion et d'informations, qui permet contrairement au site internet d'être plus « libre » dans le ton et la forme et de proposer des contenus plus variés comme des vidéos ou des images animées. La page compte **1783 mentions** « j'aime » avec une audience très locale composées de plus de 60 % d'alsaciens. Un ancrage local très important pour le musée, qui permet dans le cadre de nos événements ou animations, de toucher plus facilement notre public.

Instagram - #museejouetcolmar

Un compte Instagram a été ouvert en septembre 2016 et a permis de toucher une nouvelle audience au travers de photos du quotidien de la vie du musée. C'est un bon moyen de faire découvrir les coulisses et nos collections, de parler de l'actualité et de tout simplement montrer que le musée est dynamique. Le compte Instagram permet de se faire connaître auprès de collectionneurs nationaux et internationaux. **428 abonnés** suivent le compte depuis son lancement.

Les réseaux sociaux font l'objet d'une veille quotidienne. Nous suivons également le développement des nouveaux canaux de diffusion afin d'adapter notre communication aux nouveaux usages.

► Suivi de l'e-reputation

Le suivi de l'E-réputation, ou notoriété numérique, est devenu incontournable pour l'image du



Musée du Jouet. En effet, de nombreux internautes se renseignent et consultent les avis de leurs pairs avant de se décider à visiter le Musée.

Ces avis permettent de mesurer l'indice de satisfaction des visiteurs en faisant apparaître les points forts et les axes de progrès du Musée. Si la situation l'exige, une réponse est apportée aux utilisateurs insatisfaits.

Site	Note au 31.07.2018	Nombre d'avis au 31.07.2018	Commentaire
Facebook	4,6/5	102	
Google	4,3/5	529	
Trip Advisor	4/5	560	7 ^{ème} voir/à faire à Colmar, 2 ^{ème} musée colmarien

Le Musée du Jouet s'est vu décerner le certificat d'excellence 2018 du site Trip Advisor pour la 4^{ème} année consécutive.

Tous ces éléments sont des indicateurs précieux qui font l'objet d'un suivi attentif et régulier.

► Installation d'un accès wi-fi gratuit pour les visiteurs du Musée

Depuis mars 2018, les visiteurs du Musée peuvent bénéficier d'un accès wi-fi gratuit et sécurisé pendant leur visite. La page d'accueil internet permet d'accéder directement au site internet et aux réseaux sociaux gérés par le Musée du Jouet afin d'inciter les visiteurs à publier des photos avec le hashtag #museejouetcolmar

C. Une présence régulière dans les médias

► Insertions publicitaires

Depuis quelques années, le Musée du Jouet de Colmar est présent dans les magazines locaux par le biais de campagnes ciblées. Les canaux choisis répondent à l'engagement du musée, dans sa politique de développement auprès des différents publics.

- JDS (5 insertions papiers et 2 sur le web) // Spectacles (1 insertion) // Coze (1 insertion) // Poly (1 insertion) // MIX (1 insertion) // Collectionneur & Chineur (4 insertions)

► Agendas en ligne

Un autre canal de diffusion gratuit est les agendas en ligne gratuit, proposés par de nombreux sites. On peut citer JDS, Colmar Curieux, Pour Sortir, AgendaCulturel.fr, info-culture.com mais également le système d'informations touristiques LEI qui sert à alimenter le site www.tourisme-alsace.com ainsi que d'autres sites que ceux émanant de l'Office de Tourisme de Colmar.

► Articles de presse et sur le web

Au-delà des insertions payantes, le Musée du Jouet de Colmar met en avant ses activités auprès de la presse locale et spécialisée avec l'envoi régulier de communiqués de presse, ainsi que sur le web par le biais de sites d'information ou des blogs personnels.

L'actualité du musée est largement reprise. Les DNA et l'Alsace confondus sont des fidèles partenaires du quotidien du musée. A titre indicatif, nous comptabilisons plus de 55 articles et/ou brèves durant l'année écoulée. La Point Colmarien relaie également nos actualités en fonction des disponibilités ainsi que des revues spécialisées comme Collectionneur & Chineur.

Nos visiteurs locaux comme étrangers sont aussi d'excellent relais prescripteurs via les réseaux sociaux ou des blogs. Ils contribuent à un précieux relais d'opinion en faisant connaître le Musée auprès de leurs abonnés.

► Radio et télévision

Les communiqués de presse sont systématiquement transmis aux chaînes de radio et télévision, ce qui permet au Musée d'être régulièrement présent dans le paysage audiovisuel par le biais d'interviews, spots ou jeux concours sur les radios (France Bleu, RDL, Virgin Radio, Azur FM, Nostalgie, Top Music) ainsi qu'avec l'accueil de tournages télé pour les chaînes locales (TV7), régionales (France 3 Alsace) et nationales (émission Terre de France en 2017, TV5 en 2016, BFMTV en 2016).

D. Le développement des partenariats

Les partenariats inscrivent le musée dans le paysage culturel et touristique de son territoire. On distingue différents types de partenariats :

- Partenaires muséaux
- Partenaires institutionnels et communication
- Partenaires culturels
- Partenaires tarifaires (donnant droit au tarif réduit ou à reversement financier annuel)
- Partenaires financiers (mécénat)

LES PARTENAIRES DE L'EXERCICE 2017-2018

Partenaires muséaux :

- Musée Alsacien de Strasbourg : prêt par le Musée Alsacien de maisons de poupées pour l'exposition « L'univers des figurines »
- Musée Rhénan de la Moto de Bantzenheim : prêt par le Musée du Jouet de sa collection de motos miniatures en bois issue de la donation Heuqueville (du 1er avril 2016 au 30 juin 2018)
- Musée Vodou de Strasbourg : prêt par le Musée Vodou de 2 objets fétiches dans le cadre de l'exposition « Jouets et cinéma »
- Musée Electropolis de Mulhouse : partages d'informations pour l'identification et la datation des jouets scientifiques, conseils pour la définition de l'identité du Musée du Jouet et la mise en inventaire des objets de collections et du matériel d'étude

Partenaires institutionnels et communication :

- Office de Tourisme de Colmar : un partenaire essentiel pour la visibilité du musée à l'échelle locale, départementale et régionale. Le musée est très souvent mis en avant dans leurs publications et programmes.
- Service Communication de la Ville de Colmar : les informations et les actualités du musée sont régulièrement relayées dans différents supports d'information gérés par la Ville de Colmar : le Colmar Mag, Le Point Colmarien (papier et numérique), le site internet, le réseau de mobilier urbain et les journaux électroniques d'informations.
- Top Music : partenaire officiel de l'exposition « L'Univers des Figurines ». Trois campagnes d'une semaine ont été diffusées avec plus d'une centaine de spots radios ainsi qu'un jeu concours à l'antenne afin de gagner des entrées au musée, à chaque vacances scolaires.
- France Bleu Alsace : Jeu mensuel « Duel Gagnant » qui permet aux auditeurs de gagner des places pour le Musée du Jouet
- Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires de Mulhouse (CLOUS) : partenaire pour la diffusion de l'actualité du Musée auprès des étudiants, partenariat pour des événements étudiants



- Office Municipal de la Culture : actualités et informations du musée relayées dans le Bulletin de liaison (4 parutions dans l'année)
- Canopé 68 : Elaboration d'un projet de médiation autour de la réalité augmentée avec le réseau Canopé et une classe de JJ Rousseau : Un projet de médiation numérique à destination d'élèves de niveau élémentaire a été élaboré avec l'Atelier Canopé du Haut Rhin afin de faire découvrir le Musée du Jouet de manière participative en utilisant un outil de réalité augmentée.

Partenaires culturels

- Office de Tourisme de Colmar : mise à disposition du 1er étage du Koifhus pendant les marchés de Noël ; prestations de visites guidées en 5 langues
- Festival du Livre : stand d'informations et animation bricolage dans le hall jeunesse lors de l'édition 2017. Partenariat renouvelé en 2018.
- CEEJA (Centre Européen d'études japonaises d'Alsace) : Prêt de figurines ethnographiques japonaises (daruma et sarubobo) en lien avec la Ville de Takayama
- Association Fanabriques : réalisation d'une ville évolutive LEGO, animations régulières dans le hall autour de la thématique LEGO, ateliers LEGO réguliers sur réservation, prêts de figurines et sets LEGO vintages et création d'un Playmobil géant en briques LEGO pour l'exposition « L'univers des figurines », partenariat pour l'exposition Fana'briques du 29/06/2018 au 01/07/2018 à COLMAR
- Association En avant, figurines ! : créations régulières (3 fois par an) de dioramas mettant en scène des figurines Playmobil dans la vitrine des jeux de construction, réalisation de dioramas pour l'exposition « L'univers des figurines »
- Association Musées d'Alsace : visite commentée du Musée du Jouet aux membres de l'association Musées d'Alsace
- Canopé Haut-Rhin : élaboration d'un projet pédagogique utilisant la technologie de la réalité augmentée
- Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar : mise à disposition du hall pour l'organisation de concerts, auditions et examen de fin d'études de saxophone
- Festival OFF de Colmar : le 14 juillet 2017 : 1 concert de grande qualité complet
- Ville de Takayama (Japon) : don de figurines ethnographiques traditionnelles japonaises « sarubobo »
- Département d'Iwate (Japon) : don de 2 figurines ethnographiques traditionnelles japonaises

Partenaires tarifaires

- Parc du Petit Prince : mise en place d'un partenariat tarifaire et d'un échange de totems d'information entre les 2 sites. 55 visiteurs en 2017/2018
- Museums-PASS-Musées : 1635 visiteurs (1432 visiteurs en 2016/2017)
- Pass Alsace : 509 visiteurs munis de la carte (628 visiteurs en 2016/2017)
- Carte Culture : 187 visiteurs (137 visiteurs en 2016/2017)
- Partenariats renouvelés ouvrant droit au tarif réduit : Fanabriques, Munstercard, Le Petit Train Blanc, Pass Time, Passeport Gourmand, Guide Tourisme France, Gîtes de France, Hiéro Colmar, Le Petit Léonard, Carte No Limit, comités d'entreprises, IRCOS, GAS, CNAS, CE+, MGEN+

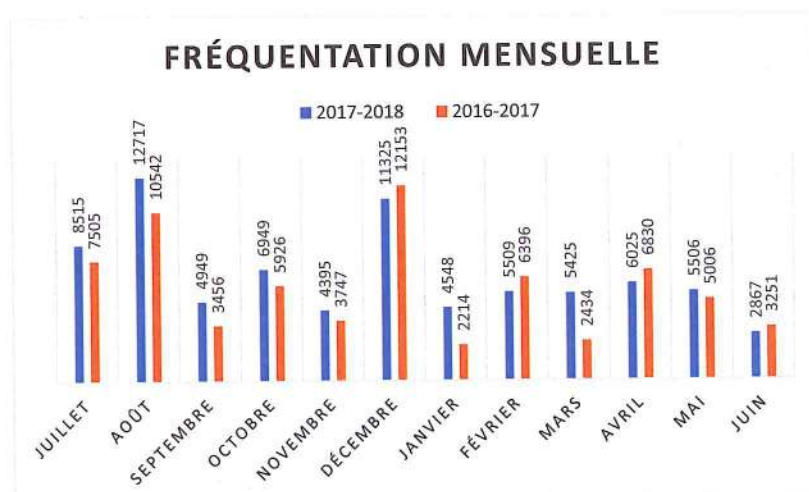


IV. L'ANALYSE DE LA FRÉQUENTATION

A. Tableaux de fréquentation

Exercice comptable	Fréquentation
2017-2018	78 730 entrées
2016-2017	69 460 entrées
2015-2016	71 080 entrées
2014-2015 (fermeture de 2 mois pour travaux)	64 102 entrées
2013-2014	71 085 entrées
2012-2013	64 456 entrées

Le Musée du Jouet a accueilli 78 730 visiteurs entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018, soit une hausse de plus de 13% par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires de la billetterie s'élève à 256 266 € pour cet exercice, soit un prix d'entrée moyen de 3,25 € par visiteur (2,85 € en 2016-2017)



La hausse de fréquentation est nettement perceptible sur les 5 premiers mois de l'exercice 2017-2018 (juillet à novembre 2017 inclus). La saisonnalité des entrées correspond comme chaque année au flux touristique. Ainsi, les mois les plus fréquentés sont les mois de juillet, août et décembre. La fréquentation sur ces 3 mois représente 41,35 % de la fréquentation annuelle.

Des pics de fréquentation sont nettement visibles lors des vacances scolaires (octobre 2017, janvier 2018, février-mars 2018, avril-mai 2018).

La fréquentation du mois de janvier 2018 est tout à fait exceptionnelle et peut s'expliquer par les dates des vacances de Noël qui comprenaient une semaine en janvier. De la même manière, les pics de mars et mai 2018 correspondent aux vacances scolaires de la zone B (académie de Strasbourg).

Tous ces constats confirment une fois de plus la place prépondérante du Musée du Jouet dans l'offre touristique familiale locale.

B. Typologie des visiteurs

► Les groupes

	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Groupes adultes	1 198	980	317
Groupes jeunes et enfants (hors scolaires)	1 090	631	1 155

LB

Groupes scolaires (hors Colmar)	603	864	NC
Groupes scolaires de Colmar	448	533	273
Groupes périscolaires de Colmar	64	437	NC
Accompagnateurs de groupes (hors scolaires)	274	217	325
Nombre de visiteurs en groupe	3 677 <i>soit 4,6 % de la FT</i>	3 662 <i>soit 5,3 % de la FT</i>	2 070 <i>soit 2,9 % de la FT</i>

FT = fréquentation totale

Les groupes représentent 4,6 % de la fréquentation totale du Musée. Ils sont composés à 60 % de jeunes de moins de 18 ans.

La proportion de visiteurs en groupe (adultes et jeunes hors scolaires) a largement augmenté durant cet exercice comptable.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'augmentation du nombre de visiteurs en groupe :

- mailing à destination des comités d'entreprise
- mailing à destination des tour-operators
- actualisation du contenu des visites guidées avec la création d'un parcours logique et nouvelle formation des guides-conférenciers de l'Office de Tourisme
- un meilleur paramétrage du logiciel de caisse afin de pouvoir affiner le suivi de la fréquentation des groupes

A noter la baisse du nombre de visiteurs scolaires qui est en partie liée à l'arrêt du partenariat dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires lié à la modification des rythmes scolaires.

Toutefois, la fréquentation des groupes a sans doute encore des marges de progression.

Plusieurs actions sont programmées pour le prochain exercice :

- actions de communication auprès des écoles et des accueils de loisirs sans hébergement en vue de faire connaître nos animations à destination du jeune public scolaire
- création d'une salle d'animations aménagée et modulable pour l'accueil de groupes d'enfants (travaux programmés en septembre 2018)
- actualisation du livret de visite pour les scolaires de cycle 2

Un frein subsiste pour l'accueil de groupes d'enfants hors Colmar : l'absence de salle adaptée pour pique-niquer. L'unique salle de réunion à notre disposition ne peut accueillir que 10 personnes simultanément.....

► Un public familial

Le Musée du Jouet reste un lieu de visite particulièrement apprécié des familles. Les visiteurs individuels de moins de 16 ans représentent près d'un tiers de la fréquentation totale du Musée. Les bénéficiaires du tarif famille (à partir de 5 entrées payantes dont 2 adultes maximum) représentent 3,2 % des visiteurs.

La diminution importante du nombre de bénéficiaires du tarif famille est liée à la refonte de la grille tarifaire. En effet, les critères d'octroi du tarif famille ont été revus et précisés (à partir de 5 personnes payantes dont 2 adultes maximum) afin de le repositionner sur sa vocation originale :

celle de faciliter l'accès au Musée du Jouet des familles nombreuses.

NB : Depuis le 1er février 2017, les jeunes à partir de 16 ans s'acquittent du plein tarif. Il n'est donc plus possible de comptabiliser les jeunes de 16 à 18 ans.

	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Bénéficiaires du tarif famille	2 558	11 275	16 835
Enfants de moins de 8 ans (hors groupes)	14 020	11 198	11 812
Jeunes 8-18 ans (y compris tarif famille et offerts)	NC	NC	10 114
Jeunes 8-16 ans (y compris tarif famille et offerts, hors groupe)	10 097	9 990	NC
Ateliers bricolages jeune public	115	127	136
Visiteurs âgés de moins de 18 ans (hors groupes)	NC	NC	22 062 soit 31% de la FT
Visiteurs âgés de moins de 16 ans (hors groupes)	26 790 soit 34 % de la FT	21 315 soit 30 % de la FT	NC

A noter : la fréquentation de visiteurs âgés de moins de 16 ans (individuels et groupes) s'élèvent à 28 995 jeunes soit 36,8 % de la FT 2017-2018 (contre 34,2 % de la FT en 2016-2017)

FT = fréquentation totale

► La provenance géographique des visiteurs

Le public étranger est en hausse et représente désormais 30,3 % des visiteurs (contre 27,8 % en 2016-2017). Cette tendance est conforme à l'internationalisation des flux touristiques colmariens. Les Allemands, les Suisses et les Belges sont les nationalités étrangères les plus représentées parmi nos visiteurs. Les visiteurs issus du Canada, du Brésil, de l'Australie, de la Corée du Sud et des pays du Moyen-Orient sont désormais comptabilisés afin d'affiner l'analyse de nos statistiques de fréquentation.

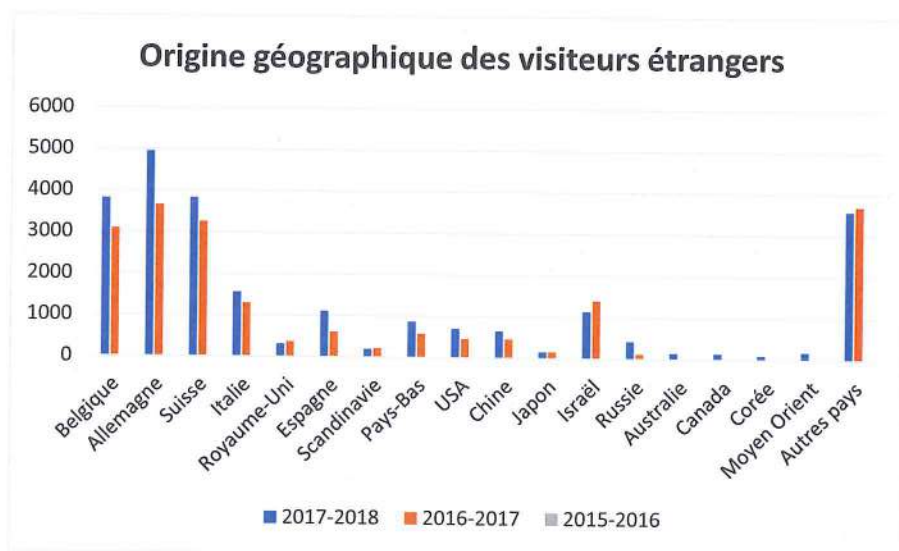
L'origine des visiteurs étrangers est la suivante :

Pays	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Autres	3 576	3 693	3 252
Belgique	3 817	3 084	3 398
Allemagne	4 944	3 657	2 855
Suisse	3 827	3 256	3 189
Italie	1 561	1 295	1 376
Royaume- Uni	313	364	511
Espagne	1 115	610	492
Scandinavie	199	219	69
Pays Bas	870	572	132
USA	704	457	446



Chine	652	453	604
Japon	152	153	128
Israël	1 131	1 393	1488
Russie	421	118	156
Australie	144	NC	NC
Canada	136	NC	NC
Corée	95	NC	NC
Moyen-Orient	180	NC	NC

FT = Fréquentation totale



La proportion de visiteurs français est en légère diminution (54 912 visiteurs soit 69,7 % de la fréquentation totale). Cette baisse est la conséquence de l'internationalisation des flux touristiques à Colmar.

Afin de pouvoir davantage cibler notre politique de communication, la fréquentation des visiteurs issues de Lorraine (Moselle 57 – Vosges 88 – Meurthe et Moselle 54 – Meuse 55) et de Franche Comté (Territoire de Belfort 90 – Doubs 25 – Jura 39 – Haute Saône 70) est comptabilisée depuis le 1er juillet 2017. A noter que les départements limitrophes à l'Alsace sont désormais couverts par le prestataire qui distribue les flyers du Musée du Jouet.

L'origine géographique des visiteurs français est la suivante :

Régions et localité	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Colmar	8 816 soit 11,2 % de la FT	8 552 soit 12,3 % de la FT	8 833 soit 12,4 % de la FT
Haut-Rhin	8 373 soit 10,6 % de la FT	7 249 soit 10,4 % de la FT	9 170 soit 12,9 % de la FT
Bas-Rhin	4 567 soit 5,8 % de la FT	4 649 soit 6,7 % de la FT	4 635 soit 6,5 % de la FT
Ile de France	6 118 soit 7,8 % de la FT	4 977 soit 6,7 % de la FT	5 649 soit 6,8 % de la FT
Lorraine	4 210 soit 5,3 % de la FT	NC	NC
Franche Comté	1 934 soit 2,5 % de la FT	NC	NC
Autres régions	20 894 soit 26,5 % de la FT	24 704 soit 35,6 % de la FT	25 072 soit 35,3 % de la FT





► Politique tarifaire

Une tarification accessible à tous

La politique tarifaire du Musée du Jouet affirme sa volonté d'origine : offrir une visite de qualité accessible à tous. Plusieurs axes d'intervention sont mobilisés afin de répondre à cet objectif ambitieux :

- Des tarifs modiques et dégressifs pour les familles (à partir de 5 entrées payantes dont 3 enfants minimum)
- De nombreuses réductions accordées à certaines catégories de visiteurs
- Gratuité de l'entrée accordée à des catégories ciblées de visiteurs dont les enfants âgés de moins de 8 ans

Les tarifs du Musée du Jouet ont été revalorisés en janvier 2018. La dernière augmentation du tarif plein remontait au 01/01/2016. Les tarifs revalorisés se situent dans la fourchette moyenne des autres musées colmariens dont l'entrée adulte se situe entre 5 et 13 €.

A noter que pour ce prix d'entrée, le visiteur bénéficie d'une prestation avec un parcours de visite enrichi, des vitrines régulièrement renouvelées et l'accès à des espaces d'interaction ludique.

Grille tarifaire du Musée du Jouet (mise à jour février 2017)

Entrée : 5,50 €

Entrée jeune (8-15 ans inclus) : 4,20 €

Moins de 8 ans : gratuit

Carte Culture, Carte Tourisme Pro Alsace : gratuit

Tarif réduit, Groupe et «Spécial» famille (voir modalités ci-dessous*)

Entrée : 4,20 €

Entrée jeune (8-15 ans inclus) : 2,20 €

Carte abonnement annuel :

Abonnement : 20 €

Abonnement jeune (8-15 ans inclus) : 13 €

Scolaires et centres aérés de Colmar : gratuit

Sur présentation d'un papier à entête de l'établissement mentionnant le nombre d'enfants et

20

d'adultes accompagnateurs et signé par le chef d'établissement

* TARIF réduit - sur demande et présentation de la carte nominative complète ou d'un justificatif
// Étudiants, seniors +65 ans, handicapés,

// IRCOS, CEZAM, Club Marklin, PEP68, CE+, CNAS, GAS, Gîtes de France, Guide du Routard, NO
LIMIT, MGEN+, Munstercard

* TARIF «spécial» famille, à partir de 5 entrées payantes dont 2 entrées plus de 16 ans maximum par
famille

* Tarif groupe, centres aérés et scolaires hors Colmar - plus de 15 personnes payantes

Données : Plein tarif / tarifs réduits

	2017-2018	2016-2017	2014-2015
Adultes plein tarif	33 372	21 988	17 633
Adultes tarifs réduit et famille	10 006	15 393	20 464
Jeunes plein tarif	7 458	4 162	2 829
Jeunes tarifs réduit et famille	2 892	6 567	7 337
Entrées prépayées ou avec paiement différé	3 491	2 744	2 915
Nombre d'entrées payantes	57 219	50 854	51 178

De nombreuses catégories de visiteurs bénéficient d'un tarif réduit :

- Les familles à partir de 5 personnes payantes (2 558 bénéficiaires en 2017-2018)
- Les personnes âgées de plus de 65 ans (3 049 visiteurs en 2017-2018)
- Les personnes handicapées et invalides (338 visiteurs individuels en 2017-2018)
- Les étudiants (1 690 visiteurs en 2017-2018)
- Les bénéficiaires de partenariats (1 838 visiteurs en 2017-2018)
- Tarif exceptionnel à 3 € pour tous lors du mini-tournoi de Dobutsu Shogi le 28 février 2018 (243 bénéficiaires)
- Tarif exceptionnel à 2 € pour tous : pour les associations à vocation sociale (sur demande motivée) et lors d'évènement entravant l'accès aux vitrines (travaux, montages d'exposition, tournage TV)

Cartes d'abonnement

Ces cartes nominatives et strictement personnelles permettent à leur titulaire de visiter gratuitement le Musée du Jouet durant une année à compter de la date d'émission.

Ces cartes d'abonnement s'adressent à un public local et familial.

	Abonnement adulte	Abonnement jeune
2017-2018	6	2
2016-2017	10	1
2015-2017	14	0

Les cartes d'abonnement ont généré 34 passages durant l'exercice 2017-2018.

Ce produit de fidélisation mériterait d'être repensé (communication, avantages divers) pour séduire davantage de visiteurs.

Gratuité

Exercice	Entrées payantes	% par rapport à la FT	Entrées gratuites	% par rapport à la FT
2017-2018	57 219	73%	21 511	27%
2016-2017	50 854	73%	18 606	27%
2015-2016	51 178	72%	19 902	28%

La proportion des entrées gratuites est stable depuis plusieurs exercices.

Afin de permettre l'accès de tous à la culture, plusieurs catégories de personnes bénéficient de la gratuité :

- Les enfants âgés de moins de 8 ans : 14 020 enfants en 2017-2018 représentant 17,8 % des visiteurs
- Les groupes des établissements scolaires, centres de loisirs, Cité de l'Enfance et Hôpital de jour de Colmar bénéficient de la gratuité : 512 bénéficiaires en 2017-2018
- Les titulaires de certaines cartes professionnelles : carte tourisme pro, ICOM : 105 visiteurs en 2017-2018

L'entrée gratuite est également accordée ponctuellement à des publics spécifiques dans le cadre de projets particuliers innovants visant à favoriser les liens intergénérationnels et/ou l'accès à la culture de publics spécifiques :

- Visites de certaines structures médico-sociales (hôpitaux, associations caritatives) dans le cadre de projets spécifiques, sur demande préalable motivée
- Visite des personnes âgées des maisons de retraite de Colmar initiée par Mme Roselyne HOUPIN, Adjointe en charge de l'intergénérationnel et de la concertation participative, le 16 novembre 2017
- Fête de la St Nicolas organisée par l'EGPE le 5 décembre 2017

Enfin, l'entrée du Musée du Jouet est gratuite lors de certains événements exceptionnels :

- Nuit des Musées
- Journées Européennes du Patrimoine
- Auditions et certains concerts
- Inauguration de l'exposition temporaire « l'univers des figurines »
- Opération exceptionnelle de communication dans le Point Colmarien (1er trimestre 2018) avec insertion d'un coupon ouvrant droit à une entrée gratuite : 382 bénéficiaires

Le Musée du Jouet soutient également les écoles et le tissu associatif local en offrant des entrées gratuites dans le cadre de différents partenariats ponctuels :

- Lots pour les kermesses scolaires
- Lots dans le cadre de tournois sportifs locaux
- Lots pour des tombolas visant à soutenir des projets culturels, sociaux ou humanitaires
- Lots dans le cadre d'opérations spécifiques de communication (jeux concours)



CONCLUSION : LES PERSPECTIVES 2018-2019

► Projets muséographiques

- Réaménagement des vitrines period rooms : chambres des années 1950 et des années 1980 (janvier 2019)
- Elaboration d'un projet pour le réaménagement de l'étage des trains : numérisation d'un réseau de trains, création de vitrines thématiques et pédagogiques pour valoriser les collections exposées
- Définition par le comité de pilotage Musée de France d'une politique d'acquisition structurée en cohérence avec l'identité du Musée
- Lancement d'une étude pour l'aménagement des réserves

► Projets d'expositions

- Exposition temporaire « Jouets de l'espace » du 13 octobre 2018 au 15 septembre 2019
- Exposition de Noël au Koïfhus dans le cadre des marchés de Noël du 23 novembre au 30 décembre 2018 : exposition avec un réseau ferroviaire inédit
- Vitrines FOCUS thématiques : les créations artistiques en LEGO de CaptainChris, les avions en tôle 1920-1950

► Appellation Musée de France

- Finalisation de l'inventaire rétrospectif et reprise des incohérences sur le logiciel Actimuseo
- Définition de l'identité du Musée du Jouet en vue du remaniement complet du Projet Scientifique et Culturel

► Médiation

- Projet pédagogique autour des outils numériques avec Canopé 68 et une classe de Colmar (appel à projets en cours)
- Projet pédagogique avec une classe de CM1/CM2 de l'école Jean-Jacques Rousseau (Colmar)
- Aménagement de la salle de l'orchestre en salle d'animations (septembre 2018) et mise en place d'activités ludiques en lien avec la thématique de l'exposition temporaire (octobre 2018)

► Programmation culturelle et événementielle, animations diverses

- Remise en route du théâtre de marionnettes « Le renard et la cigogne »
- Ateliers réguliers d'initiation au shogi par l'association Shogi Alsace (public : tous les visiteurs du Musée)
- Ateliers réguliers LEGO (public : enfants à partir de 6 ans (sur réservation))



- Animations d'ateliers créatifs pour les enfants lors de la prochaine édition du Festival du Livre « RACONTER L'HISTOIRE » (novembre 2018)
- Après-midi portes ouvertes avec des animations dédiées le 20 octobre 2018 pour les 25 ans du Musée du Jouet (public : tous les visiteurs du Musée)

► Partenariats

- Mise en œuvre du partenariat avec l'Atelier de Formation aux Arts Plastiques de la Ville de Colmar à compter de la rentrée 2018
- Carte Citypass Colmar, lancement octobre 2018

► Travaux et sécurité

- Amélioration de l'éclairage des vitrines extérieures du Musée (septembre 2018)
- Mise aux normes électriques de l'éclairage au-dessus de la vitrine dite aquarium

100

2



RAPPORT FINANCIER

**Association MAJEPT
DSP/Musée du Jouet de Colmar
1^{er} juillet 2017 – 30 juin 2018**

L'exercice comptable détaillé ci-dessous concerne la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 (Période N).

Les comparaisons sont établies par rapport à l'exercice N-1 relatif à la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

I. Analyse du Résultat

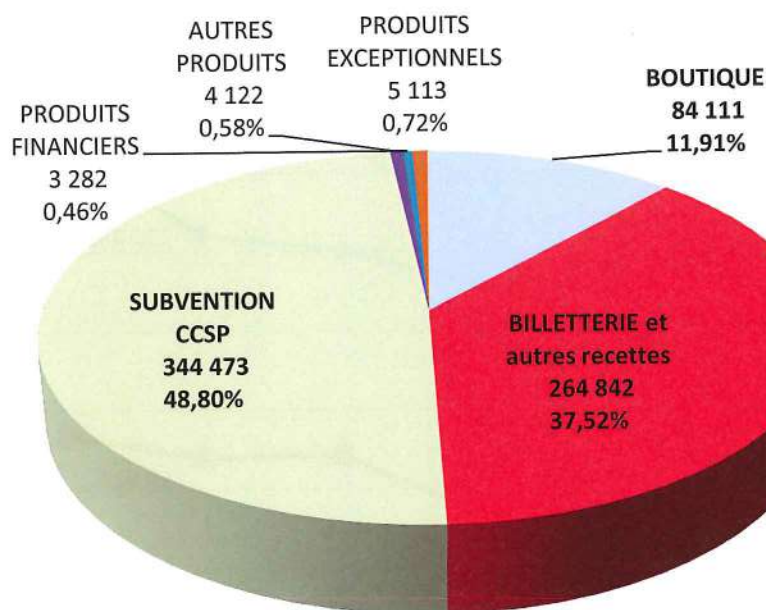
	*	N	N-1	N-(N-1)	%
Vente de marchandises - boutique	1	84 111	69 922	14 190	20,29%
Coût d'achat des marchandises vendues	2	43 673	37 835	5 838	15,43%
Marge commerciale - boutique		40 438	32 087	8 351	26,03%
Billetterie et autres recettes	3	264 842	210 449	54 393	25,85%
Billetterie - Tarif plein		202 370	126 746	75 624	59,67%
Billetterie - Tarif réduit		49 602	72 300	- 22 697	-31,39%
Billetterie - Animations		56	208	- 152	-73,08%
Billetterie entrées PASS		4 238	4 738	- 500	-10,55%
<i>Billetterie</i>		256 266	203 991	52 275	25,63%
<i>Autres recettes</i>		8 576	6 458	2 118	32,80%
Consommation de l'exercice	4	150 352	139 735	10 617	7,60%
<i>Fournitures stockées réseau et ateliers</i>	5	4 063	1 973	2 090	105,93%
<i>Energie</i>	6	18 346	20 439	- 2 093	-10,24%
<i>Fournitures diverses non stockées</i>	47	16 567	12 202	4 365	35,77%
<i>Location musée</i>	8	15 433	14 420	1 012	7,02%
<i>Leasings et locations diverses</i>	9	5 028	5 136	- 108	-2,10%
<i>Entretien quotidien</i>	10	18 483	17 322	1 161	6,70%
<i>Entretien et sécurité</i>	11	15 015	12 815	2 201	17,17%
<i>Assurances</i>	12	8 459	6 622	1 837	27,74%
<i>Documentation</i>	13	1 458	1 552	- 94	-6,06%
<i>Communication</i>	14	22 614	26 181	- 3 567	-13,62%
<i>Autres services extérieurs</i>	15	20 125	12 277	7 848	63,92%
<i>Missions réceptions</i>	16	4 762	8 798	- 4 035	-45,87%
Valeur ajoutée		154 928	102 801	52 127	50,71%
Subventions d'exploitation	17	344 473	337 719	6 754	2,00%
Impôts, taxes, versements assimilés	18	906	857	49	5,69%
Charges de personnel	19	443 394	422 509	20 886	4,94%
<i>Mise à disposition personnel de mairie</i>	19A	318 997	319 687	- 691	-0,22%
<i>Salaires MAJEPT</i>	19B	124 397	102 821	21 576	20,98%
Excédent brut d'exploitation		55 101	17 154	37 947	221,21%
Autres produits de gestion courante	20	4 092	4 695	- 603	-12,85%
Transfert de charges d'exploitation		30	1 177	- 1 147	-97,45%
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	21	30 718	48 566	- 17 847	-36,75%
Autres charges de gestion courante	26	852	1 808	- 956	-52,87%
Résultat d'exploitation		27 652	- 27 348	55 000	-201,11%
Produits financiers	22	3 282	3 146	136	4,33%
Résultat courant avant impôt		30 934	- 24 202	55 136	-227,81%
Produits exceptionnels	23	5 113	7 830	- 2 717	-34,70%
Charges exceptionnelles	24	4 501	1 391	3 110	223,61%
Résultat exceptionnel		612	6 439	- 5 827	-90,50%
Impôts sur les bénéfices	25	566	521	45	8,64%
Résultat net comptable		30 980	- 18 284	49 264	-269,43%



Les numéros (*) renvoient aux commentaires de la ligne au fil de l'analyse

A. Les recettes

1. Répartition des produits



Le montant global des produits enregistrés au compte de résultat est de 705 943 €. La subvention de compensation des contraintes de service public représente 48,80 % des produits (contre 53,2% en N-1).

La part de la billetterie (3) et autres recettes liées à l'activité du musée (location de salle, ateliers, animation...) représente 37,52 % des produits (33,2% en N-1).

La part de la boutique (1) (11,91%) sur l'ensemble des recettes augmente légèrement par rapport à l'exercice antérieur (11%).

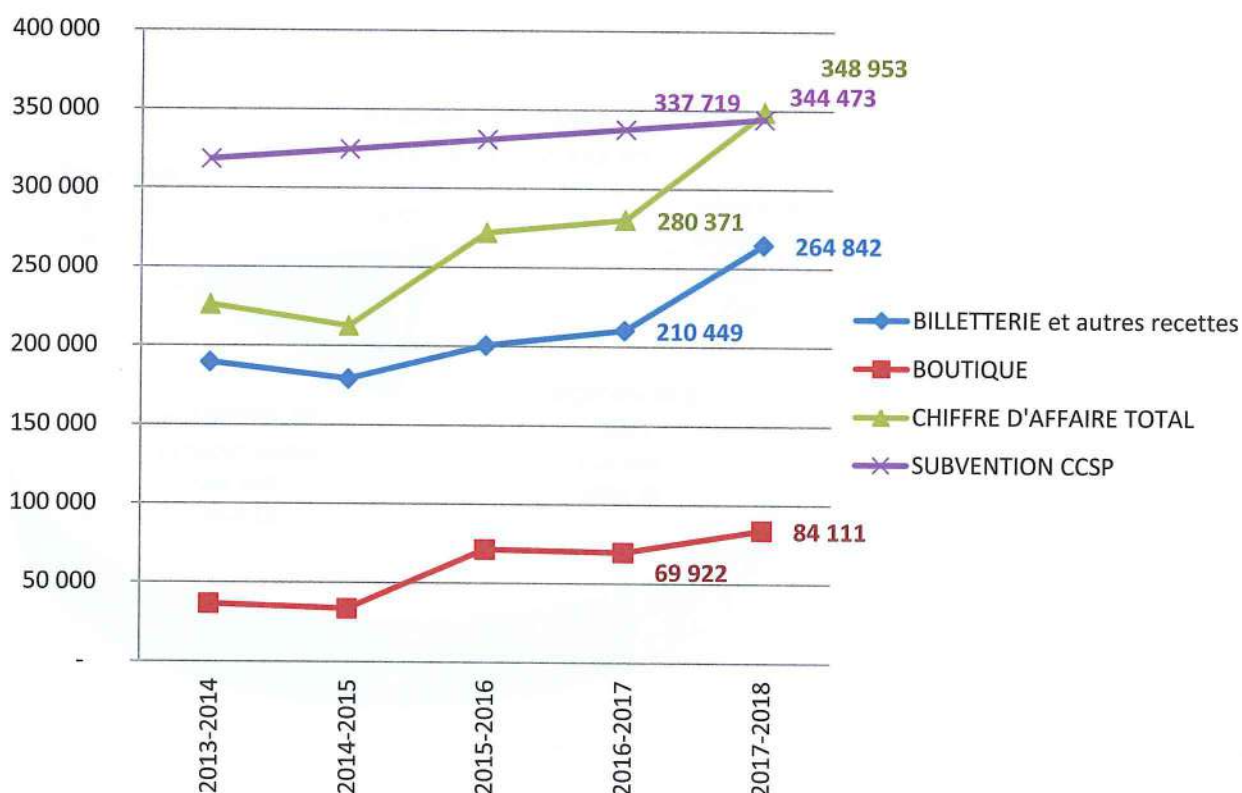
La part des produits financiers (22) à légèrement baissée (0,46% contre 0,50% en N-1) sous l'effet mécanique de l'augmentation du montant global des recettes, ces produits restant stables.

Les autres produits (20) sont composés essentiellement de l'aide à l'embauche des TPE. Notons que cette aide prendra fin au cours de l'exercice N+1.

Les produits exceptionnels (23) sont composés du solde de l'étalement des subventions TIMKEN et CCM (4 053 €) et du produit de la cession de l'orchestre (1 000 €).

Handwritten mark

2. Evolution des recettes



Le chiffre d'affaire global a augmenté de 24% par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes enregistrées pour **la billetterie (3)** et autres activités liées à la vie du musée ont progressé de 25,85 %. Cette progression est liée à trois phénomènes :

- L'augmentation de la fréquentation de 69 460 visiteurs en N-1 à 78 730 pour l'exercice étudié (soit + 13,35 %),
- l'application du tarif "famille" selon les termes de sa vocation première. Nous avons en effet constaté que cette réduction était attribuée à tort à des "mini groupes" parfois sans enfants. Le réajustement de l'attribution de ce tarif spécial a permis un transfert des entrées adultes à tarif réduit (12,71 % de la fréquentation totale N contre 22,16 % en N-1) vers les entrées adultes à tarif plein (42,39 % de la fréquentation totale N contre 31,66 % en N-1),
- la revalorisation de la grille tarifaire au 1er janvier 2018.

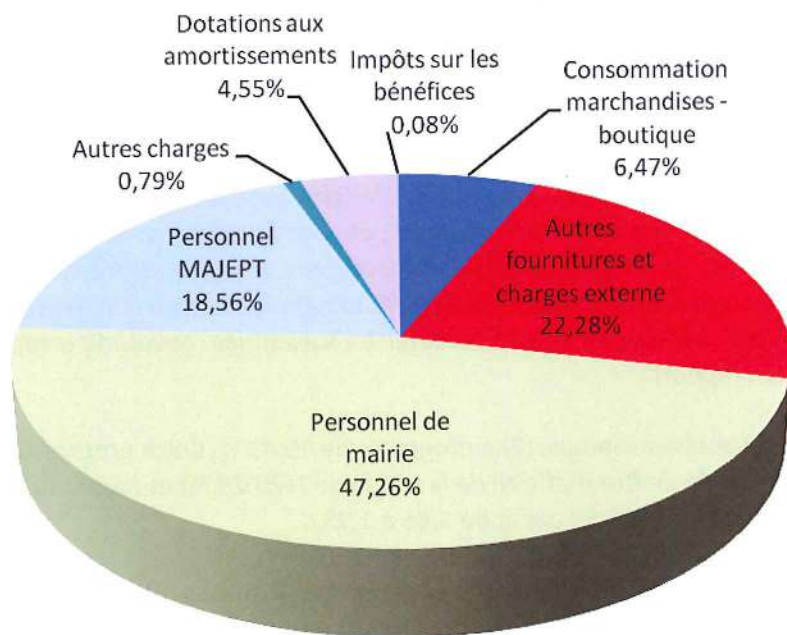
Les recettes de la boutique (1) ont elles aussi nettement progressé (+20,3 %) passant de 69 922 € à 84 111 €, soit un panier moyen par visiteur de 1,07 € (1,- € en N-1).

Ces éléments nous permettent d'atteindre un chiffre d'affaire global légèrement supérieur à la subvention pour compensation de contrainte publique qui a progressé de 2 % conformément au contrat de Délégation de Service Public.

B. Les charges

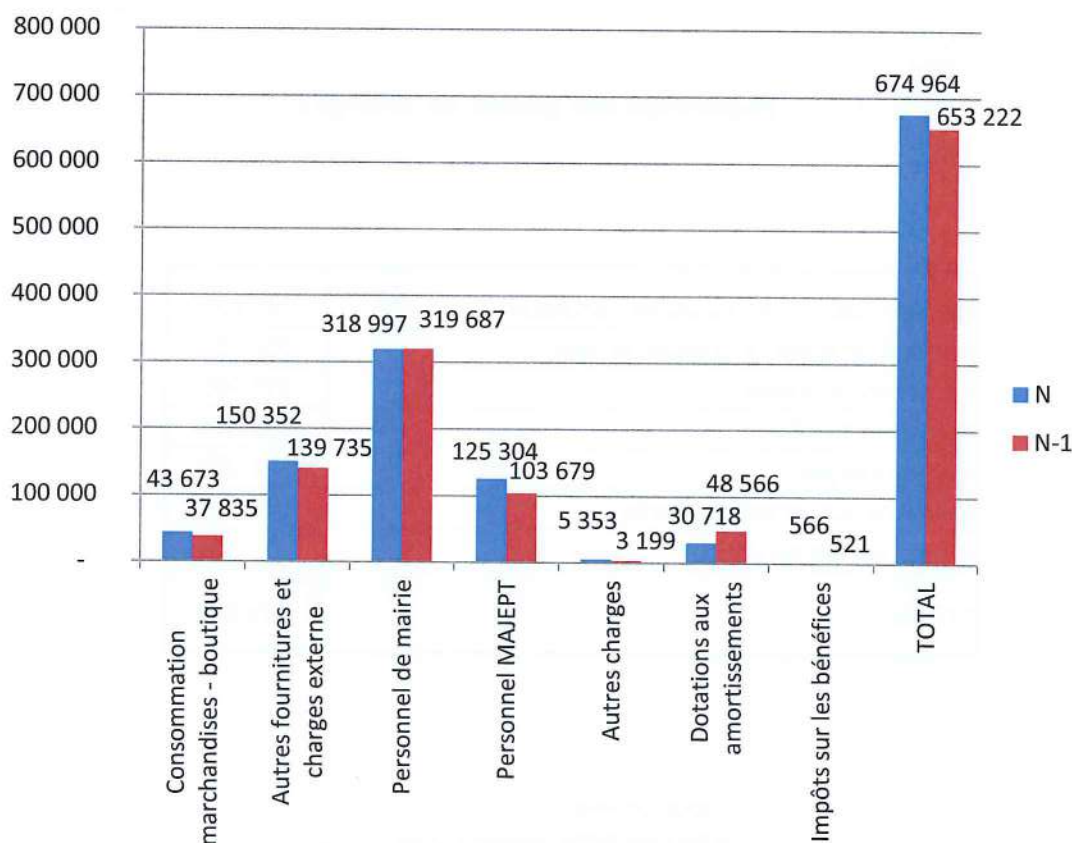
1. Répartition des postes de charges

Consommation marchandises - boutique	43 673
Autres fournitures et charges externe	150 352
Personnel de mairie	318 997
Personnel MAJEPT	125 304
Autres charges	5 353
Dotations aux amortissements	30 718
Impôts sur les bénéfices	566
TOTAL	674 964



km

2. Evolution des postes de charges



A la faveur de la hausse de fréquentation et de chiffre d'affaire évoquée précédemment, l'association a pu retrouver un niveau de dépenses de fonctionnement plus confortable sur des postes clés qui avaient été fortement comprimés lors de l'exercice 2016-2017 pour ne pas aggraver le déficit constaté. Le montant total des dépenses a donc augmenté de 3,33 %, malgré la maîtrise et la régression de certains postes. Nous évoquerons ci-dessous les postes en détail en suivant les renvois du compte de résultat présenté en page 2 de ce rapport.

Le coût d'achat des marchandises vendues (2) a progressé de 15,43 %. Cette progression est toutefois moins importante que celle du chiffre d'affaire de la boutique (+20,29 %) et traduit une hausse du coefficient de marge (ventes/CAMV) qui passe de 1,85 à 1,93.

La consommation de l'exercice en autres fournitures et charges externes (4) a augmenté de 10 617 € (+7,60 %). Les postes ayant suscité cette augmentation sont principalement les suivants :

- Fournitures pour le réseau de trains et ateliers (5) : des achats relatifs à l'entretien du réseau ferré pour un montant de 1 966 € et la consommation du stock pour 1 551 € doublent le montant de cette ligne par rapport à l'exercice précédent. Le réseau vieillissant nous amène à de nouveaux achats compte tenu de la vétusté de certains matériels roulants ayant déjà souvent été réparés, mais arrivant à la fin de leur vie.
- Fournitures diverses non stockées (7) : ce poste a progressé de 4 365 € (+35,77 %) par rapport à l'exercice N-1. Il comprend :
 - Les fournitures administratives avec une augmentation de 1 312 € par rapport à N-1 comprenant 1 104 € de petit mobilier pour l'optimisation des postes de travail.
 - La ligne des autres fournitures non stockées qui a augmenté de 2 304 €. La création du service des publics a nécessité des achats de jeux et autres matériels d'animation pour un montant de 1 693 € et des petites dépenses ont été réalisées pour améliorer la présentation des collections et de l'espace des trains (1 343 €).

- Location du musée (8) : le montant du loyer étant indexé sur le coût de la construction et le chiffre d'affaire, son montant a mécaniquement augmenté du fait de l'augmentation de l'indice et des recettes (+7,02%) passant de 14 420 € à 15 433 €.
- Entretien quotidien (10) : le contrat souscrit avec le prestataire pour le nettoyage quotidien des locaux n'a pas subi d'augmentation depuis sa mise en place en décembre 2016. L'augmentation de 1 161 € constatée sur ce poste correspond au différentiel avec le début de la période N-1.
- Entretien et sécurité (11) : si le poste « surveillance » a baissé de 358 € par rapport à N-1 grâce à la réduction du nombre d'interventions d'alerte, les postes réparations et maintenance ont augmenté de 2 558 € (+22%). Des travaux de remise en état de la baie informatique ont été réalisés pour 1 182 € ainsi que d'autres petites interventions électriques dans le cadre de la remise en conformité des éclairages.
- Assurances (12) : ce poste a considérablement augmenté (+1 837 €) suite à la revalorisation du montant des collections assurées et à la souscription d'un contrat pour l'assurance des collections prêtées dans le cadres des expositions temporaires ou focus.
- Autres services extérieurs (15) : ce poste a augmenté de 7 848 €. Il regroupe des comptes aux natures aussi variées que les animations et les honoraires aux prestataires juridiques. Nous nous limiterons dans cette analyse aux postes présentant une variation de plus de 300 euros. Il s'agit notamment des honoraires versés à l'avocat ayant suivi l'affaire du retrait du manège (1 015 €) et au conseiller juridique nous ayant suivi dans la négociation de la DSP (4 330 €). Un gros poste de dépense fût aussi le rapatriement des objets de la collection de Monsieur Martin pour l'exposition des jouets de l'espace par un déménageur (1 827 €).

D'autres postes ont régressé ou sont restés stables :

- Energie (6) : si les dépenses liées à la consommation d'eau ont augmentée de 10,81% sous l'effet de l'augmentation de la fréquentation, la facture de gaz a baissé de 1 537 € (-15,34 % par rapport à N-1 et +10 % par rapport à N-2). Cela tend à démontrer que la consommation de l'exercice N-1 était exceptionnellement élevée. La consommation électrique a également baissé, conséquence positive de la mise aux normes progressive des installations.
- Leasing, locations (9) et documentation (13) sont des postes restés stables.
- Communication (14) : ce poste a baissé globalement de 3 567 € (-13,62 %) grâce à la prise en charge de travaux en interne et à la recherche de prestataires compétitifs. Dans le détail, toutes les lignes le composant ont été revues à la baisse :
 - Annonces et insertions : - 2 048 € (-23,01 %) passant de 8 901 € à 6 852 €. Il faut toutefois noter que les périodes de parution étant variables d'un média à l'autre, des variations peuvent être constatées sur ce poste en fonction des médias choisis durant l'exercice.
 - Outils muséographiques (panneaux de parcours) : - 368 € (-22,96 %) passant de 1 601 € à 1 234 €
 - Cadeaux promotionnels : - 672 € (-43 %) passant de 1 534 € à 862 €
 - Catalogues, imprimés, affiches : passe de 14 145 € à 13 666 € (-3,38 %)
- Missions – réceptions (16) : les dépenses de missions et réceptions ont baissées de 45,87 % (-4 035 €) en revoyant à la baisse les prestations extérieures lors de l'inauguration de l'exposition temporaire et les frais de missions divers. Par ailleurs, la nature des échanges avec les collectionneurs de la dernière exposition temporaire n'a pas généré de frais de déplacements et autres défraiements majeurs contrairement aux exercices antérieurs.

Les versements et taxes assimilés (18) consistent en la cotisation pour la formation professionnelle des salariés MAJEPT (906 €)

Les charges de personnel (19) restent stables au niveau de la masse salariale des agents de la ville.

La masse salariale MAJEPT a évolué (+20,98 %) sous l'effet de trois paramètres :

- Un nombre d'heures rémunérées à la hausse compte tenu des missions étendues de chacune et de la vacance du poste d'assistante administrative palliée en partie par les salariées MAJEP . Le nombre d'heures rémunérées en N-1 était de 5 227 pour 5 830 sur l'exercice considéré. De plus ces heures réalisées au-delà du temps de travail contractuel, font l'objet de majorations.

- Des salaires réévalués au minimum selon l'augmentation accordée aux agents de la ville (+0,6%) et plus sur des salaires d'embauche peu élevés, après une période « d'essai ».
- A noter que toute augmentation dans le secteur privé est soumise à la double peine de son surcoût directement proportionnel et de la baisse de l'allègement des cotisations sociales accordée sur les bas salaires.

Les dotations aux amortissements (21) ont considérablement fondu (- 17 847 €) du fait notamment de la fin de l'amortissement de l'orchestre qui pesait pour 15 382 € sur l'exercice N-1

Les charges exceptionnelles (24) sont composées d'un report de charges qui avaient été engagées au cours d'exercices antérieurs à N-1 pour des dépenses de réparation du théâtre La Fontaine et avaient été enregistrées alors en immobilisations en cours (3905 €). Cette réparation n'ayant pas permis la remise en fonction du théâtre à ce jour, nous avons décidé de constater la charge.

L'impôt sur les bénéfices (25) correspond à l'imposition à 24 % des produits financiers.

En résumé, la confirmation des bons chiffres réalisés au fil de l'exercice a permis à l'association d'appréhender son fonctionnement de façon plus fluide tout en restant vigilants sur les postes secondaires. Le bénéfice de 30 980 € réalisé est le fruit de la poursuite d'une politique de maîtrise des dépenses associée cette année à une fréquentation exceptionnelle que nous attribuons à un juste retour des efforts des acteurs du musée et des services connexes qui rendent notre ville toujours plus attractive, mais sans doute aussi à une conjoncture favorable que nous espérons durable. Les bénéfices ainsi réalisés, seront réinvestis pour la pérennité du musée.



II. Analyse du bilan

BILAN SYNTHETIQUE AU 30/06/2018 (en euros)

ACTIF			PASSIF		
	N	N-1		N	N-1
ACTIF IMMOBILISE			CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations	497 720	659 404	Capital social	193 561	193 561
Amortissements	-234 701	-387 073	Réserves	141 573	141 573
			Report à nouveau	448 326	466 611
			Résultat de l'exercice	30 980	-18 285
			Subventions d'investissements		4 053
				814 440	787 513
	263 019	272 331	Provisions		
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
<u>Exploitation</u>			<u>Dettes d'exploitation</u>	132 349	136 726
Stocks fournitures	5 646	7 187			
Stock marchandises	19 178	18 784			
Créances	543	20			
Autres créances	10 015	6 255			
Charges constatées d'avance	16 114	16 408			
	51 496	48 654		132 349	136 726
<u>Hors exploitation</u>			<u>Dettes hors exploitation</u>	0	
créances diverses					
<u>Trésorerie active</u>			<u>Trésorerie passive</u>	0	
disponibilités	632 274	603 254	Solde créditeurs de banque		
VMP					
	632 274	603 254			
	683 770	651 908		132 349	136 726
	946 789	924 239		946 789	924 239

KB

A. Actif

1. Immobilisations

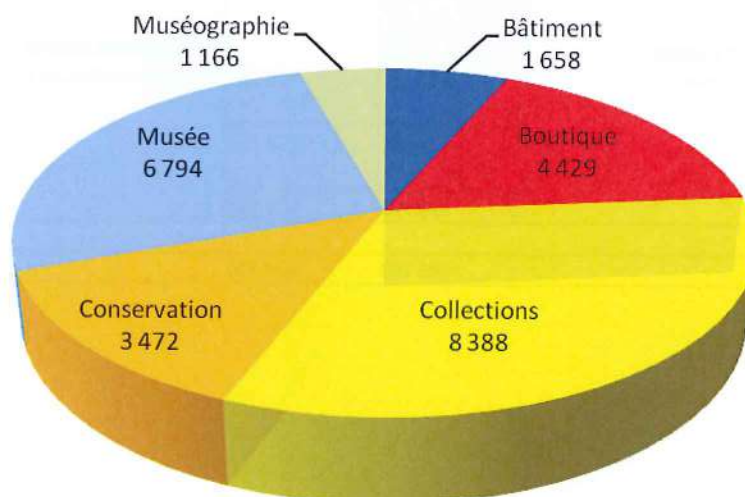
Mouvements de l'actif immobilisé

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisation incorporelles				
Frais de recherche et développement	1 013			1 013
Concessions, brevets, licences...	9 421	1 188	2 632	7 977
				-
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	11 341	2 770		14 111
Autres immobilisations corporelles	633 723	21 950	181 054	474 619
Autres immobilisations corporelles en cours	3 905		3 905	-
	659 403	25 908	187 591	497 720

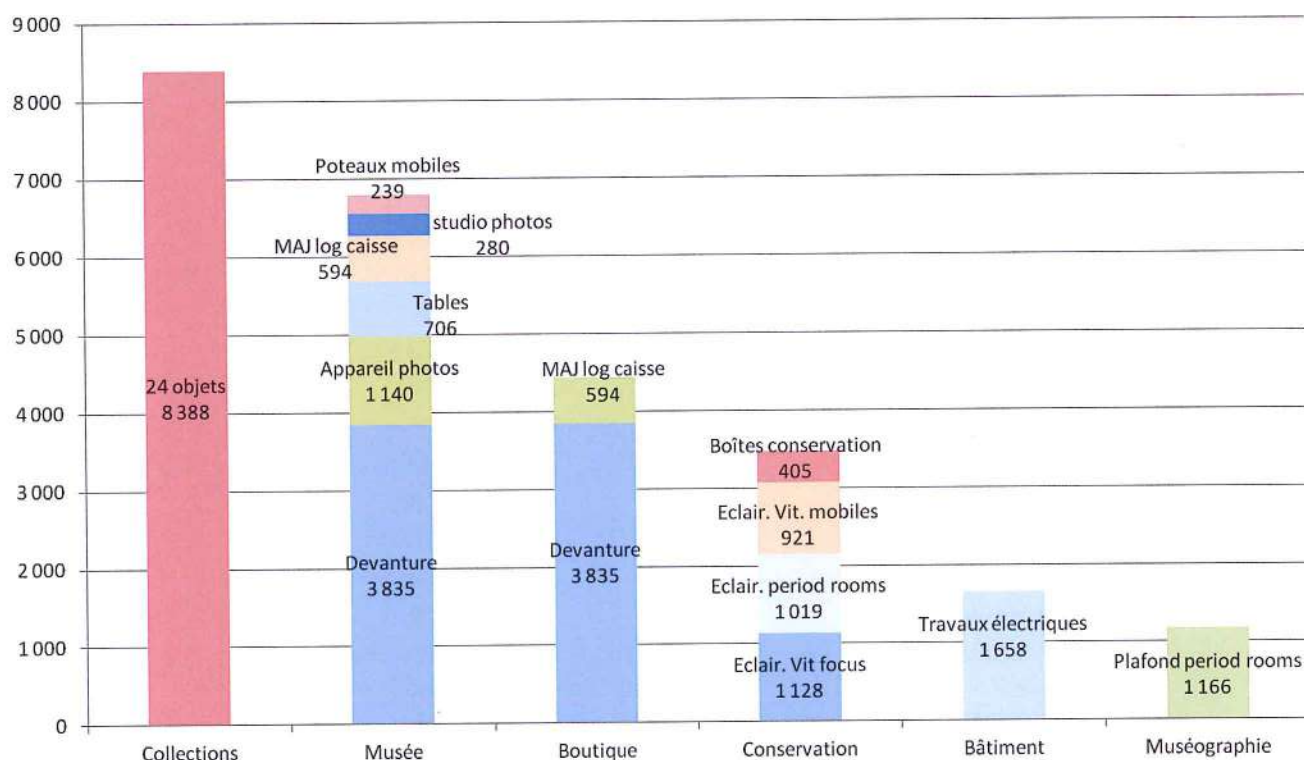
a) Les acquisitions

Des investissements à hauteur de 25 908 € ont été réalisés au cours de l'exercice.

Répartition des acquisitions de la période (en euros)



Détail des acquisitions au cours de la période (en euros)



L'Association a particulièrement investi dans l'achat d'objets de collections dont le détail est repris dans le rapport d'activité 8 388 €). L'aménagement des deux vitrines pour 7 670 € doit contribuer à véhiculer une meilleure image du musée et faire connaître sa boutique.

b) Les sorties

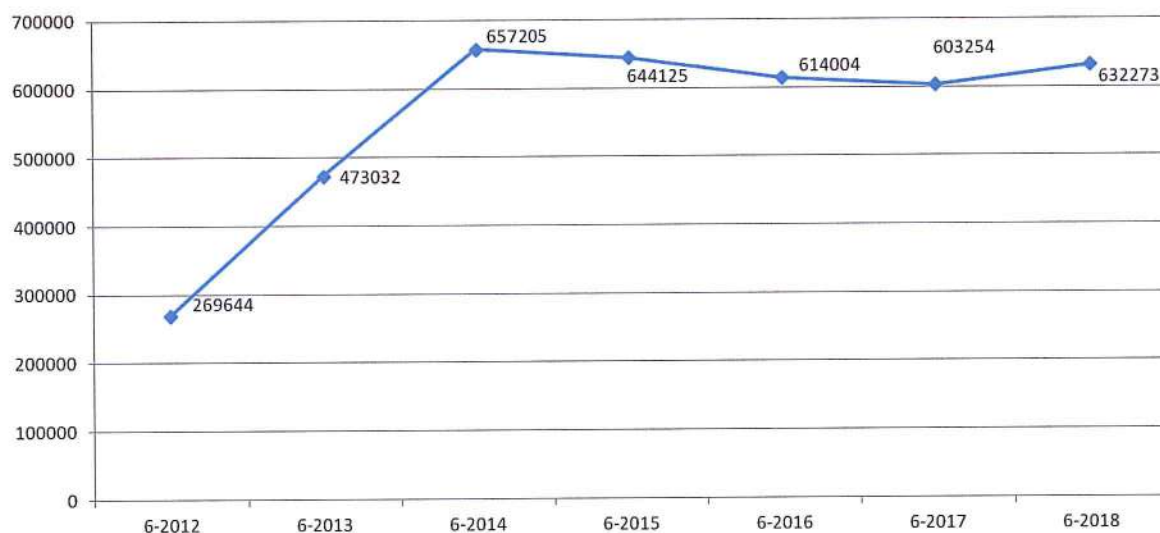
Les sorties d'éléments d'actif correspondent en grande partie à la sortie de l'orchestre (amorti au 15/1/2017) pour un montant de 142 500 € puis à la régularisation des éléments vétustes ou remplacés, n'étant plus présents physiquement dans l'exploitation et justifiant leur sortie de la liste des immobilisations dont le détail est repris ci-dessous :

KB

Détail des sorties de l'actif immobilisé

	date acquisition	
Logiciel Office	25/04/2003	324,80
Site internet	15/01/2008	1 300,00
Licence annuelle Adobe	12/10/2015	1 007,86
		<u>2 632,66</u>
panneaux d'exposition	01/01/2000	1 870,51
Capot circuit réseau	01/01/2000	2 014,08
Agencement vitrine	01/07/2001	654,56
Photos déco intérieure	01/08/2001	914,69
Cadres bois	18/10/2002	220,00
Rideaux fonds vitrines	30/11/2002	2 967,14
Système Ciné scale	15/12/2002	10 014,37
Enseigne extérieure	09/02/2004	1 361,55
Calicot musée	31/05/2007	120,56
Rideaux salle réunion	19/06/2007	476,27
Moquette vitrine	30/04/2018	259,20
Banderoles	31/07/2008	264,32
Rideaux	06/06/2009	355,48
Rideaux + accessoires	19/10/2009	196,82
Fournitures pour réseau	31/12/2009	716,87
Lino vitrine	10/09/2015	240,00
Projecteur Sony	01/01/2000	211,90
Caisse enregistreuse	01/03/2000	5 180,22
Ecran sur pied	01/03/2001	136,75
Fax galeo	05/04/2002	299,00
Cisaille automatique	20/04/2003	361,19
Imprimante Canon 550	25/04/2003	179,00
Terminal PABX	22/07/2005	516,82
Siège haut	23/08/2005	206,91
Siège bureau Biplax	23/08/2005	362,39
Ordinateur + scanner	28/10/2005	1 330,90
Appareil photo Nikon	30/12/2005	380,00
Imprimante Canon IP 4300	31/12/2006	109,00
Ecran plat Hyundai	02/02/2007	151,84
Machine à café Saeco	15/05/2008	319,20
Ecran plat 19"	10/10/2008	146,00
Gonfleur électrique	23/01/2009	245,18
Aspirateur Dyson DC19	13/01/2009	199,00
Aspirateur Dyson DC29	14/09/2010	299,00
Aspirateur eau / poussière	30/04/2011	130,96
Poste télé LG-LED TVM	02/11/2012	579,00
Lino vitrines	10/09/2015	480,00
Photocopieur	01/01/2000	1 930,46
Rétroprojecteur	01/03/2001	392,01
Armoire basse	30/04/2014	260,05
Orchestre automates	15/01/2012	142 500,00
Figurines géantes playmobil	14/09/2013	1 500,00
		<u>181 053,20</u>
Dépenses antérieures constatées en charges pour la réparation du théâtre La Fontaine	30/06/2018	3 905,00
Total		<u>187 590,86</u>

2. Evolution de la trésorerie



Les recettes exceptionnelles réalisées au cours de l'exercice et la maîtrise des charges ont généré une hausse de trésorerie de 29 019 € qui seront réinjectés dans les projets en cours et à venir.

B. Passif

1. Capitaux propres

	N	N-1
Capital social	193 561	193 561
Réserves	141 573	141 573
Report à nouveau	448 326	466 610
Résultat de l'exercice	30 980	- 18 285
Subventions d'équipement		4 053
TOTAL	814 440	787 513

Les capitaux propres ont augmenté de 26 927 €, soit 30 980 € correspondant au résultat de l'exercice - 4053 € de transfert de la quote part annuelle de la subvention d'équipement au résultat. Le résultat de l'exercice N-1 (- 18 285 €) a été imputé au report à nouveau de 466 610 €, portant ce dernier à 448 326 €.

Handwritten signature

2. Les dettes d'exploitation

Elles représentent 132 349 € pour l'exercice considéré contre 136 726 € en N-1, soit une baisse de 4 377 €. De gros postes à échéance juillet 2018 restent ouverts, tels que les charges sociales du 2ème trimestre et provisions pour congés payés pour 23 625 €, la facture de mise à disposition des agents par la Mairie pour 72 496 € et la facture à venir pour la redevance d'occupation du bâtiment pour 15 432 €.

Détail des dettes au 30 juin 2018

Facture Mise à disposition des agents 2T18	72 496
Charges sociales + provisions CP	23 625
Redevance d'occupation de l'exercice	15 432
Autres fournisseurs divers	4 821
Autres charges à payer	3 355
FHS PROMOTION	2 850
STIHL SAV	2 429
DOMOSELEC	2 304
SPIE	1 726
SATIS	1 545
FIDAL	1 200
Impôt sur produits financiers	566
	132 349

69

patinoire Colmar

www.patinoirecolmar.fr

saison
18
19



patinoire
Colmar

www.patinoirecolmar.fr

saison
18
19

Association
pour la
Promotion
des Sports
de Glace



3

patinoire Colmar

www.patinoirecolmar.fr

saison
18

19

Etats
financiers
Rapport d'activités
exercice du
01.07.2017 au
30.06.2018



patinoire
Colmar

www.patinoirecolmar.fr

saison
18
19

Analyse
de notre
activité



BA

Ressources associatives



2016 | 2017

total subvention
244 351 €



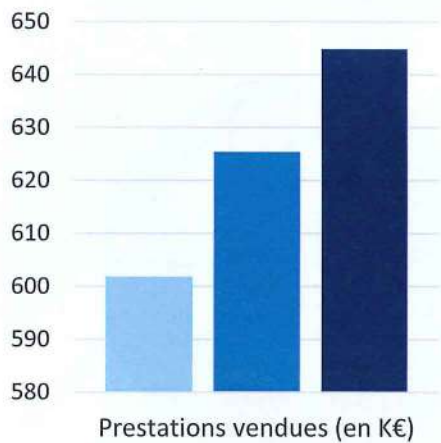
2017 | 2018

total subvention
244 400 €

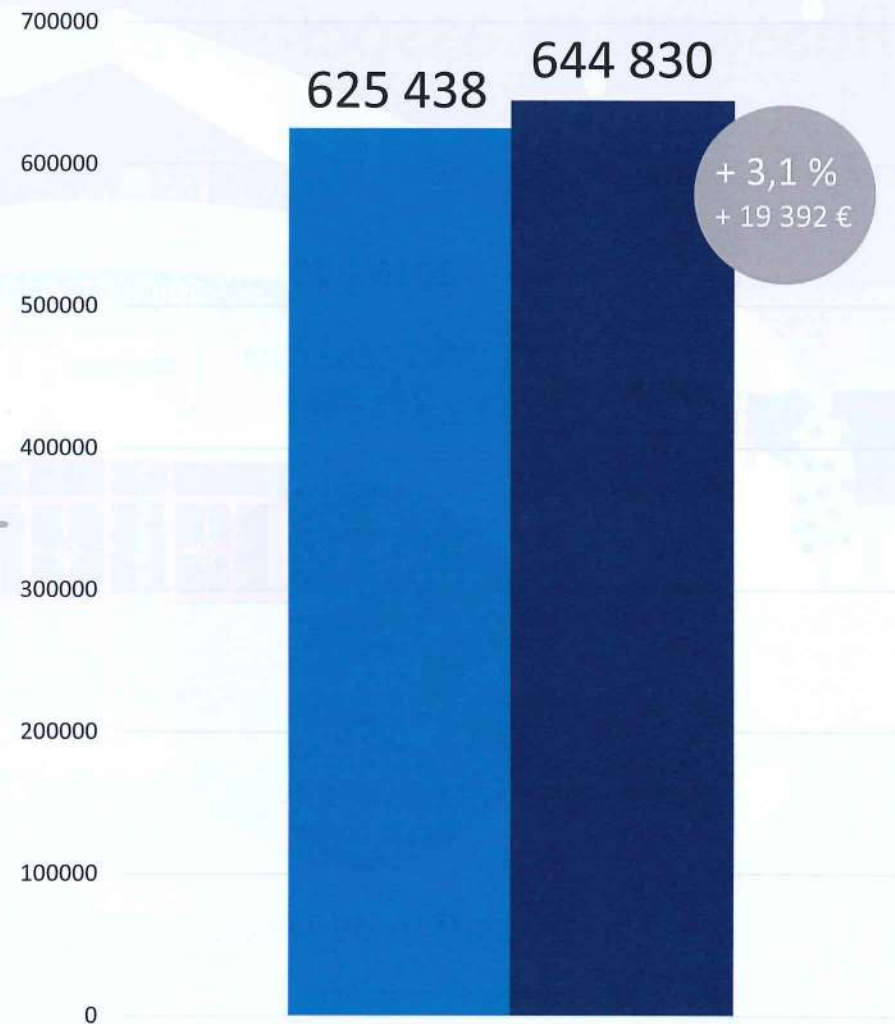


- Délégation de service public
- Animations été

Prestations vendues



■ 2015|2016 ■ 2016|2017 ■ 2017|2018



Prestations vendues (en €)

31

Activité de négoce

Il s'agit de la boutique lancée l'année précédente



■ 2016 | 2017
■ 2017 | 2018

	Ventes de marchandises (en €)	Achats consommés (en €)	Marge sur négoce (en €)
2016 2017	12625	8418	4207
2017 2018	22763	17473	5290

■ 2016 | 2017
■ 2017 | 2018

Taux de marge sur négoce (en %)
33,32
23,24

Répartition des recettes

Recettes Place Rapp

Entrées

64310

59388

(en €)

- 7,7 % (- 4 922 €)

Spectacles |
manifestations

6573

17305

(en €)

+ 163,3 % (+ 10 732 €)

patinoire Colmar
à partir de 3 ans
saison



renseignements : 03 89 80 09 05 | patinoire.colmar



+ 20,1 % (+ 17 482 €)

■ 2017 | 2018 ■ 2016 | 2017

ES

3

Répartition des recettes (hors sub.)

Location glace privée



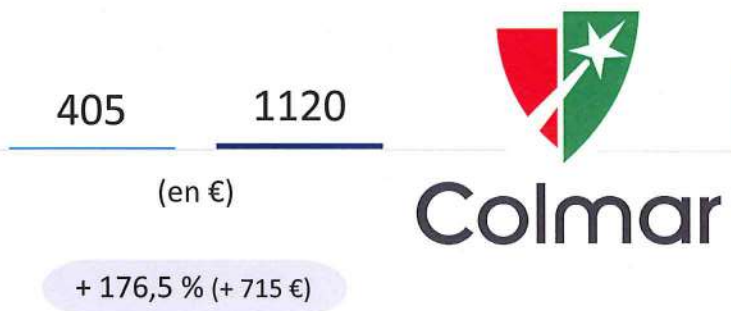
Location glace clubs



Location matériel clubs



Location glace ville



Location glace scolaires



■ 2017 | 2018 ■ 2016 | 2017

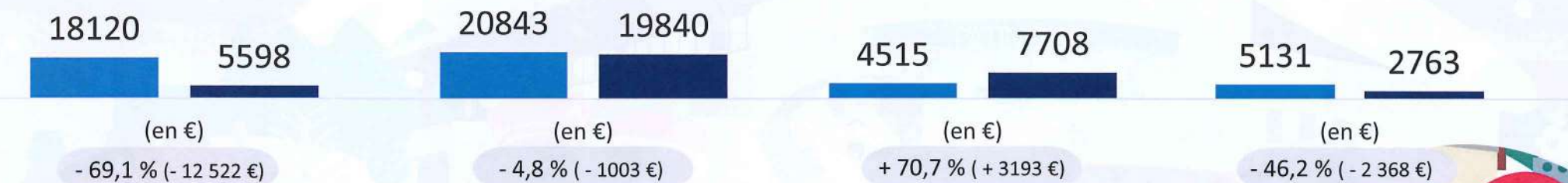
Répartition des recettes (hors sub.)

Echange de calories

Panneaux publicitaires

Echange produits

Autres



chiffre d'affaires

+ 3,1 %
+ 19 392 €

644 830 €

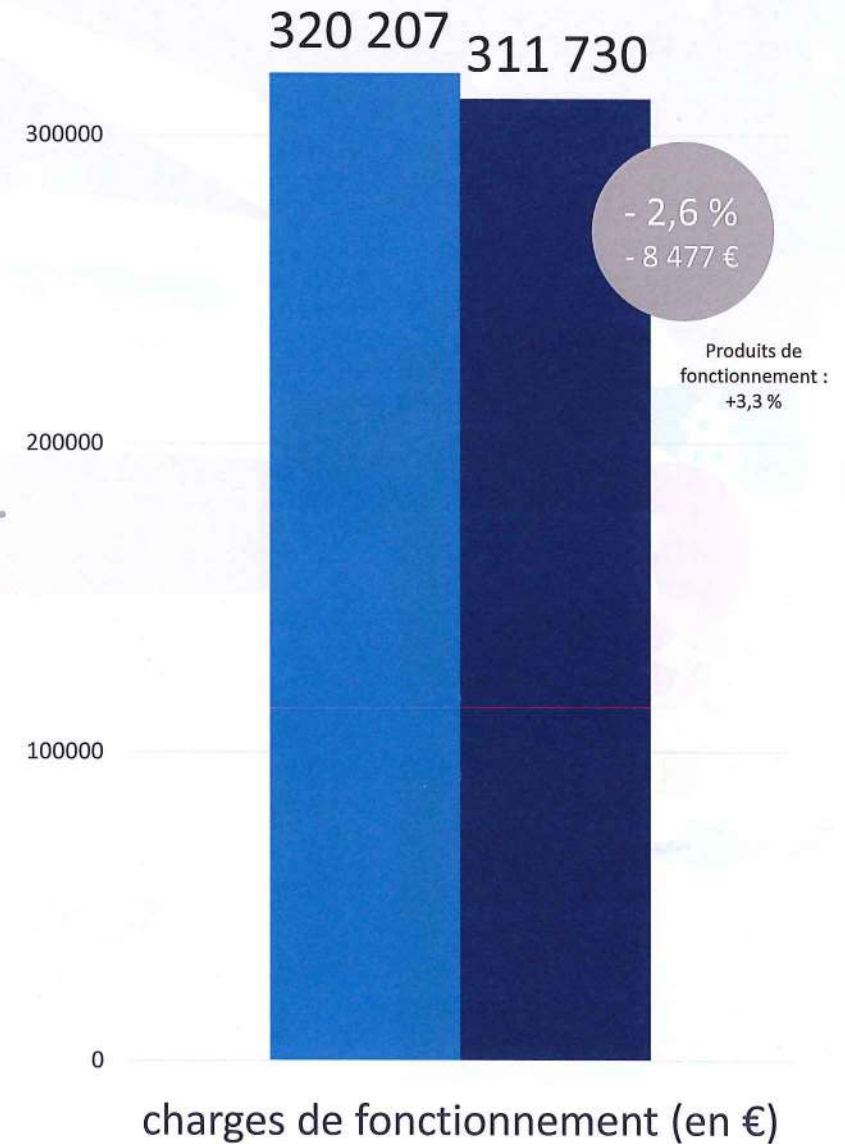
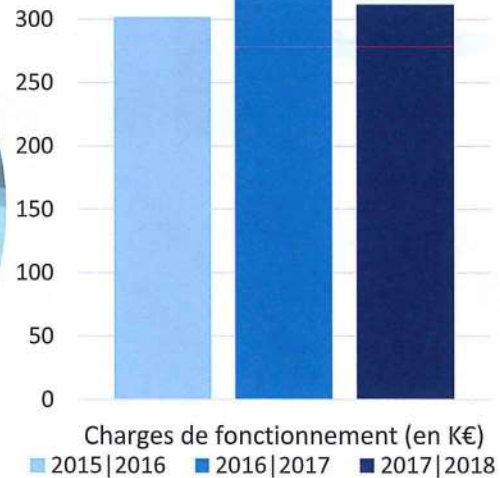
625 438 €



■ 2017 | 2018 ■ 2016 | 2017

Charges de fonctionnement

- Diminution du poste électricité (- 15 K€) : éclairage LED et meilleure gestion
- Augmentation des fournitures administratives en raison des tickets du spectacle « le retour de Mary Poppins »,
- Diminution du poste entretien et réparations (- 17 K€) : moins d'entretien et moins de maintenance engagée,
- Augmentation du poste publicité correspondant aux frais engagés pour la promotion du spectacle « Mary Poppins ».

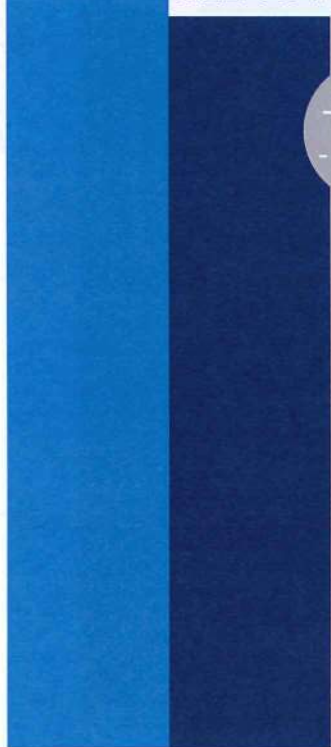


Charges externes (détail)

évolution

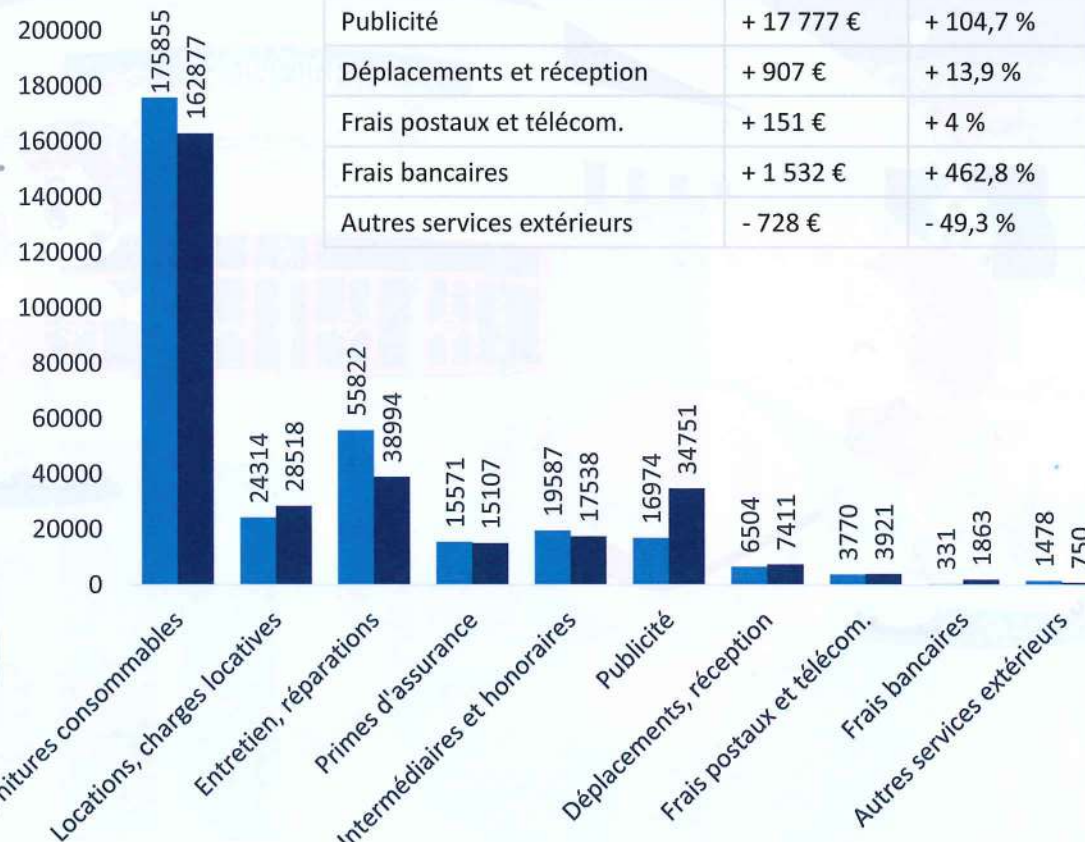
Fournitures consommables	- 12 978 €	- 7,4 %
Locations, charges locatives	+ 4 204 €	+ 17,3 %
Entretien et réparations	- 16 828 €	- 30,1 %
Primes d'assurance	- 464 €	- 3 %
Intermédiaires et honoraires	- 2 049 €	- 10,5 %
Publicité	+ 17 777 €	+ 104,7 %
Déplacements et réception	+ 907 €	+ 13,9 %
Frais postaux et télécom.	+ 151 €	+ 4 %
Frais bancaires	+ 1 532 €	+ 462,8 %
Autres services extérieurs	- 728 €	- 49,3 %

320 207 311 730



-2,6 %
- 8 477 €

détail

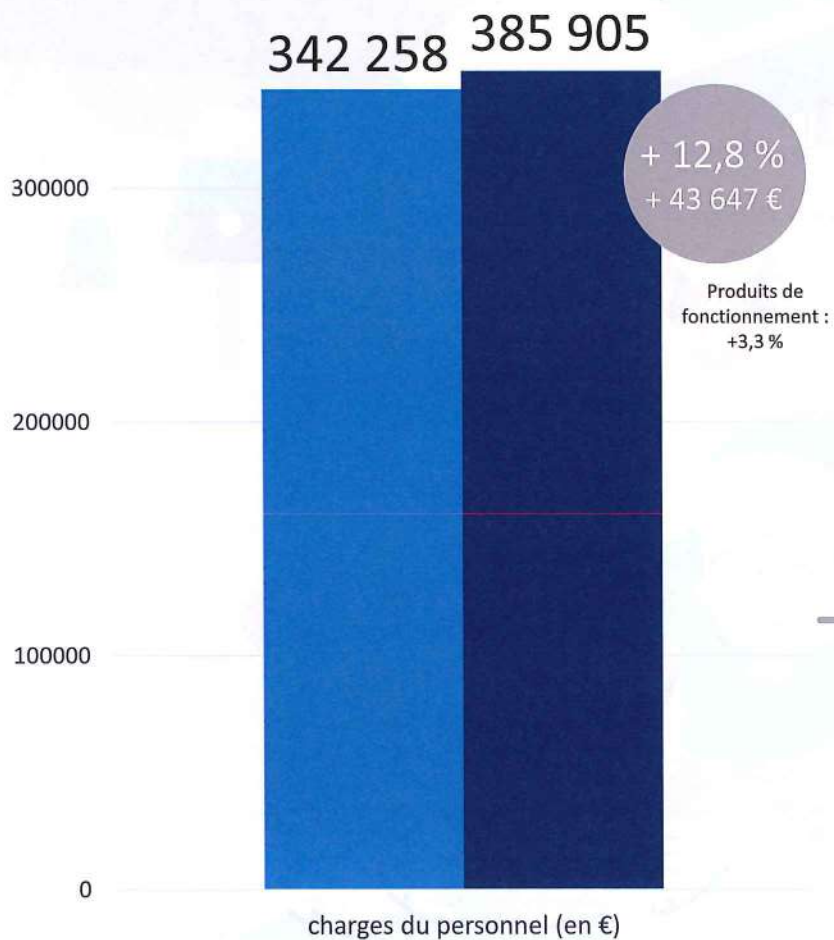


■ 2016 | 2017 ■ 2017 | 2018

Charges externes (en €)

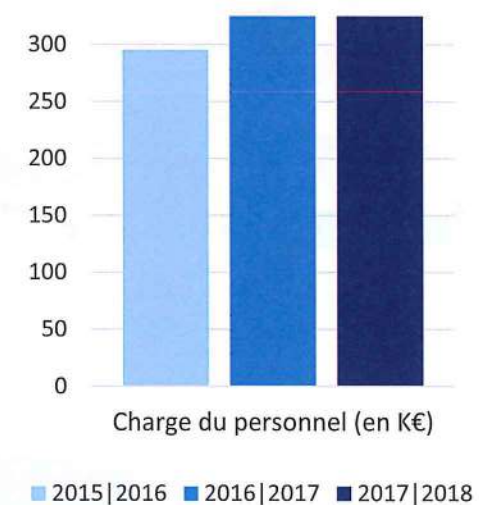
3

Charges de personnel

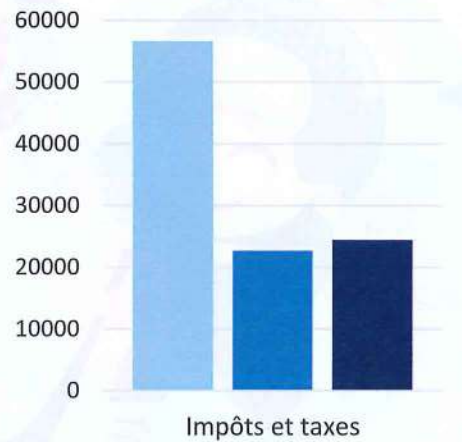


- Arrivée de Monsieur Jean Fellmann en avril 2017, ce qui fait un poste entier de directeur sur l'exercice.
- Ci-dessous les variations des salaires bruts entre l'exercice au 30/06/2018 et l'exercice au 30/06/2017 :

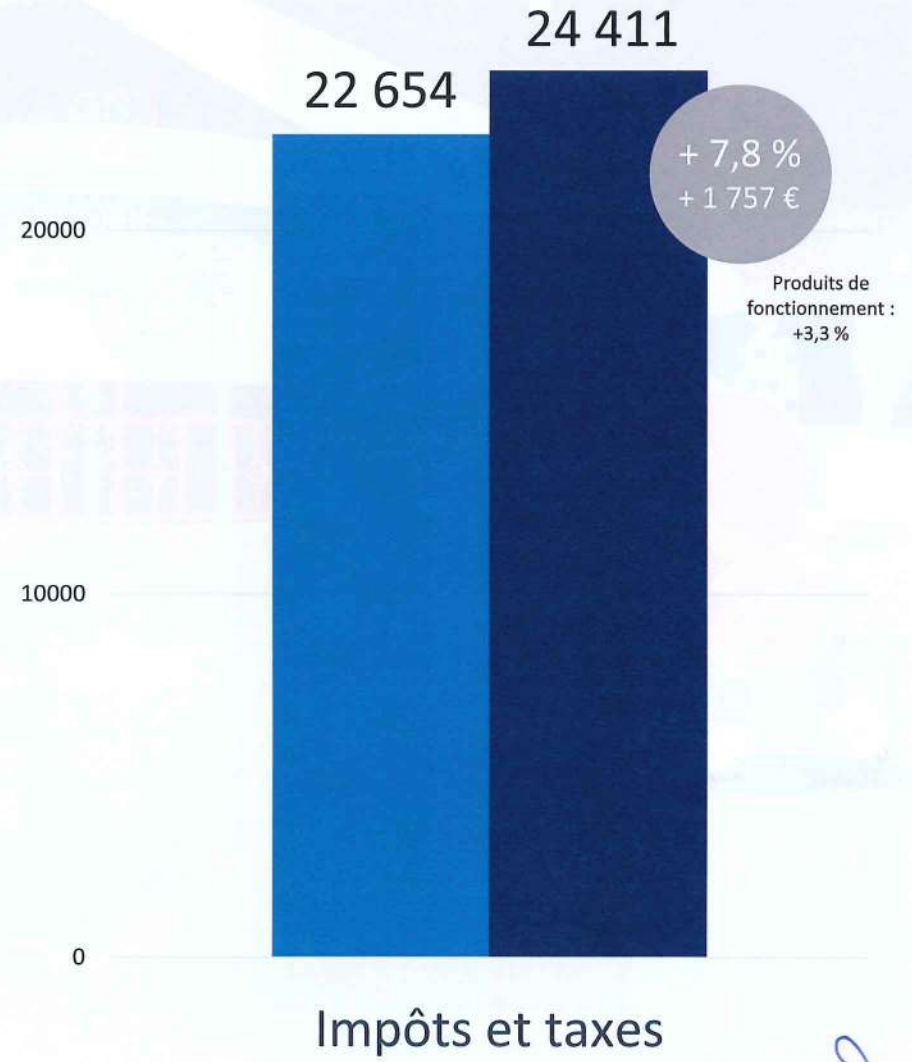
Variation directeur : 10 857,82 €
Variation responsable technique : - 13 402,20 €
Variation responsable communication : 1 629,07 €
Variation agent de patinoire : 33 376,23 €



Impôts et taxes



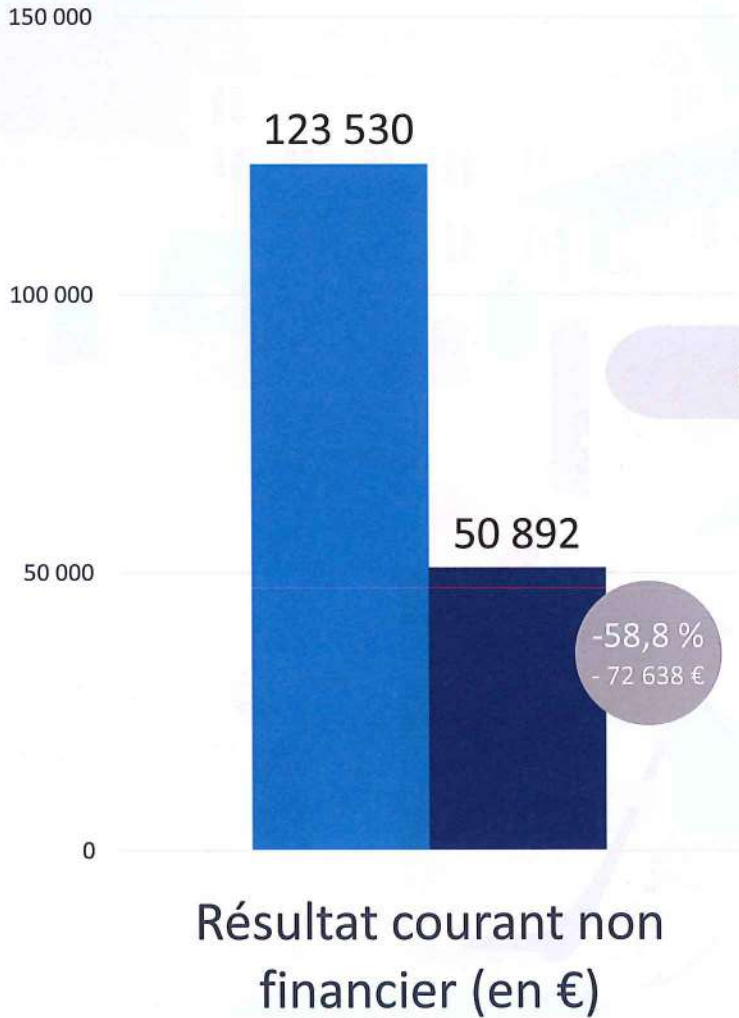
■ 2015|2016 ■ 2016|2017 ■ 2017|2018



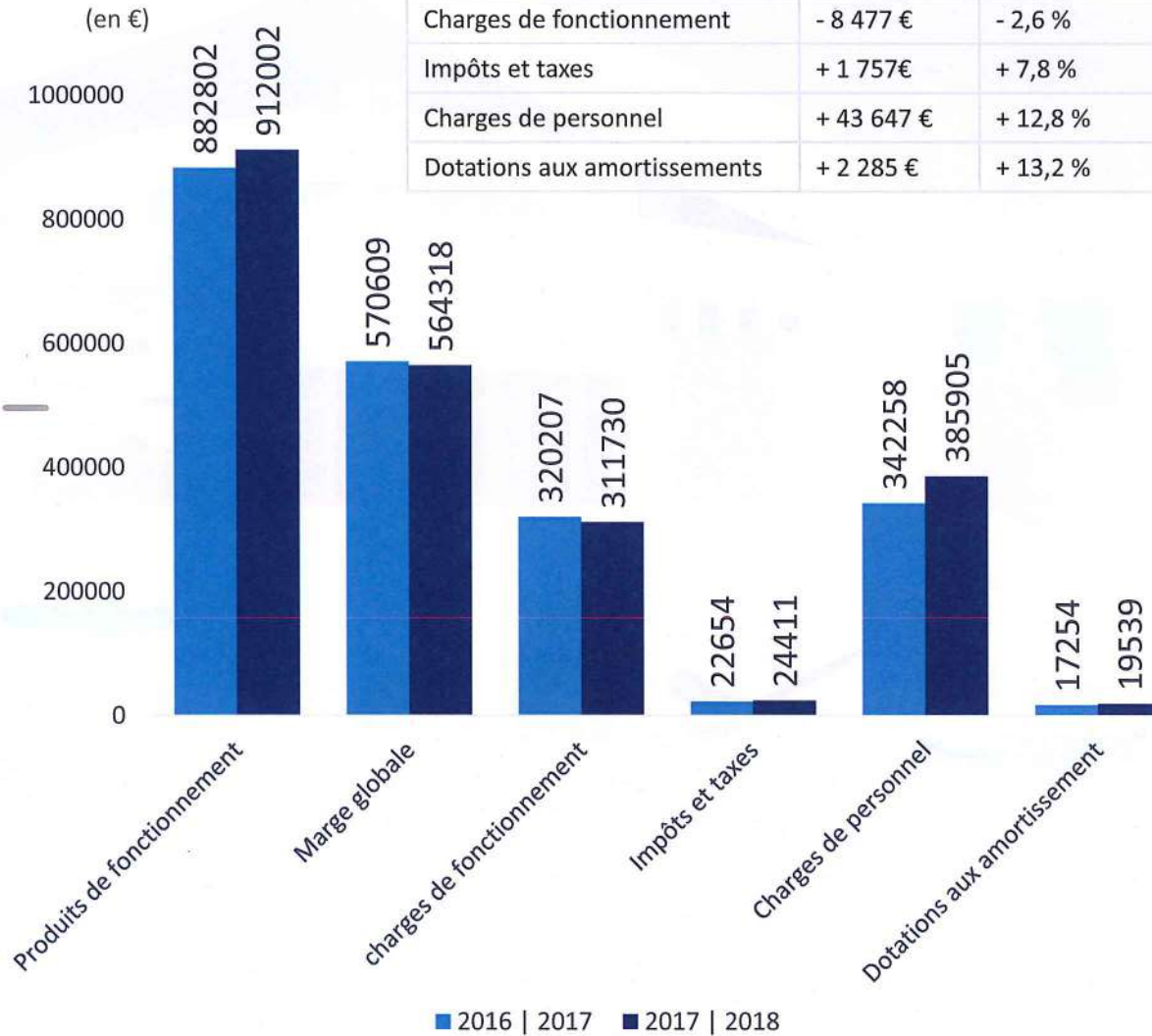
107

B

Synthèse de l'activité



évolution



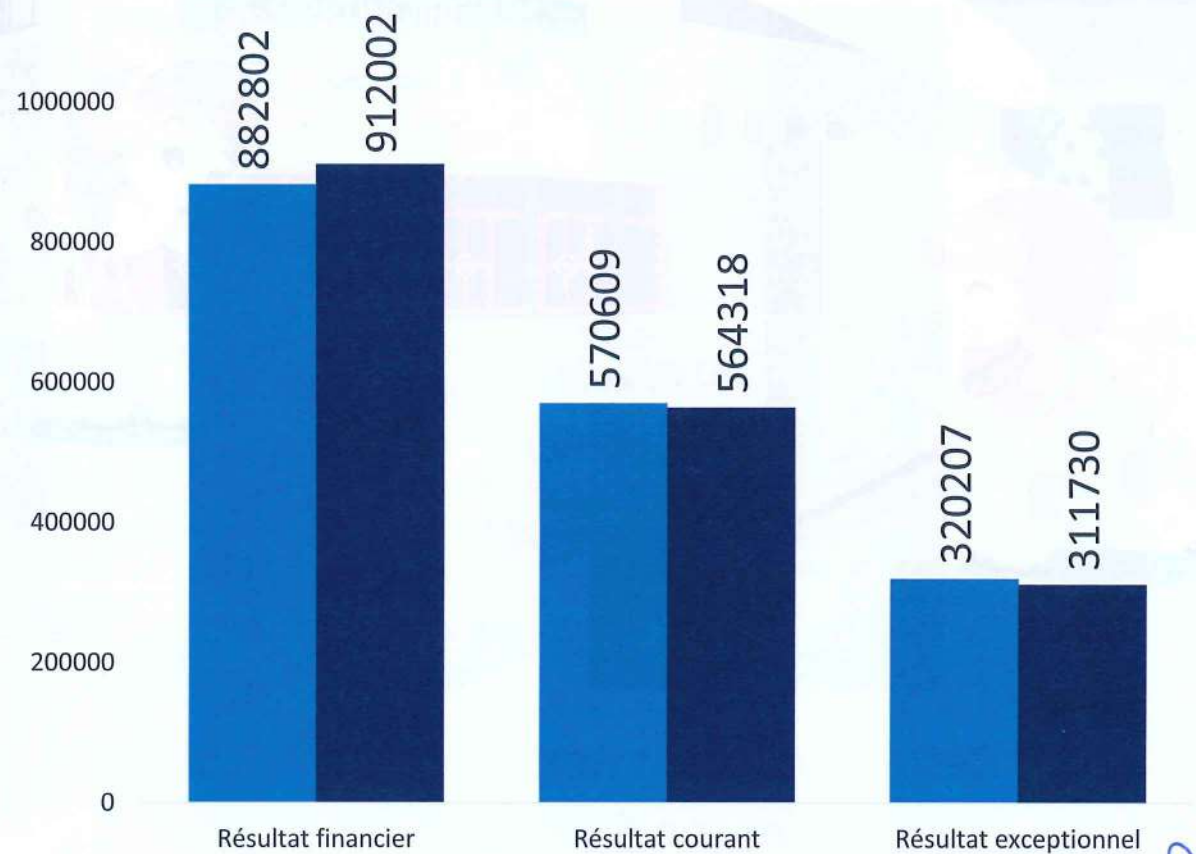
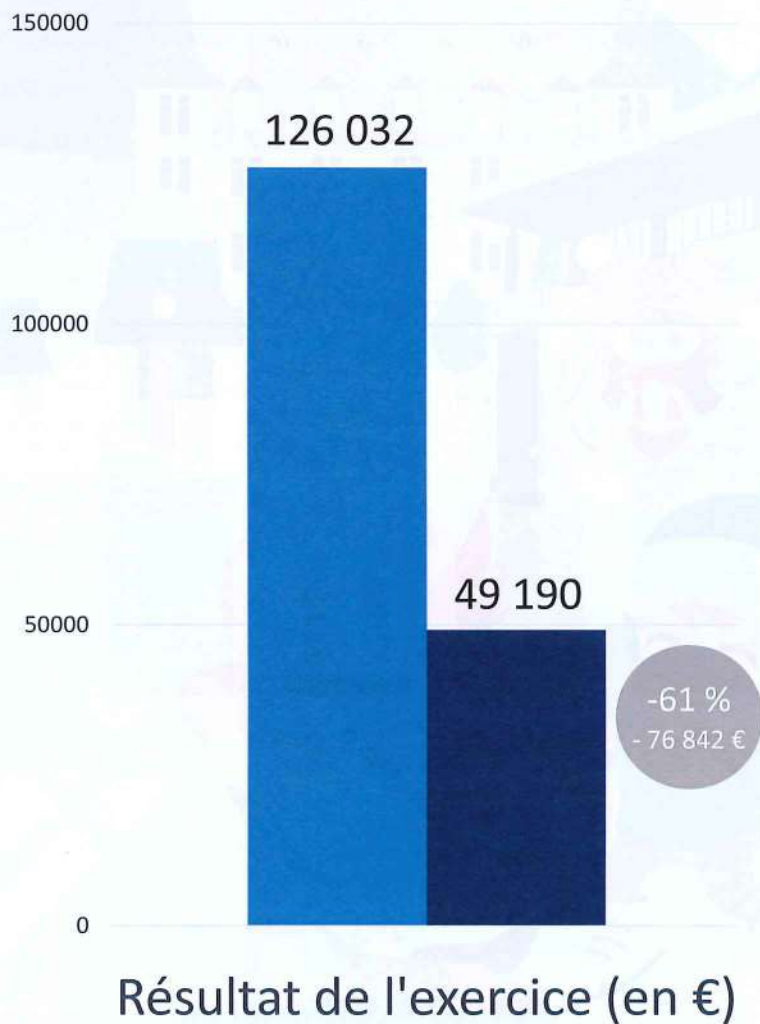
Produit de fonctionnement	+ 29 200 €	+ 3,3 %
Marge globale	- 6 291 €	- 1,1 %
Charges de fonctionnement	- 8 477 €	- 2,6 %
Impôts et taxes	+ 1 757€	+ 7,8 %
Charges de personnel	+ 43 647 €	+ 12,8 %
Dotations aux amortissements	+ 2 285 €	+ 13,2 %

détail

Synthèse de l'activité

évolution

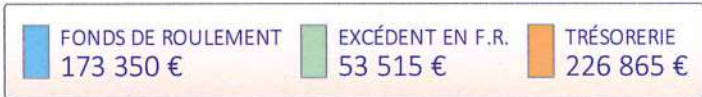
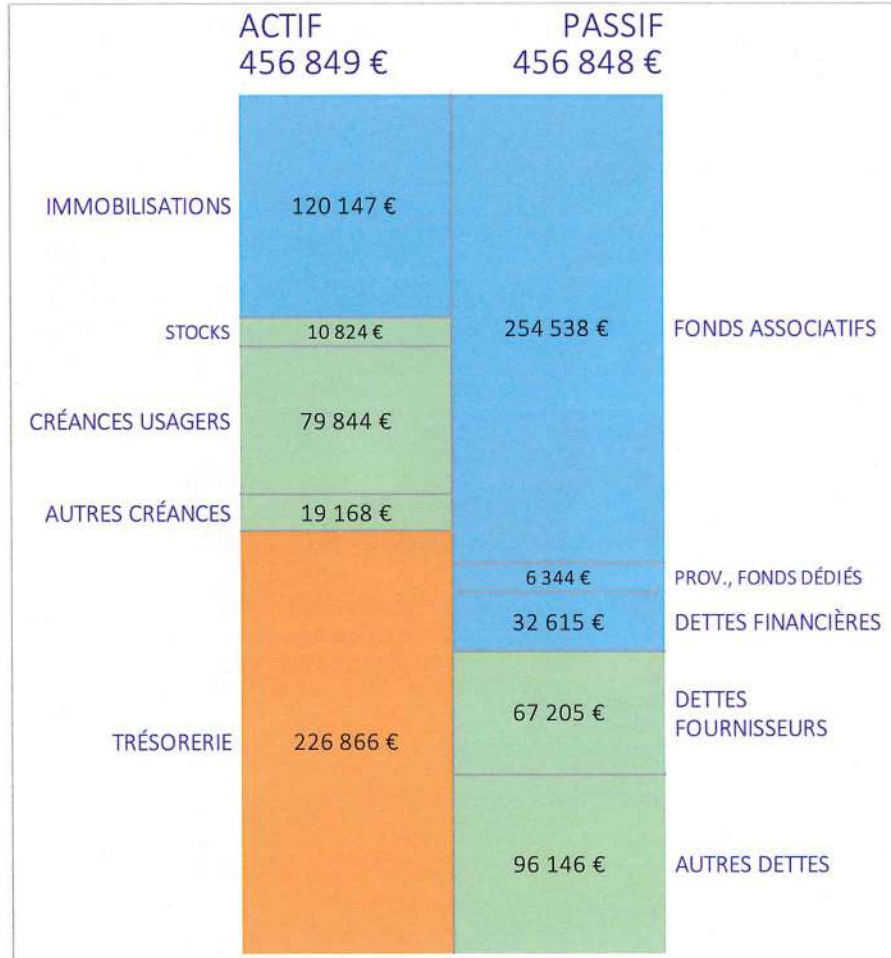
Résultat financier	+ 347 €	
Résultat courant	- 72 985 €	- 59,1 %
Résultat exceptionnel	- 3 857 €	



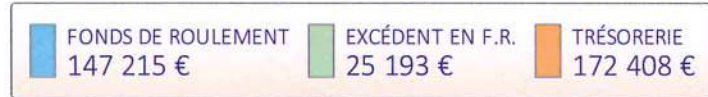
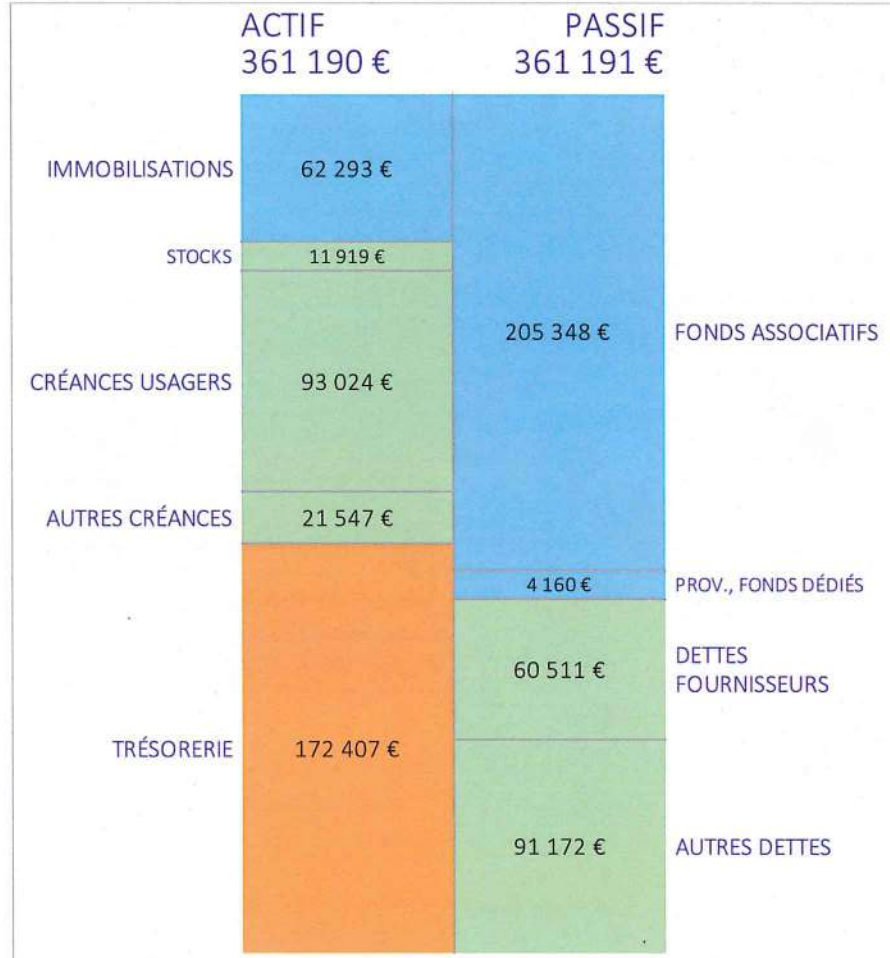
120

8

BILAN AU 30/06/2018



BILAN AU 30/06/2017



patinoire Colmar

saïson
18

19

dès
3 ans!

patinoire Colmar
www.patinoirecolmar.fr
enfants

journée des enfants!
mer. 24 oct.
14h à 17h

structure gonflable
carte à papa
maquillage
sculptures de ballons
karting à pédales
animations gratuites



patinoire Colmar
www.patinoirecolmar.fr
enfants

HALLOWEEN
31 OCTOBRE
14h à 17h

ambiance et déguisements gratuits!
activités gratuites
ateliers maquillage
animations gratuites
Simpas et tout
patinoires de Colmar ont



patinoire Colmar
www.patinoirecolmar.fr
tout-petits

le matin des brambles
dim. 25 nov. | 9h30 à 11h45

glace gratuite avec tout-petits
possibilité aux parents de manger en chausserie
ateliers maquillage et animations ludiques



patinoire Colmar
www.patinoirecolmar.fr
enfants

journée des enfants!
mer. 14 nov.
14h à 17h

structure gonflable
carte à papa
maquillage
sculptures de ballons
karting à pédales
animations gratuites



15, rue Robert Schuman
adresse email: patinoire@colmar.fr | 03 83 82 02 25



15, rue Robert Schuman
adresse email: patinoire@colmar.fr | 03 83 82 02 25



15, rue Robert Schuman
adresse email: patinoire@colmar.fr | 03 83 82 02 25



15, rue Robert Schuman
adresse email: patinoire@colmar.fr | 03 83 82 02 25



prochainement!

2019

13

patinoire Colmar

www.patinoirecolmar.fr



patinoire Colmar

www.patinoirecolmar.fr

saison 18/19

patinoire de Noël

place Kapp

mer. 5 déc. - 16h30
visite du St. Nicolas

mer. 19 déc. - 16h
tempête de neige

ven. 21 déc. - 20h à 22h
Nocturne Eistöck - pétanque sur glace

sam. 22 déc. - 20h à 22h
Soirée fluo

dim. 23 déc. - 16h30
Visite du Père Noël

patinoire rue Robert Schuman

sam. 1 déc. - 16h30 et 20h30
Alice au pays des cats
spectacle musical sur glace

mer. 5 déc. - 15h
visite du St. Nicolas

mer. 12 déc. - 14h à 17h
journée des enfants - spécial Noël

sam. 15 déc. - 20h30 à 22h30
soirée fluo

dim. 23 déc. - 10h
visite du Père-Noël

dim. 30 déc. - 9h30 à 11h45
matin des lambrins - spécial Noël

lun. 31 déc. - 18h
gala de la St. Sylvestre (gratuit)

saison 18/19

du 23 nov. au 30 déc. 2018



dès 3 ans!

rejoignez-nous!

patinoire de Colmar | 15, rue Robert Schuman - Colmar
patinoire.colmar@orange.fr | 03 89 80 09 05



patinoire
Colmar
www.patinoirecolmar.fr



rejoignez-nous!

saison
18
19



20